


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



J3182  
  
Distr.  
LIMITEE  
E/CN.14/HOU/21  
13 décembre 1968  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
FONDATION ALLEMANDE POUR LES PAYS  
EN VOIE DE DEVELOPPEMENT  
Réunion sur les problèmes techniques  
et sociaux de l'urbanisation  
(en particulier le financement du logement)  
Addis-Abéba, 8-23 janvier 1969

DOCUMENTS OFFICE  
FILE COPY  
NO TO BE TAKEN OUT

ASSOCIATIONS LOCALES D'EPARGNE EN AFRIQUE DE L'EST  
ET MOBILISATION DE L'EPARGNE INTERIEURE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	
PREMIERE PARTIE - LES SOCIETES DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET LES TRANSFORMATIONS SOCIALES. . . . .	1 - 22
DEUXIEME PARTIE - LA MOBILISATION DE L'EPARGNE DANS LES SOCIETES AUTOCHTONES CONTEMPORAINES . . . . .	23 - 77
TROISIEME PARTIE - SOCIETES D'EPARGNE INDIGENES . . . . .	78 - 210
Portée, organisation, méthodes de travail et relations extérieures des organismes d'épargne indigènes . . . . .	92 - 180
La situation actuelle et les perspectives du mouvement d'épargne indigène . . . . .	181 - 210
ANNEXES	
I - Liste des personnes consultées	
II - Bibliographie	

INTRODUCTION

La présente étude a été réalisée principalement entre janvier et mars 1968, mais des informations supplémentaires ont été ajoutées jusqu'en août de la même année. Cette étude a nécessité des voyages dans les quatre pays en cause, ainsi que des entretiens avec diverses catégories de personnes allant de fonctionnaires de l'Etat et de professeurs de l'université aux agents de certaines associations. On trouvera en annexe la liste des personnes qui ont fourni des renseignements ou qui ont donné leur avis sur les problèmes soulevés; je leur adresse ici mes plus vifs remerciements, de même qu'aux personnes qui m'ont facilité la tâche du point de vue administratif. On trouvera également la liste des principaux documents consultés, dont la plupart ont été fournis par les universités et les gouvernements des quatre pays.

Toutefois, la présente étude est loin d'être exhaustive. Elle ne cherche qu'à faire connaître les associations locales qui s'occupent de l'épargne, ainsi que l'attitude de l'Ethiopien, du Kényen, du Tanzanien et de l'Ougandais moyen vis-à-vis de l'épargne. A vrai dire son intérêt principal semblerait être axé sur le nombre des questions qu'elle peut soulever, plutôt que sur le nombre de questions auxquelles elle prétend répondre.

ASSOCIATIONS LOCALES D'EPARGNE EN AFRIQUE DE L'EST  
ET MOBILISATION DE L'EPARGNE INTERIEURE \*

PREMIERE PARTIE

LES SOCIETES DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET LES TRANSFORMATIONS SOCIALES

Introduction

1. Dans le présent document, l'expression "Afrique de l'est" désigne l'Ethiopie, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie en tant qu'ensemble. Le terme "Afrique orientale" ne se rapporte qu'aux trois derniers pays.
2. A l'heure actuelle, il est probable qu'en Afrique de l'est il n'y a plus personne qui vive une vie purement traditionnelle, c'est-à-dire non touchée par les techniques industrielles modernes et les valeurs occidentales. Le terme "traditionnel" se rapporte donc ici à la période antérieure aux contacts occidentaux, qui généralement s'est terminée dans le cours du dix-neuvième siècle, mais qui a varié d'un endroit à l'autre. Cette acception n'est qu'un moyen destiné à éclairer le sujet que je me propose de traiter; elle n'implique pas qu'il n'y a eu aucun changement avant cette période. Elle n'implique pas non plus que tous les changements intervenus depuis lors soient dus à l'absorption passive des techniques et des idées occidentales ou non traditionnelles. Les gens réagissent activement aux innovations, créant eux-mêmes quelque chose de neuf. C'est pourquoi j'utiliserai le terme "indigène"<sup>1/</sup> lorsqu'il s'agira de nouvelles formes d'organisation et de coopération élaborées à la base par des Africains réagissant au monde moderne. Je n'utiliserai pas le terme "indigène" pour les organisations officielles patronnées par l'Etat telles que les unions de crédit et les syndicats, sauf s'il apparaît que dans certains cas particuliers leurs principes ont été entièrement assimilés et recréés dans une organisation de la base. Ayant été chargée d'étudier l'épargne et les organisations d'épargne à la base, je ne parlerai de la position des groupes à salaires élevés qu'à des fins de comparaison ou dans les cas où des individus appartenant à ces groupes s'intéressent directement aux organisations de la base.
3. Les termes "tribal" et "tribalisme" acquièrent de plus en plus une nuance péjorative. Les sociologues ne savent plus très bien dans quelle mesure une "tribu" diffère d'un autre groupe social restreint ou

---

\* Etude rédigée par Mlle M.R. Jellicoe, Department of Sociology, Makerere University College, Kampala, Ouganda.

Les opinions exprimées dans la présente étude ne sont pas nécessairement celles du secrétariat de la Commission.

<sup>1/</sup> "indigène" étant utilisé comme signifiant "du pays", sans autre considération. NdT.

même s'il existe une différence. C'est pourquoi généralement, j'utiliserai plutôt le terme "société" ou "populations", par exemple "la société Luo" ou "les populations africaines". Une "société indigène" est une société telle qu'elle existe aujourd'hui, n'étant plus alors par définition une société "traditionnelle".

Le terme "association" sera utilisé pour les petits groupes situés à l'intérieur des sociétés et ayant le caractère d'institutions, tels que les "associations d'entraide" ou les "associations de jeunes gens". Une "association localisée" est une association fondée sur la résidence dans une zone rurale restreinte, généralement l'unité la plus réduite de l'administration locale.

#### Les bases traditionnelles de l'assistance mutuelle

4. Traditionnellement, les sociétés de l'Afrique de l'est étaient, à quelques exceptions près, rurales et fondées sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse. Certaines de ces sociétés étaient nomades et dépendaient, entièrement du bétail ou, parfois, de la chasse et de la cueillette de végétaux alimentaires sauvages. Cependant, tout le long de la côte, des sociétés islamisées se sont développées, qui s'adonnaient au commerce depuis plusieurs siècles et qui constituaient des communautés que l'on pourrait appeler urbaines. Il s'agissait cependant d'un urbanisme très différent de celui des pays industrialisés. En Ethiopie, la civilisation amharique chrétienne a abouti à la formation de zones à plus forte densité de population groupées autour de propriétaires terriens féodaux. Il s'agissait essentiellement, semble-t-il, de communautés agricoles dont les membres s'adonnaient également au commerce, à l'artisanat, au métier des armes, et rendaient des services personnels.

5. A partir de l'arrière-pays islamique, tout particulièrement dans la région qui est devenue le Kenya et la Tanzanie, des itinéraires commerciaux menant vers l'intérieur sont apparus dès le début du dix-neuvième siècle au moins, par suite de la demande de cuivre et d'ivoire. Ce commerce a été souvent entrepris par les membres de sociétés résidant à l'intérieur (tels que les Nyamwezi de Tanzanie). Les Arabes sont arrivés plus tard <sup>1/</sup>. Le long de ces itinéraires commerciaux se sont installées également des populations participant au commerce, bien que la plupart de leurs membres fussent également des agriculteurs. Les grandes villes actuelles d'Afrique de l'est, à l'exception de Mombasa et d'Addis-Abéba, et en partie de Dar es-Salaam, se sont formées à la fin du dix-neuvième siècle ou au vingtième, par suite de l'apparition de l'économie monétaire occidentale, suivie plus récemment par l'industrialisation. Même à l'heure actuelle, comme je vais l'expliquer, le degré d'"urbanisation industrielle" de leur population fait l'objet de discussions.

6. La quasi-totalité des sociétés d'Afrique de l'est n'étaient pas seulement essentiellement rurales, mais elles étaient également fondées sur divers types de famille élargie qui formaient une unité coopérative protégeant et aidant l'individu. Dans la forme la plus commune de famille élargie,

<sup>1/</sup> The East African Slave Trade, E.A. Alpers.

il existait des liens socio-économiques entre un homme, sa femme, ses fils adultes, ses frères, le père de sa femme, le frère de sa mère, ainsi que les épouses et les enfants de chacun d'eux. Le groupe était uni par l'héritage des droits concernant l'utilisation des terres (généralement hérités par les descendants mâles) et, dans le cas des beaux-parents et de la famille de la mère, par une reconnaissance selon laquelle un individu avait une obligation envers ces groupes pour les femmes auxquelles il devait sa propre existence et celle de ses descendants. Dans certains cas, la famille élargie pouvait être agrandie par le mariage avec plus d'une femme, et très souvent par l'admission de tous les descendants mâles du grand-père paternel. Les descendants directs de la ligne mâle (la lignée) avaient souvent tendance à vivre les uns à côté des autres, en raison des intérêts communs relatifs aux terres et au bétail, formant à un moment donné un groupe dont l'ancêtre commun pouvait remonter à cinq générations. Parfois ces groupements étaient réunis en formations plus vastes, dont l'ancêtre commun remontait encore à une période encore plus ancienne, et ces formations constituaient à leur tour des clans à l'intérieur desquels il était parfois impossible de retrouver les rapports exacts de parenté existant entre les individus. Les sociétés de ce genre fondées sur les liens de parenté échappaient généralement à toute forme d'administration centralisée, les conflits étant réglés par le conseil des anciens, les grands-pères communs des individus entre lesquels ils devaient arbitrer. Ces mêmes anciens étaient responsables des tâches à effectuer à l'intérieur du groupe et dépassant les possibilités des familles prises isolément: aménagement des routes, construction d'habitations, moisson, défrichage, enterrement et autres cérémonies. Les Gouragués d'Ethiopie <sup>1/</sup> et les Luos et les Luyias du Kenya constituent des exemples de sociétés est-africaines pratiquant un haut degré de coopération fondée sur des relations familiales très larges. Les Kikuyus du Kenya dépendaient dans une large mesure d'une coopération de ce genre fondée sur la famille élargie, mais la population était également subdivisée en groupes d'âge organisés pour l'administration et la défense. On trouvait le même genre de coopération, mais à une échelle plus réduite, chez les Tesos et les autres peuplades de l'Ouganda septentrional et chez les Nyaturus de Tanzanie. En fait, un très grand nombre de sociétés d'Afrique orientale étaient de ce type, tout particulièrement au Kenya et en Tanzanie.

7. La coopération intensive dans ces sociétés arrivait au résultat contraire: la concurrence. Bien que la pression sociale eût pour effet d'obtenir que les individus coopèrent dans de nombreuses tâches essentielles à l'ensemble de la communauté, leur devoir essentiel dans la vie de tous les jours était de s'occuper de leur propre ménage comme source d'une future branche familiale et donc d'une base assurant la continuité de la société. A cette fin, l'individu pouvait entrer en concurrence avec ses frères plus éloignés, et parfois même avec ses propres frères, à propos de l'acquisition de terres ou de bétail, et si la situation devenait trop tendue ou si les terres étaient surpeuplées, il arrivait qu'il quittât

<sup>1/</sup> "The Gurage", par W.A. Shack.

le groupement et qu'il en créât un nouveau ailleurs, dont il était considéré comme le fondateur. Cette concurrence explique en partie l'éparpillement des domaines ruraux en Afrique orientale : contrairement à la plupart des habitants de l'Afrique de l'ouest, les gens préfèrent ne pas être trop rapprochés de leurs parents, mais ne veulent pas non plus en être trop éloignés.

8. Dans d'autres formes de sociétés, la famille élargie, même si elle gardait son importance aux yeux de ses membres en tant que moyen de vaste coopération à l'échelon du domaine, jouait parfois un rôle plus restreint. Dans certaines sociétés de ce genre, tous les individus faisant partie du domaine pouvaient être apparentés de diverses manières, la plupart du temps par des mariages entre les membres du groupe, mais ils n'appartenaient pas tous à la même lignée. Ils devaient souvent fidélité et obéissance à un chef qui remplissait les fonctions d'agent exécutif pour les anciens. Dans les "voisinages", ainsi qu'on appelle souvent ces groupements, de vastes travaux communs en matière de construction de logements et d'agriculture pouvaient être effectués par des groupes d'âge organisés de jeunes gens et de jeunes filles (moins officiels que les groupes d'âge des Kikuyus) et parfois par des groupements de jeunes danseurs pouvant recruter leurs membres sur un territoire très étendu. On trouve une société fondée sur ces principes chez les Sukumas, en Tanzanie.

9. Dans d'autres sociétés, la famille élargie était encore moins importante en ce qui concerne le domaine familial. Les Gandas de l'Ouganda utilisaient des bananes plantains comme culture de subsistance, et on disait qu'une femme pouvait à elle seule cultiver suffisamment pour nourrir dix hommes. C'est pourquoi il n'était guère nécessaire que chaque ménage coopérât avec les autres pour nourrir les familles, et il semble que les ménages faisant partie d'un domaine étaient très indépendants. Une coopération très poussée en matière de travaux publics tels que la construction de routes s'effectuait au nom du chef ou du roi et était assurée par ses sujets issus d'une zone déterminée, sans tenir compte des questions de parenté. Les liens familiaux avec le chef n'étaient pas non plus tellement importants, car le prestige et la récompense matérielle dépendaient de l'attachement de chaque individu, en tant que socialement inférieur, à un patron (chef ou autre personnage influent) des faveurs duquel il dépendait en compensation des services qu'il rendait.

10. La société amhara d'Ethiopie ressemblait peut-être davantage à celle de certaines parties de l'Afrique du nord ou de l'Asie Mineure qu'à celle des autres régions de l'Afrique situées au sud du Sahara. La famille amhara élargie était restreinte, car les deux branches de la famille, qu'il s'agisse de la branche paternelle ou maternelle, étaient d'une importance égale et, dans ces conditions, il était impossible de maintenir les contacts avec un grand nombre de parents qui, pour la plupart, ne pouvaient pas vivre à proximité les uns des autres. Ici également, il existait souvent un rapport sujet-maître avec un propriétaire terrien qui décidait sur quel domaine son sujet devait résider. La coopération relative aux travaux agricoles dans un domaine, par exemple le labour ou la moisson, était organisée par le chef de ménage qui s'adressait comme intermédiaire à un ancien respecté.

En retour, le chef du ménage devait nourrir et aider de la même manière ceux qui l'avaient assisté. L'assistance de la communauté tout entière aux enterrements et aux réunions destinées à aider les personnes frappées par le malheur était une obligation imposée à tous par l'Eglise éthiopienne à laquelle tous les Amharas appartiennent, et le personnage central en pareille occasion était souvent un prêtre.

11. Les contacts avec l'industrialisation et l'urbanisation moderne ont eu tendance à réduire les dimensions et le rôle de la famille traditionnelle élargie qui fait preuve néanmoins d'une vitalité remarquable et qui, bien qu'ayant subi des transformations, garde son importance, même dans les zones urbaines. Il ne fait guère de doute que certaines sociétés fondées à l'origine sur une coopération très poussée au sein de la famille élargie ont répondu plus rapidement et plus positivement aux changements de l'époque moderne que certaines autres sociétés reposant sur d'autres fondements. Peut-être ce phénomène est-il dû en partie au genre de personnalité que ces sociétés engendrent fréquemment, à savoir un personnage assez autoritaire, mais possédant un sens aigu des obligations qui le lient à ceux envers lesquels il estime avoir des devoirs fondés sur la parenté ou sur une appartenance commune à un territoire restreint; ne respectant guère l'autorité qui n'est pas fondée sur cette parenté ou sur une appartenance au même territoire, ni sur des aptitudes purement personnelles; et manifestant un intérêt remarquable pour les affaires et le commerce. Dans les zones urbaines, les membres de ces sociétés sont souvent les premiers à créer des associations d'assistance mutuelle bien organisées, dont les membres doivent posséder des liens de parenté ou être originaires du même territoire, et qui assurent le maintien de liens solides avec la région d'origine. En Afrique orientale du moins, les membres de certaines de ces sociétés jouent également un rôle primordial dans de vastes organisations de caractère non ethnique telles que les syndicats et les chambres de commerce.

#### L'urbanisation en Afrique de l'est

12. On a beaucoup parlé de l'"urbanisation" en tant que processus de "détritorialisation", considérée comme une désintégration sociale dans laquelle l'individu était réduit à vivre complètement isolé et déraciné. On déplorait cette évolution que l'on considérait comme une dégradation de la vie sociale; ou bien on la saluait comme le seul moyen d'établir une société moderne. A l'heure actuelle, on envisage ce problème sous un jour entièrement nouveau.

13. Si le phénomène de l'urbanisation n'est pas considéré uniquement comme l'acceptation de passer une grande partie de sa vie active dans une grande ville; mais comme le remplacement des intérêts fondés sur un attachement profond à une zone rurale par des intérêts fondés sur un attachement profond à la ville (ce qui impliquerait le désir de passer même la période de retraite dans la ville), il semble alors que l'"urbanisation" en Afrique de l'est ne progresse guère. A Mombasa et à Dar es-Salaam vivent un petit nombre d'Arabes, de "vrais Swahili" et les descendants des esclaves affranchis tels que les Manyemas, plus évidemment les Asiatiques qui, pendant des générations, ont habité les villes, mais les études actuellement en cours indiquent

que les autres groupes de population ne sont attirés qu'en très petit nombre vers la ville. Cependant, à Nairobi, il existe à la périphérie des taudis, tels que Mathari Valley <sup>1/</sup>, que certains habitants déclarent ne vouloir jamais quitter et qui ne ressemblent en rien aux taudis qui existent à proximité des grandes villes occidentales. A Mathari, la population a formé un genre de communauté qui lui est propre, y compris une organisation d'administration locale qui diffère totalement de celle qui caractérise la zone urbaine traditionnelle. Il s'agit en fait d'une création nouvelle, d'un type de village urbain qui exige la loyauté de ses habitants, bien que la ville dans son ensemble ne l'exige pas. On a constaté un phénomène analogue à Kampala.

14. La preuve principale du manque d'"urbanisation" au sens indiqué ci-dessus est le peu d'empressement des immigrants, même si on leur accorde des facilités, à construire des logements dans les zones urbaines destinés essentiellement à être occupés par eux-mêmes et par leurs familles et non à être loués dans un but lucratif. On constate même cette attitude chez la plupart des membres des professions libérales. Ils investissent leurs économies dans l'achat d'un autre logement en dehors de la ville, de préférence sur une terre appartenant à leur famille. J'ai cependant rencontré des membres des professions libérales et des fonctionnaires qui exprimaient le désir de se retirer à Kisumu, la petite ville kényenne située en bordure du lac (et qui compte environ 30.000 habitants), d'où est originaire la société Luo. Ceux qui désiraient se retirer dans cette ville étaient eux-mêmes des Luos dont les parents vivaient dans la campagne voisine. A Kampala, une grande partie des terres est aux mains des Gandas étant donné que la ville a été construite en territoire ganda, mais on déplore que les propriétaires construisent de beaux logements destinés à être loués alors qu'ils continuent à occuper eux-mêmes, avec leurs familles, des logements urbains très médiocres; cela s'expliquerait par le fait qu'ils ont l'intention d'aller résider finalement en dehors de la ville. On constate la même tendance dans la plupart des quartiers de Nairobi.

15. A Addis-Abéba, la situation semble quelque peu différente. En 1962, 2,3 pour 100 seulement des résidents urbains manifestaient le désir de regagner la campagne, même dans leurs vieux jours. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les quartiers résidentiels d'Addis-Abéba constituent encore à bien des égards un immense village, centré autour de l'Empereur entouré de certains grands propriétaires qui louent leurs terres au petit peuple. Les militaires et les fonctionnaires de l'administration impériale constituent encore les principales catégories d'employés. En revanche, les déplacements apparemment incessants à l'intérieur de la ville semblent s'expliquer par le fait que les habitants s'efforcent de se replacer au sein d'un nouveau genre de famille élargie, vivant dans des maisons adjacentes et entourés par de "bons voisins", tout comme dans un

<sup>1/</sup> Mathari Valley, par Ross and Hake.



vrai village ambara. Une fois de plus, l'urbanisation en Afrique de l'est pourrait se révéler totalement différente de celle qui caractérise l'Afrique de l'ouest 1/.

16. Il ne semble guère certain qu'il existe un phénomène tel que la "détritorialisation" au sens où on l'entendait autrefois. L'individu ne rompt pas ses liens avec sa région d'origine lorsqu'il arrive à la ville et, par ailleurs, il ne reste pas attaché uniquement à sa "tribu". Au contraire, aux liens qui le rattachent à sa famille et à sa région d'origine viennent s'ajouter de nouveaux liens à de nouvelles institutions telles que l'entreprise dans laquelle il travaille et le syndicat auquel il doit adhérer. Au sein de ces institutions importantes, l'individu noue des rapports d'amitié avec des personnes originaires de zones rurales différentes et il peut constater qu'il a acquis une conception plus large d'un objectif commun plus vaste. Cependant, c'est l'attachement à la région d'origine ou à la famille et aux amis, qu'ils habitent la région d'origine ou la ville, qui est resté chez la plupart des travailleurs urbains le sentiment le plus fort. Dans leurs moments de loisirs, les individus ont tendance à fréquenter surtout des personnes appartenant à la même société. A Nairobi, on a constaté que le degré d'éducation et l'importance du revenu n'influent pas sur le nombre d'amis issus de la même société. On a relevé le même phénomène au Nigéria, à Boston, à New York et à Philadelphie 2/.

17. On a écrit maintes fois que l'attrait des "lumières de la ville" et les possibilités d'échapper aux sanctions sociales expliquaient en partie l'immigration urbaine. Cependant, d'après une enquête que j'ai effectuée, il ressort que pour beaucoup l'émigration partie des campagnes est souvent considérée comme une nécessité regrettable - une fois que l'on est marié et que l'on a des enfants en bas âge - imposée par le manque d'argent et la faiblesse des revenus de l'agriculture de subsistance. Certains Luos ont déclaré qu'à l'heure actuelle l'investissement dans l'agriculture moderne constitue un moyen plus sûr de prévoir l'avenir qu'un emploi insuffisamment rémunéré, et ils citent parfois des chiffres qui confirment leurs calculs. On vient à la ville pour gagner suffisamment d'argent et fournir ainsi la garantie de bonne foi requise par le Gouvernement kényen avant l'obtention d'un prêt pour l'achat, l'enregistrement et la clôture des terres et l'acquisition d'une charrue. Grâce à leurs économies, certains mettent sur pied une affaire à la campagne. A l'occasion d'un congé, on rentre chez soi pour activer les démarches ou pour confier temporairement le nouveau projet à des parents ou des employés.

18. Toute cette activité donne lieu à un mouvement incessant de personnes, de biens et de services entre la ville et la zone rurale. Pour les membres de certaines sociétés, tels que les Luos travaillant en dehors du Kenya,

1/ Social Survey of Addis Ababa, CEA et University College d'Addis-Abéba.

2/ Ethnicity as a Continuing Factor, M.H. Ross.

cet échange dépasse les frontières nationales. En outre, il ne s'agit pas d'une fuite passive devant la nécessité de s'établir à un endroit ou à un autre, mais d'un transfert actif d'idées, d'institutions et de numéraire des zones urbaines vers les zones rurales, et de denrées alimentaires, de support moral et de valeurs solidement établies des zones rurales vers les zones urbaines. Il en résulte finalement un échange continué dans les deux sens. Un Luo de Kampala a expliqué ce processus de la manière suivante.

19. "La vie urbaine ne sépare pas les parents, elle les rapproche. Dans notre pays, les frères se querellent à propos de terres et de propriétés, mais dans la ville ces motifs de discorde n'existent pas et ils s'accordent une protection réciproque. Lorsqu'un homme émigre, surtout s'il est marié, il raisonne comme suit : "il se peut que je vienne à mourir demain; dans ce cas, qui me ramènera dans mon village natal pour m'y enterrer ? C'est pourquoi il écrit tout d'abord à une personne qu'il connaît à Kampala et qui provient de la même zone rurale du Kenya pour lui annoncer son arrivée. Il peut s'agir d'un frère ou d'un oncle, mais ce n'est pas nécessairement le cas. L'important, c'est qu'il le connaisse très bien, et il est difficile de connaître quelqu'un très bien s'il n'a pas été votre voisin pendant un certain temps".

20. Le nouveau venu reste pendant un certain temps avec son hôte qui le nourrit et le loge gratuitement jusqu'à ce qu'il ait trouvé du travail. Il peut continuer à partager le même toit jusqu'à ce qu'il trouve son propre logement. A partir de ce moment, il paie ou ne paie pas, selon le degré de parenté. Lorsqu'il s'agit de parents très proches, y compris les beaux-frères, "ce que vous lui donnez n'est pas compté". Au cas où il aurait besoin d'aide ultérieurement, l'hôte compte évidemment sur lui pour obtenir à son tour une aide en espèce ou en nature. S'il est très limité, ce remboursement n'est généralement pas calculé. A l'heure actuelle cependant, on a davantage tendance à demander un reçu ou une pièce analogue s'il s'agit d'une somme supérieure à 50 ou 100 shillings et on compte sur un remboursement à un moment quelconque. Les hommes qui n'ont pas encore versé la totalité du prix d'achat de leur épouse peuvent demander au beau-frère qui emprunte de fournir ce reçu, acceptant que le montant soit déduit de ce qui reste dû. Lorsque le prêteur rentre chez lui, il montre cette pièce à ses parents qui peuvent ainsi constater que la somme qu'ils doivent encore est réduite.

21. Chez les Luos, à l'heure actuelle, ce sont les beaux-parents qui pourvoient essentiellement aux frais d'études. Un beau-père peut écrire à son beau-fils qui fait des études aux Etats-Unis pour lui demander de contribuer aux frais d'études des frères ou des soeurs de son épouse ou de sa future épouse. Le montant de l'aide accordée peut également être déduit du prix d'achat de l'épouse. Cette responsabilité relative aux frais d'études des parents de l'épouse est également reconnue par les Nyaturus de Tanzanie, chez qui les beaux-frères paient la pension des jeunes frères et soeurs de leur épouse, s'ils vivent à proximité d'un internat convenable. A son tour, le mari peut demander une aide réciproque aux frères et soeurs de son épouse, une fois qu'ils ont grandi.

22. En sociologie, on appelle souvent ce genre d'organisation un "réseau de parenté". Ce terme n'est pas tout à fait exact, puisque les membres ne sont parfois que des amis, mais pour des raisons de commodité je l'utiliserai dans le présent rapport. Des réseaux de ce genre existent partout en Afrique orientale, portant à la fois sur la zone urbaine et sur la zone rurale d'origine. Un correspondant de Nairobi m'a déclaré qu'il avait fait une enquête sur le réseau d'une seule personne et qu'il avait constaté que ce réseau comprenait au moins cent personnes. C'est ce type de réseau qui est en partie responsable du fait qu'un individu peut se trouver pratiquement dépourvu d'argent un jour ou deux après avoir reçu son salaire mais, par ailleurs, ce système lui permet de payer, avec une grande régularité, d'importantes mensualités à une association immobilière ou des versements pour l'achat à tempérament d'un appareil de radio et d'être en même temps en mesure de vivre grâce à des prêts ou à des dons de denrées alimentaires accordés par les membres de sa famille restés à la campagne.

## DEUXIEME PARTIE

### LA MOBILISATION DE L'EPARGNE DANS LES SOCIETES AUTOCHTONES CONTEMPORAINES

#### Attitude vis-à-vis de l'épargne dans les sociétés agricoles

23. Depuis toujours les sociétés de l'Afrique de l'est pratiquent l'épargne, l'investissement et le crédit en nature chaque fois qu'elles disposent d'excédents de production, l'épargne étant, toutefois, le plus souvent à très court terme. Cependant, en l'absence d'une économie monétaire pleinement développée, les activités économiques de la vie n'étaient pas rigoureusement séparables des activités sociales et religieuses. Les sociétés de l'Afrique de l'est n'ont pour la plupart dans leurs langues traditionnelles aucun terme pour exprimer des concepts tels que l'épargne et l'investissement. Pourtant il apparaît que le crédit coopératif constituait à l'origine, et constitue encore maintenant dans une grande mesure, l'épine dorsale de ces sociétés, en ce sens que la vie y était organisée en fonction du principe qu'en cas de besoin tout membre d'une communauté donnée pourra puiser dans les ressources accumulées par tous. Par le passé, les Européens et autres étrangers se sont mépris sur cette situation et lui ont donné toutes sortes d'interprétations erronées et ont inventé toutes sortes de vocables dans leurs propres langues, tels que le "prix de la mariée". Les futures épousées n'ont naturellement jamais été "vendues", mais le passage d'une famille dans une autre d'une femme dont la principale occupation était la production agricole avait inévitablement des répercussions économiques puisque l'existence de la famille dépendait largement de son travail. Le bétail ou tous autres objets donnés en échange de la mariée symbolisaient la réciprocité entre les deux familles, du point de vue économique, social et religieux. Lorsque le dédommagement est versé en espèces, comme cela se fait de plus en plus de nos jours, la transaction prend une tournure plus économique, encore qu'elle ne soit peut-être pas aussi économique qu'il y paraît le plus souvent aux yeux d'étrangers.

24. L'épargne traditionnelle se présentait à l'origine sous la forme d'excédents de récoltes, en particulier de céréales, que l'on pouvait emmagasiner pour la saison suivante. L'utilisation finale de ces excédents pouvait avoir des aspects économiques, sociaux et religieux (par exemple, ils pouvaient servir à nourrir les gens participant à une fête de la moisson, à laquelle était invitée la belle-famille, à l'occasion de laquelle on rendait hommage aux ancêtres). L'épargne appliquée au bétail s'est ensuite révélée comme un investissement plus pratique, plus durable et plus facilement transportable. (A partir de ce point, je me concentrerai sur les aspects économiques de ces objets et transactions, comme s'il n'y en avait pas d'autres). Les excédents de céréales sont encore très couramment échangés contre du bétail. De plus, en intérêts composés, une vache peut rapporter un dividende de 100 pour 100 par an. Les agriculteurs sont tout à fait conscients du taux général d'accroissement des différentes catégories de bétail et de l'accroissement de richesse qui en résulte. L'élément à la base de ce système est souvent le poulet que l'on nourrit avec les résidus du pilage du grain.

Chez les Nyaturu, en Tanzanie, la famille d'un garçon nouveau-né lui-même donne des poulets. Ses parents les font se multiplier jusqu'à ce qu'ils puissent les échanger contre une chèvre ou un mouton qui s'ajoute au troupeau familial. La progéniture de la chèvre est échangée contre une vache. Cette vache constitue le noyau du nombre qui sera nécessaire au garçon pour obtenir une femme.

25. L'importance économique du bétail et des céréales a augmenté au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle dans les régions où s'est développé le commerce de l'ivoire parce que ces produits étaient achetés par les caravanes. Une fois qu'une valeur fut reconnue aux vêtements, aux perles exotiques et au fil de cuivre, ces articles servirent de monnaie d'échange. Parmi les Nyaturu de Tanzanie certaines de ces perles font maintenant partie des biens familiaux et sont évaluées en équivalent bétail. Toujours chez les Nyaturu, les céréales, le bétail de différentes catégories, les chèvres, les moutons, la volaille, le miel et autres marchandises peuvent maintenant être évalués à la fois par rapport les uns aux autres et en monnaie. Le bétail reste l'élément économique essentiel de nombreuses sociétés de l'Afrique de l'est, et pour les personnes âgées, en particulier, il représente encore le meilleur investissement de l'épargne parce que peut-être le plus utile de façon générale.

26. En outre, dans la région côtière de l'Afrique orientale et en Ethiopie depuis longtemps l'épargne se place dans les bijoux d'or et d'argent et les plombages dentaires.

27. En Afrique orientale l'usage de la monnaie s'est généralisé en raison de l'utilisation du travail forcé pour la construction des routes, des bâtiments et pour les plantations, à la suite de la vente forcée du bétail. Les populations étaient alors tenues à un remboursement sous forme d'impôts. Au début l'usage de la monnaie était très restreint et il n'est guère étonnant que des sommes d'argent aient pu être enterrées ou cachées sous le chaume jusqu'à la prochaine utilisation. La monnaie a été utilisée ensuite pour l'achat des nouveaux biens de consommation et d'équipement courants qui étaient antérieurement obtenus par le troc, tels que vêtements, perles et hoes. A ces produits se sont ultérieurement ajoutés les ustensiles de cuisine en aluminium, une farine plus raffinée qu'il était possible de produire à la maison, le thé et le sucre. L'émigration vers les villes a encouragé l'expansion de la fabrication de la bière commerciale et le goût pour de nouveaux produits alimentaires. Depuis 1945 il faut y adjoindre les appareils de radio, les bicyclettes et les automobiles. Dans certaines régions isolées ces articles ne peuvent être acquis que par les employés du gouvernement.

28. Les usages précédents de la monnaie ont posé les fondations sur lesquelles reposent les attitudes mentales relatives à la manière de l'utiliser convenablement qui existent encore chez beaucoup. On estimait que l'argent devait servir principalement à acheter les produits exotiques associés à la nouvelle économie monétaire, dont les nouveaux produits alimentaires servant pour les réceptions. La monnaie n'était pas destinée à l'achat de denrées alimentaires courantes normalement produites à la maison et pour lesquelles on ne doit pas avoir à payer. D'autre part, l'argent était destiné essentiellement à être dépensé, car tous les nouveaux produits attrayants ne pouvaient

être obtenus qu'en dépensant de l'argent. Il n'y eu tout d'abord aucune institution d'épargne de type moderne et lorsqu'elles firent leur apparition les Africains furent souvent dissuadés de les utiliser. L'argent a ensuite acquis, comme les marchandises utilisés pour le troc, une certaine valeur sociale et économique dans le contexte traditionnel lorsqu'il était utilisé pour des transactions pour lesquelles la valeur sociale du produit original avait beaucoup d'importance, par exemple, pour des funérailles, pour "acheter" une épouse, pour forger des liens entre parents ou amis. De nos jours, un petit emprunt peut servir à l'établissement de relations tant sociales qu'économiques. L'homme généreux est dans toute société traditionnelle la personne la plus admirée. Les bénéficiaires de cette générosité peuvent être soit les membres reconnus de la même société (comme c'est le cas chez les Luo et les Nyaturu), soit faire partie d'un cercle restreint de proches parents et d'amis intimes (comme chez les Amhara et dans une certaine mesure chez les Ganda). Ces attitudes sont encore très courantes parmi les immigrants urbains "de la base".

29. Associée à l'idéal qu'est la générosité intervient l'attitude mentale qui veut que l'exactitude dans les questions d'argent ne soit pas tellement importante. En particulier, entre proches parents on s'attend rarement que les produits alimentaires ou autres qu'on a prêtés soient rendus dans des délais ou dans des proportions déterminés. Cette mentalité s'étend souvent à l'argent. Les étudiants d'un cours sur les unions de crédit exprimèrent leur surprise lorsqu'à l'occasion de leurs leçons de comptabilité il leur fut expliqué qu'un pourcentage de 95 pour 100 d'exactitude était considéré comme insuffisant (cela indique en outre qu'ils n'avaient pas saisi la différence qu'il fallait faire entre un exercice scolaire et une situation donnée réelle). Toutefois à la faveur de l'évolution en cours, les agriculteurs et les salariés urbains prennent davantage conscience de la nécessité d'une comptabilité minutieuse. Les vérifications par recouplement de certaines associations telles qu'exposées dans la troisième partie du présent rapport sont typiques d'un grand nombre d'autres petites entreprises. Même dans les régions isolées les adultes manifestent un intérêt de plus en plus vif pour l'arithmétique.

30. Les villageois commencent également à faire la distinction entre l'argent échangé entre parents et celui qui est utilisé de manière plus impersonnelle. Dans la Province de Nyanza au Kenya, une entreprise commune établie sur la base de la famille élargie a commencé à décliner lorsqu'il fut accédé à la requête des vieilles femmes de la famille qui réclamaient des prêts parce qu'elles estimaient ne pas participer aux avantages de l'entreprise. En tant que membres de la famille, ces vieilles femmes ne se sentaient pas obligées de rendre cet argent dans des délais précis, aussi l'entreprise fit-elle faillite. Le groupe s'étant rendu compte de ses erreurs est reparti sur de nouvelles bases. Sur la région côtière des environs de Dar es-Salam, où la monnaie circule depuis longtemps, les petites entreprises de pêche sont toujours fondées entre amis, jamais entre proches parents parce qu'il est admis par la population que de bons frères ne pourront jamais conclure un accord d'affaires acceptable. On m'a laissé entendre que des unions de crédit pourraient être valablement instituées au sein de groupes

réduits de même sang dont les membres ont des obligations mutuelles traditionnelles, strictement définies, mais je suis sceptique. Les droits très étendus auxquels les proches parents prétendent entre eux risquent d'être incompatibles avec les exigences qu'implique la bonne marche d'un accord d'affaires <sup>1/</sup>. Il est possible que ce genre de problèmes soit évité lorsqu'il s'agit de groupes moins restreints dont les membres ne sont pas aussi étroitement apparentés, comme c'est le cas pour les associations localisées présentées plus loin.

31. Pour en revenir aux mesures pouvant encourager à l'épargne plutôt qu'à la dépense, je pense que les populations villageoises de l'Afrique orientale seront plus disposées à épargner si leurs économies peuvent servir à l'achat de biens qui leur apportent sanction et prestige sociaux tout en leur assurant des avantages personnels. C'est ce qui explique le succès des investissements dans les bâtiments publics, dont l'utilité peut parfois être sujette à caution. La mentalité individualiste et puritaine selon laquelle l'épargne est une fin en soi, à l'origine du mouvement en faveur des sociétés d'épargne et d'emprunt intervenu après 1950, n'a aucun sens dans une société où chacun compte sur la bienveillance de son voisin et en profite. A vrai dire il est quelquefois difficile de trouver des débouchés socialement acceptables pour l'investissement des économies qui n'ont pas encore évolué fortement sous l'effet des conceptions modernes. Les femmes, en particulier, peuvent être les premières à en souffrir. Sur la côte du Kenya et de la Tanzanie, où les femmes exploitent déjà de petits commerces, la société ne s'opposera peut-être pas à ce qu'elles investissent dans des commerces de gros, mais il n'en sera pas de même dans certaines régions de l'intérieur où les femmes disposent rarement d'espèces. L'investissement par des femmes dans le bâtiment privé, par opposition aux bâtiments publics, est encore tellement récent qu'il se peut que les quelques femmes qui le font soient considérées avec suspicion.

#### L'épargne et le logement

32. Au premier abord il semble que dans les zones rurales le logement privé soit le secteur d'investissement de l'épargne qui s'impose. Le seul chiffre que j'ai pu trouver sur l'amélioration des habitations dans les zones rurales est celui de 0,03 pour 100 pour une partie de la Province de Nyanza au Kenya <sup>2/</sup> qui est une région relativement bien développée. Ce pourcentage portait sur les changements les plus simples, tels que l'adjonction de fenêtres à cadre de bois dans une maison de type traditionnel. Il est probable toutefois que le pourcentage des habitations améliorées est beaucoup plus important dans la Province centrale du Kenya. En revanche, à Buganda, en Ouganda, toutes les maisons de type traditionnel ont disparu. Il en est de même pour la région du Kilimandjaro en Tanzanie, où les anciennes habitations traditionnelles servent maintenant d'étables. Ces trois dernières régions sont parmi les plus avancées de l'Afrique de l'est, et elles occupent probablement le premier rang pour ce qui est des

<sup>1/</sup> African City Life, P. Morris.

<sup>2/</sup> Government statistician, Kisumu

revenus et de l'épargne en espèces. Dans la Province centrale du Kenya on estime l'épargne à 12 pour 100 des revenus en espèces. Dans ces régions, le régime foncier également s'est individualisé, ce qui peut signifier que les pressions sociales qui s'opposaient au changement du type d'habitation, comme c'est le cas pour les nouveaux projets de colonisation agraire, sont devenues inopérantes. Si un individu n'est pas prêt à supporter ces pressions il peut vendre ses terres et s'installer ailleurs.

33. Toutefois, dans la plupart des régions rurales de l'Afrique de l'est la transformation de l'habitation de type traditionnel est peut-être le résultat le plus difficile à obtenir. Le problème procède en partie des seules dépenses qu'implique une maison rurale véritablement moderne, c'est-à-dire ayant une structure en béton bien construite avec des fenêtres à cadre d'acier, une couverture solide, plusieurs chambres, dont une chambre d'amis, une cuisine, une salle de bain et des latrines. La construction d'une telle maison coûte au moins 10.000 shillings de l'Afrique de l'est. Même les unions de crédit que j'ai rencontrées ont soutenu qu'elles ne pouvaient faire plus que de prêter l'argent nécessaire pour une couverture en tôle galvanisée et une façade en ciment pour des maisons en briques séchées au soleil. Les habitations véritablement modernes ne sont accessibles à l'heure actuelle qu'aux personnes aisées qui peuvent se permettre d'emprunter aux sociétés de construction. En outre, les habitations rurales ne représentent pas un investissement très productif. La plupart sont construites par des fonctionnaires touchant des appointements en prévision de leur retraite et s'ils ont généralement la possibilité de les louer en attendant, les loyers qu'ils en obtiennent sont beaucoup plus bas que ceux des zones urbaines.

34. Toutefois, la principale difficulté provient du fait que la maison de type traditionnel est le noyau de toute société encore en partie traditionnelle. La disposition de la maison et son enclos subissent très étroitement l'influence de l'économie de subsistance et bien souvent, en dépit de toute apparence, lui sont bien adaptés. De plus, la maison est parfois le centre de rites ayant trait à la fécondité des membres de la famille et au rendement des cultures et ces rites ne peuvent pas se pratiquer dans un type différent d'habitation. Dans certains cas même, la disposition des lieux peut même symboliser les conceptions des gens sur la constitution de l'univers, auquel cas chaque poteau de bois, chaque mur, le toit peuvent tous avoir des significations importantes. Même lorsque ces idées ont cédé largement la place à d'autres, ce qui est généralement le cas, les sentiments qui leur sont associés peuvent rester très forts pendant encore quelque temps. Et surtout, la maison de type traditionnel est construite avec l'aide d'importants groupes de même sang ou de voisins. Rares sont les peuplades où, comme chez les Ganda, les Amhara et les Swahili des régions côtières, la maison de type traditionnel est construite par les seuls membres de la famille qui va l'occuper, avec éventuellement l'aide d'un ou deux proches parents. Même des changements apparemment insignifiants, tels que l'utilisation de briques séchées au soleil au lieu de clayonnages revêtus de pisé, ou l'installation d'un toit en tôle ondulée sont considérés comme très importants par les groupes de travail coopératif. L'installation d'un toit en tôle ondulée se situe au-delà de leurs aptitudes et dans certaines régions la fabrication des briques séchées au soleil, bien que simple



et facile à apprendre, a été revendiquée par certains comme une spécialisation précieuse qui méritait rémunération en espèces et en nature. Le respect qu'ont les Africains pour toute personne ayant des qualifications particulières assure à ces personnes une nouvelle place dans la communauté. Il est alors possible que les parents refusent de participer à la construction d'une maison en échange seulement de la nourriture et de la boisson, alors que des personnes étrangères au groupe de construction du bâtiment reçoivent en échange de leur travail ce bien précieux qu'est l'argent. Celui qui voudrait construire une maison s'aperçoit alors que s'il entend investir ses économies dans les améliorations de ce genre, il perdra obligatoirement le soutien économique et social de gens dont il ne tient pas à perdre le concours dans d'autres domaines de l'existence. Dans les cas extrêmes, il peut être taxé d'égoïsme et tenu à l'écart ou voir sa maison incendiée.

35. Toutefois, dans la plupart des cas on observe que la transformation des techniques de construction se produit en fait, mais le démarrage est lent. Cette transformation se limite généralement à des modifications faciles à réaliser, telles que, après le départ du groupe de travail, le percement d'ouvertures laissant le passage à la lumière. Les constructeurs les plus audacieux sont les hommes qui travaillent dans les villes et qui destinent leur maison à leur retraite, car ils ne viennent surveiller les travaux que pendant leurs vacances et sont économiquement et socialement à l'abri des pressions locales continues. C'est en partie pour les mêmes raisons que les habitations de type moderne sont généralement groupées sur le pourtour des communes et près des missions, des écoles et des centres d'administration locale. Il n'est pas non plus exagéré de dire que jusqu'à présent les habitations rurales de type moderne que l'on trouve en Afrique de l'est sont pour la plupart semi-permanentes et en très mauvais état, la raison en étant que, contrairement à ce qui est la règle dans le cas des habitations traditionnelles, il faut de l'argent liquide pour les réparations aussi bien que pour la construction, et les vieux parents qui peuvent être chargés de s'en occuper ne savent pas toujours comment trouver et surveiller les ouvriers, même si leurs enfants leur envoient les fonds nécessaires.

36. D'après une étude que j'ai effectuée chez les Nyaturu en 1965 <sup>1/</sup>, il apparaît que l'amélioration de l'habitation dépend au premier chef d'un revenu familial en espèces régulier, même modeste, et de l'éducation de l'épouse. Au stade actuel du développement, si un homme veut avoir une femme instruite, il doit lui procurer quelque chose se rapprochant de la maison qu'elle désire. Si elle n'est pas satisfaite elle ira travailler à la ville. Dans le cas des hommes jeunes mariés à plusieurs femmes, la première femme est généralement la plus instruite et obtient la meilleure maison. L'instruction du mari, en soi n'est pas aussi importante. Certaines des meilleures habitations améliorées (comprenant des logements améliorés pour le bétail) ont été construites par de riches illettrés très fiers d'appartenir à une grande famille élargie. Leurs économies proviennent soit de leurs fils instruits (qui ont souvent construit leur propre maison à l'intérieur de la concession familiale), soit de leurs appointements antérieurs

1/ Social Changes in Singida, M.R. Jellicoe.

d'employés du gouvernement, soit de la vente d'une partie de leurs grands troupeaux et réserves de grains. C'est dire que pour l'amélioration des habitations il n'est pas nécessaire d'attendre l'élévation des niveaux d'instruction. Il est probable, toutefois, que ces premières améliorations seront possibles si les changements auxquels elles tendent peuvent être présentés comme un élargissement des valeurs traditionnelles autour de la grande famille et des nombreux troupeaux. Chez les Nyaturu (et probablement dans de nombreuses autres régions où l'élevage du bétail et la famille élargie occupant un groupe résidentiel unique sont deux éléments importants) il est également plus facile d'encourager l'amélioration des habitations individuelles si elle n'implique pas le bouleversement du plan général de l'ensemble des logements.

37. Le plus souvent, le premier changement souhaité pour les habitations rurales semble être le toit en tôle ondulée, bien qu'il ne soit pas à la portée de tous. On placera de la tôle ondulée même sur une maison ronde, malgré les difficultés d'installation. Il ne fait aucun doute que ce genre de couverture présente des avantages, mais il a aussi des inconvénients et de plus il coûte cher. Un autre changement pouvant intervenir avant les autres, c'est la construction rectangulaire remplaçant la maison ronde, avec multiplication des pièces. Il semble que ce soit pour des raisons sociales que l'on construira une maison rectangulaire à toit en pente en tôle ondulée. C'est le genre de maison qui proclame l'acceptation du monde moderne. Ensuite viennent le sol en ciment, la façade en ciment et les cadres de fenêtres en bois. Peu de maisons en arrivent à ce stade, dans la plupart des régions.

#### Régime foncier et habitations améliorées

38. On a souvent dit qu'on ne pouvait espérer une amélioration des habitations sans un système entièrement fondé sur la propriété individuelle, en vertu duquel le propriétaire peut vendre ses terres quand bon lui semble et peut donc s'en servir comme garantie pour emprunter des capitaux. En Afrique de l'est la plupart des systèmes fonciers sont coutumiers, c'est-à-dire que les terres ne peuvent être vendues (bien qu'elles puissent souvent être louées dans des conditions variables) parce qu'elles sont transmissibles par héritage et que la société régleme, dans des mesures diverses, leur cession.

39. Peut-être se fait-on une idée exagérée de ces difficultés. Il m'a été rappelé à plusieurs reprises que les garanties que l'Etat exigeait autrefois de la part des agriculteurs pour l'octroi de prêts destinés à des améliorations se révélaient presque toujours illusoire quand il s'agissait de l'exécution. La raison en était que, dans une société paysanne, on ne peut réclamer une garantie sans priver l'agriculteur de ses moyens d'existence ou de toute dignité et saper les réalisations auxquelles le prêt a contribué. L'intérêt des conventions de garantie était purement psychologique et une grande partie des prêts n'a jamais été remboursée, pas même dans des districts tels que Moshi en Tanzanie où le système foncier est fondé sur la propriété individuelle. Dans le contexte de l'Afrique de l'est, il semble que les pressions sociales soient encore souvent la meilleure garantie du

crédit, comme elles le sont encore souvent de la bonne conduite. Il en découle qu'il y a intérêt à accorder les prêts destinés au logement par l'intermédiaire des coopératives ou des diverses organisations d'assistance mutuelle à condition que les membres de ces organisations aient une autorité effective et par conséquent soient responsables.

40. Les maisons, aujourd'hui, peuvent être vendues mais pas les terrains. Chez les Nyaturu j'ai connu un homme qui a vendu une maison traditionnelle pour 30 shillings parce qu'il avait trouvé un emploi éloigné. Il s'agissait d'une maison qui allait vraisemblablement s'écrouler au bout de quelques années et l'acheteur alors n'aurait pas automatiquement le droit d'utiliser le terrain ni d'y construire une nouvelle maison. Il existe de bonnes maisons d'une valeur de 9.000 shillings et plus dans la région côtière voisine de Dar es-Salam. Elles sont construites sur des terrains relevant du système foncier coutumier, dont les détenteurs demandent un petit cadeau, en espèces ou en nature, et espèrent recevoir de temps à autre un don en guise de loyer de leur terre. Le propriétaire du terrain n'impose qu'une condition : le locataire ne devra pas y planter des anacardiens (plante de rapport vivace et précieuse) parce qu'on estime que la propriété de ces arbres est moins facilement séparable de celle de la terre. Selon un accord tacite, la maison appartient au constructeur aussi longtemps qu'il entend l'utiliser ou jusqu'à ce qu'elle s'écroule. De toute évidence, il s'agit là d'un système découlant des différentes formes de "location" coutumière que l'on retrouve dans tout le pays et dont la base est un accord personnel entre le propriétaire foncier et le propriétaire-constructeur.

41. Dans l'arrière-pays de Mombassa, où le processus est plus évolué, il existe un régime "foncier coutumier swahili" très ancien qui permet la vente des terres. Le propriétaire peut construire une maison (souvent une construction solide de corail-rag et de ciment) qu'il peut louer à des tiers selon un accord purement verbal (devant témoins) pour un loyer apparemment très raisonnable. Ces accords peuvent durer très longtemps, tout dépendant des bonnes relations établies entre le propriétaire et le locataire. Le Département municipal de l'habitation a eu recours à cette coutume pour l'édification dans la banlieue de la ville d'un ensemble d'habitations à loyer modéré qui, de l'avis des autorités, donne des résultats beaucoup plus satisfaisants dans le cas des systèmes plus officiels. En l'occurrence, le propriétaire qui désire construire doit en informer la municipalité qui l'aide à découper son terrain en lots appropriés. Il lui est enjoint de construire un bâtiment répondant à un bon modèle traditionnel. Si le propriétaire ne veut pas construire lui-même, il accordera l'autorisation de le faire à des tiers, moyennant une "redevance" coutumière d'environ 300 shillings. Le constructeur (qui est souvent l'occupant, car il s'agit d'une véritable zone rurale) paie un "loyer de la terre" de 10 à 15 shillings par mois; la maison reste sa propriété. On m'a dit que le seul ennui avec ces maisons, c'était qu'il n'y en avait pas assez.

42. C'est un système de ce genre qui semble nécessaire, mais il fait défaut dans une bande de deux kilomètres environ de large qui entoure la municipalité de Kisumu, sur laquelle le Conseil (contrairement à la municipalité de Mombassa) n'a aucun pouvoir, où le constructeur n'est généralement pas l'occupant et où n'existe aucune tradition de construction semi-permanente satisfaisante. Le propriétaire coutumier et le constructeur passent un contrat devant le Commissaire de district, le constructeur s'engageant à verser une "prime" d'environ 300 shillings, en vertu de quoi la construction est sa propriété jusqu'à sa mort. Les habitations sont généralement extrêmement médiocres : un simple bloc de pièces uniques, dont chacune peut être louée 100 shillings par mois.

43. D'après ce que j'ai pu constater, nulle part en Afrique de l'est la terre n'est encore considérée comme un produit essentiellement négociable, c'est un bien d'exploitation que l'on vend parfois, non pas pour faire de gros bénéfices, mais pour pouvoir acheter un lot ailleurs. Même dans les régions du Kenya où prévaut le système foncier fondé sur la propriété individuelle, les adultes d'âge moyen, en particulier, achètent des terres avec principal objectif de s'y installer et de les léguer à leurs fils. Dans les régions urbaines où la terre n'a pas d'emploi agricole, les terres peuvent être acquises à des fins purement spéculatives. Peut-être est-ce là une des raisons du manque d'intérêt généralisé pour les projets sur des lotissements aménagés par les autorités (routes, eaux, électricité) et l'échec des projets d'autoconstruction de Dar es-Salaam. Toutefois, il semblerait que les populations installées dans la vallée de Mathari, près de Nairobi, qui ont mis sur pied une forme de société entièrement nouvelle, n'aient pas des objectifs aussi spéculatifs.

44. L'investissement dans la construction urbaine est un important encouragement à l'épargne mais le principal mobile reste encore généralement la nécessité d'expédier des fonds vers les zones rurales. Par conséquent, tout encouragement à l'épargne pour l'investissement dans la construction urbaine doit aller de pair non seulement avec des règlements de planification urbaine judicieux et réalisables mais encore avec des efforts délibérés tendant à favoriser le développement de communautés du type de celle de la Vallée de Mathari où la construction est peut-être au premier chef destinée à l'habitation.

#### La thésaurisation

45. On entend dire fréquemment que les habitants des zones rurales ont l'habitude soit d'enterrer leurs économies, soit de les cacher dans les combles ou dans leur lit. De temps à autre, les journaux publient un fait divers extraordinaire au sujet d'une personne qui a perdu toutes ses économies, parce qu'elles ont été dévorées par les rats. Au moment des changements de monnaies en Afrique orientale, des histoires ont également circulé sur les thésauriseurs très embarrassés d'avoir à apporter à la banque une masse de vieux billets. Toutes les personnes âgées ont tendance à thésauriser, mais en dépit de ces faits divers il ne semble pas fondé de penser que l'ensemble de la population se livre de nos jours à une thésaurisation à long terme, par opposition à une accumulation temporaire de

capitaux en l'absence de services d'épargne appropriés. S'il en était ainsi, les statistiques de la circulation le feraient apparaître plus souvent que ce n'est le cas; j'ai cru comprendre toutefois qu'en Ethiopie les pièces de 50 cents ont tendance à disparaître.

46. En règle générale, les zones rurales sont très souvent dépourvues de moyens de dépôt. Par exemple, dans certaines zones défavorisées de la Tanzanie la banque et le bureau de poste les plus proches peuvent être à près de 200 kilomètres. Par contre, dans la Province de Nyanza au Kenya on indique que les agences des banques ne sont pas éloignées de plus de 15 kilomètres les unes des autres. Mais 15 kilomètres aller et 15 kilomètres retour, représentent un long trajet pour les villageois; d'autre part, les agences n'ouvrent parfois qu'une fois par semaine et il se peut que ce jour-là il y ait justement des plantations à faire d'urgence ou que ce soit le jour de garde du troupeau. Toutes les sociétés coopératives de la Tanzanie se targuent d'avoir des coffres-forts où les unions de crédit peuvent également déposer leurs fonds; en Ouganda il est prévu de fournir des coffres-forts aux sociétés coopératives. Toutefois les coffres des coopératives ne sont pas à la disposition de tout le monde. Autrefois les fonds des associations féminines étaient quelquefois mis en dépôt au siège du gouvernement local mais cette pratique a dû être interrompue en raison d'abus. Le plus souvent, et en tout cas en Tanzanie, il est demandé aux missions, aux commerçants asiens et aux employeurs privés de mettre des coffres-forts à la disposition du public, mais ils y tiennent de moins en moins en raison des risques de vol de plus en plus nombreux.

47. Il semble donc que la thésaurisation temporaire soit la plupart du temps involontaire et qu'elle pourrait être facilement réduite si les moyens de dépôt disponibles étaient améliorés. Leur absence, il faut le mentionner, incite davantage les gens à consacrer leurs économies au placement le plus facile, à l'achat de la vache ou de la chèvre traditionnelles, en particulier dans des zones comme le Buganda, où les cambriolages ont pris des proportions alarmantes, les voleurs cherchant de l'argent liquide.

#### Les dispositions d'esprit à l'égard des établissements d'épargne modernes

48. Si l'on demande aux commerçants, aux missionnaires et aux employeurs de prendre des fonds en dépôt, c'est parce qu'on les connaît bien et qu'on ne craint pas qu'ils s'approprient les fonds qui leur sont confiés puisqu'ils sont eux-mêmes relativement aisés. J'ai rencontré des membres d'une union de crédit qui refusaient fermement de déposer leurs fonds dans le coffre de leur coopérative parce que, dans le secteur, certains trésoriers de sociétés primaires avaient commis des indécrotesses. Ils préféraient confier leur argent à un prêtre qui n'y tenait pas tellement. Il n'y avait ni banque, ni bureau de poste, à 50 kilomètres à la ronde, mais quand l'argent s'est accumulé à un point tel que le prêtre a protesté, le trésorier a pris sa bicyclette pour aller à la ville et le déposer à la banque.

49. Dans les zones rurales où il existe des bureaux de poste, ceux-ci sont très appréciés, parce qu'ils sont installés en permanence, parce qu'on

connaît personnellement les employés et parce qu'on a pu constater que les lettres arrivaient généralement à bon port. Les faibles taux d'intérêt (2,5 pour 100) des caisses d'épargne des postes n'est pas ce qui attire le petit épargnant qui garderait ses économies à la maison s'il n'avait pas cette possibilité de dépôt. Il semble que la nécessité de remplir un formulaire soit le principal élément qui décourage l'ouverture d'un compte d'épargne postal ainsi que l'obligation d'attendre pour pouvoir retirer de l'argent alors que dans les conditions rurales il est difficile de prévoir quand on aura besoin d'espèces.

50. Avant l'indépendance, les banques commerciales étaient considérées souvent comme étant des institutions réservées aux Européens, qui pouvaient bénéficier d'un crédit illimité auquel l'Africain n'avait pas droit. Au Kenya, en particulier, les Africains n'étaient même pas incités à utiliser les banques. De plus, les agences rurales étaient assez rares. Depuis l'indépendance, les dispositions d'esprit des banques et de la population ont réciproquement évolué, dans le cas en particulier des travailleurs et des organisations des milieux urbains. Quelquefois, les habitants des zones urbaines constataient que les banques offrent un taux d'intérêt plus élevé que l'administration des postes et que dans certaines circonstances elles autorisent même un découvert. Toutefois, il semble que ce qui attire l'épargnant, c'est la facilité des dépôts et des retraits. A mesure de leur multiplication, les succursales des banques sont devenues mieux connues et plus accessibles. Les succursales des banques ouvertes en milieu rural paraissent avoir beaucoup de succès auprès des petits déposants des quatre pays de l'Afrique de l'est; dans la région de Kisumu, l'une de ces succursales se targue de 20 nouveaux déposants chaque semaine. Certaines banques commerciales soutiennent que la succursale fixe a plus de succès que l'agence itinérante, parce que les déposants se méfient parfois d'un homme qui prend leur argent pour s'en aller ensuite au loin. Dans les zones urbaines, les associations localisées placent leur argent dans un compte d'épargne des banques commerciales parce qu'il est très facile de le retirer, ce qui est important en cas de funérailles par exemple. A Addis-Abéba, les services de la Banque commerciale d'Etat d'Ethiopie restent ouverts tard le soir.

51. Une des raisons du succès des banques commerciales auprès des salariés est qu'après l'indépendance les gouvernements des pays de l'Afrique de l'est ont commencé à verser les traitements par l'intermédiaire des banques. Des difficultés surgirent au début mais par la suite les bénéficiaires ont pu apprécier les avantages de ce système. En Ouganda, il existe un plan de transfert de l'épargne grâce auquel les salariés peuvent faire transférer automatiquement une portion déterminée de leurs traitements ou salaires sur un compte d'épargne de la Banque commerciale d'Ouganda, qui appartient à l'Etat. Ce mode de transfert est très estimé <sup>1/</sup>, comme d'ailleurs de nombreux systèmes de retenue automatique lorsque les intéressés ont pleinement confiance dans les bénéficiaires.

52. Les banques commerciales admettent qu'elles perdent de l'argent sur les comptes d'épargne : les comptes de dépôt sont nombreux, mais les sommes

<sup>1/</sup> Monetary system in East Africa , J. Loxley.

déposées sont faibles, et les retraits sont nombreux et très saisonniers, même en ce qui concerne les titulaires d'un salaire fixe. Un directeur de banque s'est plaint que même les titulaires de traitements fixes oubliaient de prévoir les frais de scolarité si bien qu'on lui demandait d'autoriser des découverts ne dépassant pas 60 ou 100 shillings.

53. Les épargnants n'ont pour la plupart que de petites économies qu'ils peuvent vouloir retirer rapidement. Le supplément d'un demi pour cent payé sur les comptes de dépôt bancaires ne semble pas présenter un grand intérêt pour ces petits épargnants, mais plutôt pour ceux qui accumulent des fonds qu'ils n'ont pas l'intention d'utiliser d'urgence. Il s'agit généralement des titulaires de traitements moyens et des grandes associations. C'est alors qu'ils atteignent des traitements moyens que les gens semblent commencer à chercher un autre endroit où ils pourraient placer leurs économies, probablement parce qu'à ce niveau ils en arrivent à prendre davantage conscience de la possibilité d'obtenir des intérêts sur des sommes importantes et d'associer l'épargne au crédit.

54. En Afrique orientale, avant l'indépendance, les sociétés de construction étaient des institutions utilisées exclusivement par les Européens et les Asiatiques et elles ont gravement souffert des retraits massifs effectués au moment de l'indépendance. Leurs bureaux étaient à l'écart dans les coins des grandes villes et, comme les banques, à l'exception de la East African Building Society, elles ne cherchaient guère à attirer les Africains. Depuis l'indépendance elles sont survectionnées ou ont été nationalisées par l'Etat et elles font appel délibérément aux épargnants africains. Ces sociétés de construction offrent maintenant un moyen d'épargne de plus en plus répandu pour les groupes à revenus moyens, parce qu'elles versent un intérêt plus élevé que les banques et que l'épargne peut être liée à une hypothèque pour la construction de bonne qualité.

55. L'assurance sur la vie est très répandue parmi les titulaires de traitements dans les pays de l'Afrique de l'est; toutefois, en Ethiopie, elle fait seulement son apparition. La possibilité d'adhérer au système d'assurance-vie CUNA est à l'origine du fait qu'une société ougandaise d'épargne et de prêt cherche à joindre le mouvement CUNA. Selon les informations, en Afrique de l'est, de nombreux diplômés de l'université prennent une assurance dès qu'ils ont un emploi. A Kisumu, une compagnie privée d'assurance sur la vie affirme avoir pour clients la quasi-totalité des 38.000 enseignants de la Province de Nyanza. Les primes, entre 10 et 40 shillings, sont prélevées sur leurs salaires en vertu d'arrangements avec les autorités de l'enseignement. Il existe maintenant en Ouganda une compagnie d'Etat d'assurance sur la vie; en Tanzanie l'assurance-vie a été nationalisée.

56. Dans les trois pays de l'Afrique orientale, l'assurance nationale a été instituée, sous ses formes élémentaires, parmi les salariés à faibles revenus. Au Kenya, le système se fonde sur une déduction de 5 pour 100 sur les salaires, à laquelle l'employeur ajoute encore 5 pour 100, les sommes accumulées étant remboursées aux travailleurs, augmentées d'un intérêt de 2,5 pour 100, lorsqu'ils atteignent 60 ans ou lorsqu'ils sont reconnus inaptes au travail.

Il existe un système analogue en Ouganda mais, l'âge de la retraite est fixé à 65 ans. Ce système n'est pas encore très répandu, rares étant ceux qui espèrent vivre jusqu'à 65 ans, alors que pourtant des dispositions prévoient que la famille recevra les dépôts en cas de décès.

57. Les obligations à primes, les obligations d'Etat, les bons du Trésor et les transactions boursières n'intéressent guère le petit épargnant. A la Bourse de Nairobi, les investissements locaux font l'objet de transactions de plus en plus animées de la part d'Ougandais et de Kényens, mais il s'agit de personnes à revenus élevés. Dans certaines régions rurales de la Tanzanie, les obligations à primes étaient, en 1965, considérées comme une autre forme d'imposition. Toutefois, les obligations du Uganda Electricity Board sont préférées aux dépôts bancaires par au moins une des nouvelles unions de crédit résultant de la transformation des anciennes sociétés d'épargne et de prêt. En Ethiopie, la nouvelle bourse des valeurs, encore très limitée, s'efforce d'encourager les compagnies d'assurance à investir leurs fonds dans des conditions leur assurant des bénéfices. La Tanzanie n'ayant pas de bourse de valeurs, l'épargne est mobilisée de bas en haut dans diverses organisations d'Etat ou en marge de l'Etat.

58. En Ouganda, des loteries d'Etat à 1 shilling le billet connaissent la faveur de tous les groupes de revenus, en milieu urbain comme en milieu rural. En fait, le succès qu'elles remportent au détriment des obligations à primes n'est pas sans causer une certaine inquiétude.

#### Les sociétés coopératives de produits et de commercialisation

59. En Ouganda, du fait que le pays est essentiellement tributaire de deux cultures commerciales, le coton et le café, les coopératives agricoles sont probablement de loin le plus important débouché de l'épargne rurale. Le mouvement coopératif a été lancé vers 1950, la Grande-Bretagne ayant depuis longtemps considéré l'Ouganda comme un pays qui devrait être mis en valeur par les petits agriculteurs. En 1965, il y avait environ 2.000 sociétés primaires (ce qui est beaucoup pour un si petit pays) avec un capital social global de 11 millions de shillings de l'Afrique de l'est, appartenant en entier aux membres. En raison de la dispersion et de la faible densité de la population, une société primaire n'a généralement que 250 à 300 membres, dans certaines régions à forte densité de population le nombre des membres pouvant atteindre toutefois 1.000. Les systèmes de crédit agricole fonctionnent par l'intermédiaire de la Uganda Co-operative Bank, dont le mandataire est la Uganda Commercial Bank (une institution d'Etat). En 1966, des prêts s'élevant à 8 millions de shillings de l'Afrique de l'est, partagés entre 35.000 agriculteurs, ont été "normalement remboursés", ce qui a correspondu à une épargne. En revanche, le plan d'épargne et de crédits ruraux n'a pas eu beaucoup de succès, vraisemblablement parce que jusqu'ici il n'est pas encore suffisamment associé au crédit. Après 1950, 35 sociétés d'épargne et de prêt, organisations indépendantes destinées aux titulaires de traitements fixes, ont été créées et n'ont jamais eu beaucoup de succès. Elles sont peu à peu transformées



en organisations du type des unions de crédit. On ne dispose pas de chiffres globaux, mais il y a une ou deux de ces sociétés qui semblent donner de bons résultats (parmi les enseignants généralement qui versent des sommes régulières prélevées automatiquement sur leurs traitements), qui ne savent pas très bien comment placer les fonds accumulés. A l'heure actuelle on envisage également des groupes d'épargne scolaires.

60. Au Kenya, le mouvement coopératif est très récent étant donné que le gouvernement d'avant l'indépendance, dominé par les colons s'abstenait délibérément de l'encourager. En 1965, 1.100 sociétés avaient accumulé un capital de 14.700.000 shillings de l'Afrique de l'est, entièrement propriété des membres. Toutefois, "les groupes à revenus plus importants n'appartenant pas à ces sociétés" ont totalisé un montant presque équivalent en dépôts et en prêts, ce qui indique qu'il existe de plus grandes inégalités de revenus au Kenya que dans les deux autres pays : les agriculteurs qui font des bénéfices annuels de 20.000 shillings de l'Afrique de l'est et plus, voisinent avec les petits agriculteurs indépendants. Le crédit agricole est alimenté par un très grand nombre de sources. Plusieurs administrations fournissent des prêts à moyen terme et à long terme, les banques commerciales font des prêts à court terme, mais rarement aux petits agriculteurs. Toutefois, depuis 1966, 17.000 petits agriculteurs ayant un titre de propriété enregistré bénéficient de crédits à court terme, qui ne semblent pas être canalisés par les coopératives. On n'a pas pu obtenir de chiffres globaux relatifs au remboursement des emprunts, mais ils n'apparaissent pas aussi satisfaisants qu'en Ouganda. C'est peut-être à tort que je pense que les petits agriculteurs de certaines régions considèrent les coopératives comme des services d'Etat et ne se sentent pas, de ce fait, directement responsables. On envisage d'essayer un nouveau plan de crédit pour la canalisation des crédits à court terme par les coopératives <sup>1/</sup>. Au Kenya comme ailleurs, les sociétés d'épargne et d'emprunt n'ont pas eu beaucoup de succès, mais les unions de crédit du type CUNA sont poussées par les services catholiques de secours, en particulier en milieu urbain ouvrier. En 1967, il existait 62 organisations de ce genre ayant accumulé 1.500.000 shillings de l'Afrique de l'est et groupant 2.700 adhérents environ.

61. En Tanzanie, comme en Ouganda, le mouvement coopératif est ancien bien qu'à l'origine il ait été cantonné aux secteurs les plus riches. Il s'est surtout répandu depuis l'indépendance dans ce pays où 94 pour 100 des habitants sont des agriculteurs. A la fin de 1967, il y avait 1.649 coopératives (à l'exclusion des unions de crédit) groupant plus de 500.000 membres; 1.555 de celles-ci étaient des coopératives de vente. Il y avait également 175 unions de crédit du type CUNA enregistrées (soit une augmentation de 45 pour 100 par rapport à l'année précédente) groupant 21.484 membres et totalisant des capitaux de 2.573.000 shillings de l'Afrique de l'est représentant l'épargne des membres. Les prêts non remboursés s'élevaient à 3.850.000 shillings. Le mouvement des unions de crédit a commencé en Tanzanie en 1960, et en 1964 elles avaient déjà constitué la Ligue des unions de crédit. C'est le Co-operative Department qui en assure la direction et le contrôle, grâce à un office spécial d'inspection,

<sup>1/</sup> Co-operative Mobilization of Local Savings d'Souza.

qui fait d'ailleurs énormément appel aux organismes bénévoles, en particulier les missions, pour le contrôle et la formation à l'échelon local. Selon l'opinion générale, les unions de crédit devraient être complètement séparées des coopératives de vente afin que les responsabilités soient définies et que tout risque d'emploi abusif des fonds soit évité. En Tanzanie, toutes les organisations coopératives sont regroupées dans une union coopérative et toutes les coopératives (à l'exclusion des unions de crédit) sont financées par la National Co-operative and Development Bank of Tanzania (fondée en 1964), maintenant succursale de la National Bank of Tanzania, toutes les banques privées ayant été nationalisées. Les problèmes qui se posent à la Tanzanie dans le domaine coopératif sont le plus souvent dus à l'immensité du pays (aussi grand que la Fédération du Nigéria), la dispersion de la population, le manque de communications et la pénurie de personnel qualifié <sup>1/</sup>.

62. En Ethiopie, le mouvement en faveur des coopératives de vente est assez récent. Toutefois, en 1966, il y avait déjà 14 sociétés groupant plus de 3.000 membres et ayant un capital social de 403.200 shillings de l'Afrique de l'est. Toutes, sauf une, se trouvent dans la région des plantations de café. Plusieurs petites coopératives se sont récemment constituées sous l'impulsion des agents du développement communautaire. A Addis-Abéba, viennent de se créer deux unions de crédit pour des employés à revenus moyens. La principale difficulté est que la Banque nationale de développement (subventionnée par l'Etat) qui finance les coopératives de vente n'a pas suffisamment de capitaux et ne peut par conséquent assurer tous les emprunts demandés.

#### Les systèmes d'auto-assistance

63. Les gouvernements des quatre pays encouragent les initiatives pour la mise en valeur des lots communaux et des terres non cultivées, la construction de routes, de dispensaires, d'écoles et de centres communautaires, et dans le cadre des harambee volontaires et des écoles TAPA du Kenya et de la Tanzanie la rémunération des instituteurs. En Ethiopie, la totalité ou la plus grande partie des contributions sont en espèces pour la rétribution de la main-d'oeuvre : en quelques années, les mahaber des Gouragués auraient contribué pour 2.000.000 dollars éthiopiens environ. Au Kenya et en Ouganda les contributions sont à la fois en espèces et en nature, et en Tanzanie il s'agit le plus souvent d'heures de travail bénévole. Il est dans ces conditions très difficile d'évaluer la valeur en espèces des contributions des populations. Il ne faut pas oublier dans ce chapitre les efforts d'amélioration des associations d'établissement, ni les contributions individuelles, pour la plupart en provenance des secteurs urbains, dont le total est inconnu.

#### Les impôts directs

64. Il s'agit là d'une épargne obligatoire qu'il faut mentionner étant donné

<sup>1/</sup> Chiffres fournis par le Ministère du commerce et des coopératives, 1968.

qu'elle touche directement l'agriculteur et l'ouvrier urbain. Dans les trois pays de l'Afrique de l'est, on reconnaît que cette forme d'imposition est rétrograde et on espère pouvoir améliorer bientôt le régime fiscal. En 1965, dans l'une des provinces les plus pauvres du centre de la Tanzanie, où le revenu en espèces par habitant est évalué à environ 30 shillings par an, chaque adulte a payé pour l'année une taxe locale de 36 shillings, une taxe sur le bétail de 2 shillings par tête, plus d'autres redevances diverses. Comme partout dans le monde, l'impôt direct est critiqué et les paysans font tout leur possible pour y échapper parce qu'ils ne voient pas quels services leur sont rendus en échange.

#### Frais de scolarité

65. Si j'enferme les frais de scolarité dans l'épargne c'est parce que pour la plupart des parents des pays de l'Afrique de l'est tout au moins, ils représentent un investissement fait pour le compte de toute la famille. Il est encore de règle d'attendre de ses enfants qu'ils vous aident quand vous serez âgé et il est très courant que les jeunes expédient à leurs parents une portion importante de leurs salaires en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont faits. Je n'ai pu me procurer aucun chiffre sur les redevances de scolarité globales versées par les parents proches ou éloignés. Au Kenya, dans la Province de Nyanza, où l'enseignement fait l'objet d'une très forte demande, les frais de scolarité vont de 200 à 450 shillings par an dans les écoles secondaires subventionnées; dans les écoles Harambee qui ne sont pas subventionnées ils sont de 800 shillings. Les redevances sont réglées à tempérament et très souvent avant d'autoriser les élèves à se présenter aux examens de fin d'études on les envoie chercher le solde des sommes dues chez leurs parents. D'importantes sommes d'argent destinées aux redevances scolaires peuvent provenir des villes, tant des particuliers que des associations localisées (Location Associations).

#### Autres investissements d'épargne

66. Il y a manifestement, au Kenya et en Ouganda surtout, une autre épargne qui ne suit pas les circuits réguliers. Une estimation officieuse pour les zones rurales de la province centrale du Kenya chiffre à 12 pour 100 l'épargne réalisée sur les revenus en espèces, ce qui est beaucoup. On pense qu'elle atteint 10 pour 100 dans la zone urbaine de Nairobi où la plupart des épargnants sont probablement des Kikuyu, qui ont la réputation d'être des travailleurs acharnés et des épargnants opiniâtres, dont la principale ambition est d'acheter des terres arables. Dans les quatre pays, l'investissement dans la construction de logements urbains destinés principalement à la location a augmenté régulièrement depuis l'indépendance, bien que la situation de l'habitat demeure critique et que les constructions soient souvent médiocres. On estimait la valeur des logements construits par des particuliers en 1966, dans les principales villes de l'Ouganda, à 2 milliards 223 millions de shillings de l'Afrique orientale. Dans ce cas, petits et grands épargnants jouent leur rôle. On m'a cité récemment l'exemple d'une maison bâtie à la périphérie de Kampala par un réfugié du Burundi pour 500 shillings, revendue pour 600 shillings à un domestique personnel qui comptait, en la louant, en tirer un revenu mensuel de 180 shillings.

67. Les dons faits aux amis et parents (4,7 pour 100 du revenu individuel à Kampala en 1964) <sup>1/</sup> ne sont pas considérés comme épargne par leurs auteurs. Il semble pourtant qu'il s'agisse de cela dans la mesure où ils représentent un investissement de "bonne volonté" dans le système de parenté de sang. On chiffre à 139,04 shillings par mois le revenu total moyen de cette année-là pour une dépense totale moyenne de 159,17 shillings <sup>2/</sup>, ce qui donne à penser que l'investissement sous cette forme n'est pas négligeable. Le petit commerçant "épargne" lui aussi, lorsqu'il permet à ses clients de dépenser au-delà de leurs moyens, emprunte aux grossistes qui, pour leur part, empruntent aux banques commerciales, afin que cette tolérance soit possible.

68. Cependant, la plus grande partie de l'épargne incontrôlable peut alimenter les nombreux petits commerces du Kenya et de l'Ouganda. Au Kenya, la plupart d'entre eux peuvent n'être pas enregistrés parce qu'ils comptent moins de dix membres. D'après une étude effectuée récemment dans le district d'Embu, Province centrale du Kenya, il semble que le système de copropriété, dans lequel le principal actionnaire devient gérant, soit le plus répandu. Les actionnaires se partagent les bénéfices selon des calculs compliqués dont on peut ne garder aucune trace, les petits actionnaires touchant parfois leur part en nature (par exemple de la bière gratuite d'un café en copropriété). C'est là une manière fréquente de posséder les autocars, les boutiques, les cafés, les raffineries de canne à sucre et les moulins à eau <sup>3/</sup>. Il y a aussi les coopératives de crédit non enregistrées, probablement nombreuses et dont les activités, parfois, ressemblent beaucoup au commerce des prêteurs d'argent.

69. Toute cette activité a des aspects à la fois positifs et négatifs. On pouvait dire en 1964 <sup>4/</sup> que le prêteur était encore un personnage négligeable dans l'Afrique de l'est, mais selon les renseignements que j'ai obtenus, la situation pourrait être différente en 1968. Il arrive maintenant que les prêteurs soient parfois des Africains. On dit que les caissiers chargés de payer les salaires se comportent souvent comme tels (à 10 ou 12 pour 100 par mois). De même les litiges au sujet des terres sont de plus en plus fréquents dans les parties du Kenya où l'on procède au remembrement et à l'enregistrement.

#### Conclusions et suggestions

70. L'épargne associée au crédit, sous forme de biens matériels et de services, a toujours fait partie de la manière de vivre fondamentale en Afrique de l'est. A présent, les gens veulent de l'argent pour acquérir des biens

<sup>1/</sup> et <sup>2/</sup> Statistical Abstracts, Uganda, 1966

<sup>3/</sup> Small-scale Businesses in Embu District. J. Wills.

<sup>4/</sup> Monetary System in East Africa J. Loxley.

et non plus simplement pour mettre de côté en prévision d'une nécessité lointaine qui peut ne jamais se produire. Une fois qu'ils ont réalisé le rapport entre l'épargne et le crédit évalué en termes financiers - ce qu'ils font maintenant très rapidement - la demande de crédit s'accroît et l'encouragement à l'épargne aussi, surtout dans l'agriculture, l'enseignement, les biens de consommation coûteux et le logement.

71. Cependant, pour tirer le meilleur parti de ces stimulants à l'épargne, il faudrait procéder à des modifications importantes dans la politique du gouvernement et accepter certains faits. Le premier, qui est l'existence et la solidité des liens qui unissent les habitants des villes et ceux des campagnes, laisse supposer que pendant un certain temps encore les nombreux immigrants dans les grandes zones urbaines demeureront très attachés à leur zone rurale d'origine. Il en découle que la plus grande partie des logements possédés par des particuliers continueront à être estimés surtout pour leur valeur locative et que même dans les habitations à bon marché occupées par le propriétaire, l'occupant est, selon l'expression du directeur de la Tanzanian National Housing Corporation "pour le moment une nécessité socio-économique" qu'il faut loger. En revanche, il semble que de nouvelles petites communautés urbaines soient en cours de développement à l'intérieur du territoire des grandes villes dont les propres limites ne coïncident sans doute pas avec les arrondissements et qui pourraient servir de cadre au développement d'une urbanisation authentique d'un type nouveau.

72. En revanche, il semble que, dans les zones rurales, les logements améliorés les plus adaptés à la majorité des habitants soient actuellement (et cela encore pour des raisons socio-économiques) de nature temporaire et construits pour durer au maximum trente ans. Puisque l'on aura besoin à ce moment-là d'un type de maison très différent et que le régime foncier aura également changé, il conviendrait peut-être dans ce cas, de considérer comme un avantage la nature semi-permanente de ces constructions nouvelles. Il faut entreprendre des recherches intensives sur le type actuel de maison que souhaitent les gens dans les diverses zones rurales, sans oublier de procéder à des études sur les matériaux locaux, les techniques de construction, ainsi que sur les méthodes réalisables et acceptables de construction de maisons d'un type nouveau. Il faudrait établir une coordination avec les organisations de toute nature au niveau du village, afin de faire accepter les résultats de ces recherches et peut-être aussi de diffuser les plans. A ce sujet, on aurait beaucoup à apprendre du "Village Development Committee" de Tanzanie. Le Kenya est, en fait, sur le point d'inaugurer un système analogue.

73. Du côté urbain, il semble qu'il faille tenir compte d'une façon ou d'une autre, du mobile principal que sont les bénéficiaires dans la construction d'habitations, ou du moins en être pleinement conscient. Il est impossible, même à la très efficace National Housing Corporation de Tanzanie de loger dans Dar es-Salaam plus du sixième des immigrants annuels. Il faudrait protéger et diriger toutes les associations de logement, les associations de location, les associations de crédit par roulement et les unions de crédit, en tant que sources éventuelles d'épargne et d'investissement pour

l'habitat dans les zones urbaines et dans les zones rurales, mais seulement après avoir procédé à un nouvel examen des objectifs de ces associations et des raisons pour lesquelles elles utilisent certaines méthodes pour les atteindre.

74. On pourrait penser qu'il serait profitable pour les villes et les campagnes et dans des pays où les relations entre les deux milieux sont étroites, de décentraliser l'industrie et d'encourager, par voie de conséquence, le développement de petites villes plutôt que de grandes agglomérations urbaines. Il semble, par exemple, que l'on pourrait plus facilement encourager les travailleurs urbains à s'établir définitivement dans de petits centres assez proches de leur zone d'origine. De là, ils pourraient continuer à participer activement à la gestion des affaires à la fois de la ville et de la campagne et accéléreraient ainsi le développement plus efficacement qu'ils ne pourraient le faire en vivant dans un village éloigné ou dans une grande ville. Dans un cadre de cette nature, les petites "associations localisées" qui s'intéressent à l'amélioration rurale auraient plus de chance de se développer que de grandes organisations tribales.

75. Quant au problème qu'implique la mobilisation de l'épargne dans les zones rurales, il semble que la multiplication des moyens de dépôt offrant un petit intérêt aux particuliers et aux petites organisations pourrait jouer un rôle important dans le développement local. Pour l'homme de la rue, les succursales des banques commerciales ne sont pas satisfaisantes et les banques elles-mêmes reconnaissent que la petite épargne n'est pas intéressante. Il devrait y avoir place pour une autre sorte d'organisation bancaire coopérative bénévole réservée au petit épargnant, qui pourrait être assortie de conseils sur les problèmes financiers et qui pourrait également s'occuper des fonds locaux des coopératives de crédit, des sociétés d'assistance mutuelle et autres petites entreprises. Il serait aussi plus facile de mobiliser pour le développement national l'épargne ainsi rassemblée que celle déposée dans les banques privées.

76. Il semble qu'il y ait aussi place pour une organisation coopérative de prêts qui assurerait le financement de multiples petites organisations rurales grâce, cette fois encore, à un service décentralisé. Si cet organisme pouvait être associé à la banque d'épargne suggérée, ou travailler par son intermédiaire, il serait plus à la portée des utilisateurs. Quelque chose de ce genre a déjà été proposé pour le Kenya <sup>1/</sup>. On prévoit que l'organisation rassemblera son capital au moyen de bons vendus par les diverses branches des agences déjà en place et pour attirer le petit actionnaire on compterait plus sur l'estimation de la valeur que sur l'intérêt. L'Etat, qui serait actionnaire, garantirait cette organisation. Les membres d'une telle association (Co-operative Loans Association) seraient, bien entendu, les organismes qui peuvent prétendre à des prêts, qui pourraient être

<sup>1/</sup> The Case for Co-operative Loans Associations in Kenya, N.O. Jorgensen.

"importants et hétérogènes". Les Credit Union Leagues, les associations de petites entreprises et les fédérations d'associations localisées seraient donc membres de cette organisation.

77. Enfin, de telles organisations "à la base", du fait qu'elles ne sont pas propriété privée, peuvent être garanties plus facilement par des organisations de niveau plus élevé patronnées par l'Etat, qui permettent d'accéder aux banques nationales puis à la "East African Bank" envisagée aux termes de la Communauté de l'Afrique orientale et enfin à la Banque africaine.

## TROISIEME PARTIE

## SOCIETES D'EPARGNE INDIGENES

Introduction

78. Le réseau des liens entre communautés urbaines et rurales montre que, sous l'influence des conditions de vie urbaines, les gens ne perdent pas l'esprit "tribal", mais l'organisation "tribale" elle-même tend à se transformer. En réalité, ce sont les termes "ethnique" ou "ethnie" qui désignent le mieux ces communautés, lesquels s'appliquent uniformément à toutes collectivités d'immigrants, juive, écossaise, indienne ou autre, dans n'importe quelle ville du monde. Ces groupes ethniques forment tous des organisations d'aide et de protection mutuelles. Le caractère distinctif d'un grand nombre des groupements africains de ce genre tient à leur étroite association à la zone rurale d'origine des immigrants, de même qu'à l'importance des liens de parenté et des contacts personnels au sein de leurs sociétés respectives.

79. Dans la plupart des villes d'Afrique de l'est, il existe maintenant un nombre considérable d'associations volontaires de nature très diverse. Ainsi, plus de 500 sociétés de cet ordre ont été récemment dénombrées à Mombassa. A Nairobi, on enregistre un certain nombre de petites organisations de crédit autonomes représentant diverses ethnies, organisations qui ne sont pas immatriculées par l'Etat ni contrôlées par le Ministère des coopératives. A Kampala, où les associations localisées se multiplient, le nombre total d'organisations volontaires de toutes sortes doit être élevé. Il ne s'agit pas là d'un fait entièrement nouveau en Afrique de l'est, où l'on avait remarqué, peu après la seconde guerre mondiale, une large gamme d'associations africaines, souvent polyvalentes et parfois très riches <sup>1/</sup>. Parmi ces groupements figuraient déjà les grandes unions tribales et formations politiques. De nos jours, les unions tribales peuvent engendrer un grand nombre d'associations localisées autonomes, qui organiseront de leur côté, dans les villes et les campagnes, des sociétés de crédit, ainsi que des entreprises sur une grande ou une petite échelle pouvant assumer un caractère à la fois coopératif et concurrentiel. La composition de ces organes peut être, en totalité ou en partie, similaire à celle de l'organisme principal. Dans certains cas, la nouvelle société est absolument indépendante de l'organisation mère; dans d'autres cas, elle fonctionne comme filiale de celle-ci et lui remet ses bénéfices. Le taux d'extinction de ces sociétés est naturellement assez élevé. Toutefois, ces entreprises nées d'un effort enthousiaste et spontané montrent qu'on s'intéresse aux idées nouvelles et qu'on est prêt à risquer beaucoup pour les mettre à l'épreuve.

80. Jusqu'à présent, ce mouvement d'association à caractère très divers ne s'est pas apparemment étendu à l'Ethiopie, en ce sens qu'on n'y voit pas un aussi grand nombre de petites organisations, sauf en ce qui concerne les associations d'aide mutuelle. Mais il se peut que cette impression résulte d'une connaissance insuffisante de la situation. On nous a dit cependant que

<sup>1/</sup> History of East Africa, vol. II, Harlow & Chilver, pages 388-389.



les petites entreprises sont généralement établies par d'anciens employés de firmes professionnelles ou commerciales qui s'engagent, pour leur compte, dans la même voie que celles-ci. Cela laisse supposer que les chefs d'entreprise de cette catégorie disposent au départ des capitaux nécessaires. Par contraste, en Afrique orientale, il semble que même les entreprises privées soient habituellement fondées comme sociétés en nom collectif ou sociétés par actions et, dans ce dernier cas, fréquemment sur la base d'un même lieu de résidence pour les participants.

81. En Afrique de l'est, on distingue deux principales catégories de sociétés d'épargne indigènes : les associations d'aide mutuelle et les associations de crédit renouvelable. Sous une forme générale, ces deux types d'institutions existent dans le monde entier. Les associations d'aide mutuelle, établies à titre permanent, ont un champ d'activité plus étendu que les associations de crédit renouvelable, de sorte qu'elles peuvent accumuler, au cours d'une période prolongée, un volume plus considérable de fonds destinés à des usages très divers. On compare souvent les associations d'aide mutuelle à la vieille Friendly Society, fondée au XVIème siècle pour faire face à l'accroissement du nombre des personnes dépourvues de terres et de l'assujettissement aux gains en espèces. Bien que la structure de ces deux types d'organismes soit assez semblable, les liens qui unissent leurs membres respectifs sont tout à fait différents. Comme cette différence échappe facilement, en particulier, aux conseillers d'outre-mer chargés de faciliter la création de sociétés de crédit et d'autres institutions analogues, il convient tout d'abord d'expliquer cette disparité en citant les passages suivants d'un rapport sur les Friendly Societies du pays qu'on appelait alors la Côte-de-l'Or 1/:

"Le principe fondamental qui régit le fonctionnement de toutes ces sociétés (indigènes) réside dans la conception essentiellement africaine de la responsabilité du groupe envers l'individu. La sécurité qu'elles procurent découle de l'appui collectif dont bénéficient leur membres. En l'occurrence, les prestations sont prélevées, non pas sur les fonds accumulés ou investis appartenant à l'association, mais sur les contributions supplémentaires versées par les membres à titre individuel et facultatif. L'association peut garantir le versement d'un certain montant d'argent pour permettre de faire face à certains cas d'urgence, mais cette somme provient en fait d'une taxe par tête considérée comme obligatoire. Il est nécessaire de bien administrer une telle institution et d'établir entre ses membres un lien commun pour maintenir l'unité du groupe et l'intérêt qu'on y porte; si, faute de remplir ces conditions, la société venait à se désintégrer, il n'y aurait aucun autre moyen d'assurer la sécurité..."

1/ Enquiry with regard to mutual benefit groups in the Gold Coast,  
Government Printer, Accra.

"Au Royaume-Uni, les Friendly Societies se fondaient sur un principe assez différent, à savoir la responsabilité qui incombe à l'individu de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille. Etant donné les avantages que présentait la coopération à cet effet, on a été amené à former des sociétés en vue de sauvegarder l'épargne et d'amplifier celle-ci par des placements judicieux. C'était la gestion rationnelle des finances, et non l'esprit de solidarité, qui importait au premier chef. Les membres étaient responsables devant la société, mais non les uns envers les autres individuellement".

#### Tendances générales en Afrique de l'est

82. Les Manyema de Dar es-Salam (descendants d'esclaves congolais affranchis) prétendent avoir constitué une association funéraire "dès le début", ce qui pourrait signifier la fin du XIXème siècle. Hormis ce cas, aucune organisation indigène volontaire d'aide mutuelle ayant pour objet d'accumuler des fonds ou de faire des prêts en espèces (par opposition aux prêts en nature) ne paraît avoir existé en Afrique jusqu'à peu de temps avant l'ouverture de la première guerre mondiale (1914-1918). En 1912, l'Association Pogoro a vu le jour, elle aussi, à Dar es-Salam, suivie d'une association Chagga et d'une société soudanaise créées en 1919 et 1921 respectivement. Il a été récemment signalé que les Gouragué d'Ethiopie auraient pu établir leurs premières associations funéraires en 1917, à cause de l'épidémie de grippe qui sévissait alors; mais jusqu'à présent aucune preuve n'a été apportée à l'appui de cette observation. Viennent ensuite les Luo du Kenya qui ont formé, entre 1920 et 1930, une association à Mombasa. Celle-ci se composait d'immigrants employés comme dockers qui, se sentant au début peu sûrs d'eux-mêmes en milieu étranger et très éloignés de leur patrie, tenaient à vivre et à manger ensemble dans un seul et même quartier. Les associations kikuyu d'aide mutuelle au Kenya semblent remonter aux mouvements politiques des années 20. En Ouganda, où l'économie monétaire était pourtant en voie de développement dès la première décennie du XXème siècle, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale qu'on aurait formellement organisé des associations d'aide mutuelle, y compris l'Union des Luo qui a été l'une des premières à s'établir. Cela s'explique peut-être par le rôle prédominant que jouaient auparavant les Ganda, société où les relations entre chefs d'entreprise et clients pouvaient remplacer les services d'associations d'aide mutuelle.

83. La seconde guerre mondiale (1939-1945) et l'occupation italienne (1936-1941) ont été suivies en Afrique orientale et en Ethiopie respectivement d'une expansion des activités dans le domaine des associations bénévoles. Ces groupements ont connu un nouvel essor peu après 1960, à la suite de l'accession à l'indépendance des pays de la région. L'expansion a été marquée par la prolifération, en Afrique orientale, des associations ethniques d'aide mutuelle et par l'apparition, en Ethiopie, d'importantes sociétés de ce genre. Après l'indépendance, on a vu surgir en outre une multitude de grandes organisations sous forme de coopératives, de syndicats ouvriers, d'associations professionnelles, etc.

84. Nous donnerons maintenant un aperçu de l'évolution de la situation pays par pays. En Ethiopie, on pense en général que les associations gouragué d'aide mutuelle (idir) n'avaient pas été effectivement constituées ou du moins qu'elles n'étaient pas importantes avant l'invasion italienne de 1936, ce qui serait également le cas des associations de crédit renouvelable (ikub). Les nombreux cadavres humains à enterrer, les bestiaux morts à remplacer, les denrées alimentaires à acheter pour remplacer les récoltes détruites, tels étaient les problèmes ayant provoqué un effort constructif, qui a mis à profit les ressources d'une économie monétaire nouvellement établie, ainsi qu'une expérience de longue date en matière de commerce, l'émigration traditionnelle vers Addis-Abéba aux fins de travail et l'habitude d'une étroite coopération dans la vie rurale de tous les jours qui caractérisaient les Gouragué. A partir des Gouragué, ces associations se sont étendues à d'autres groupes, expansion qui s'est accélérée après 1960. Dans les régions de langue amharique, les sentiments et habitudes d'association engendrés par l'appartenance à l'Eglise éthiopienne copte ont sans doute contribué à ce mouvement.

85. Au Kenya, l'Union des Luo, sous sa forme actuelle, a été fondée en 1946 à la suite de 20 ans d'activité en matière d'association et sur la base d'une large coopération traditionnelle entre parents. Le développement d'une telle union a été également favorisé par l'émigration des Luo en quête de travail et l'étroite association de cette ethnie à l'oeuvre éducative des missions. Il semble que cette Union ait été conçue essentiellement comme organe de coordination chargé de mobiliser des fonds pour l'éducation des enfants des membres et "d'unir les villageois aux citadins" <sup>1/</sup>. Parmi les adhérents de cette organisation se trouvaient d'anciens soldats qui avaient acquis de nouvelles habitudes de collaboration au sein de cette vaste institution impersonnelle qu'est l'armée. L'Union a établi son siège à Kisumu, ville natale des Luo, et elle n'a pas tardé à former des branches dans toutes les principales villes d'Afrique orientale, dont chacune compte un certain nombre d'immigrants luo. Cette organisation est maintenant la plus grande et la plus importante des associations ethniques d'Afrique orientale. Une autre union, de structure analogue, a été fondée par les Luyia, peuple voisin et traditionnellement rival des Luo. L'Association des Kiluyu, qui s'est ramifiée dans la plupart des villes principales du Kenya et de l'Ouganda, a été créée vers la même époque. Les autres grandes associations représentent les Teso et les Kamba. Les Teso chevauchent la frontière entre le Kenya et l'Ouganda, si bien qu'ils constituent, même dans leur patrie, un groupe interterritorial. Ils forment en outre un peuple de travailleurs urbains migrants, mais dans une moindre mesure que les autres ethnies. La majorité des divisions locales de ces grandes unions auraient commencé, depuis 1950, à déposer leurs fonds en banque.

86. L'expansion considérable des associations d'aide mutuelle à Kampala (Ouganda), entre 1951 et 1960, est peut-être en partie attribuable à l'intérêt que les directeurs des centres communautaires manifestaient pour ces organismes. Les associations étaient encouragées à s'affilier aux centres,

<sup>1/</sup> Oginga Odinga, Not Yet Uhuru.

ce qui devait leur permettre en retour d'utiliser les salles de ces derniers pour leurs réunions, de se faire représenter à leur comité de gestion et de prendre l'avis de leurs directeurs. La création d'associations d'aide mutuelle a été fortement stimulée d'autre part, par l'esprit d'émulation et le désir d'utiliser des dons latents d'organisation, particulièrement chez les employés de bureau et les travailleurs spécialisés ou semi-qualifiés. Ainsi, l'animateur d'une de ces associations déclarait :

"Un de mes collègues de bureau, autrefois secrétaire de son association tribale, effectuait à ce titre un gros travail qui consistait notamment à écrire des lettres, à envoyer des notes circulaires, à prendre contact avec d'autres membres de son association et certaines autorités de l'extérieur. Je l'enviais beaucoup. L'idée m'étant venue de faire de même pour mon propre peuple, j'ai commencé à mettre sur pied notre association" 1/

En 1962, on comptait à Kampala au moins 17 associations ethniques différentes, formées pour la plupart d'immigrants de diverses parties de l'Ouganda qui appartenaient à des sociétés fondées sur la parenté. Parmi ces associations figuraient aussi celles des Luo et des Kikuyu venus du Kenya. Avant 1968, les Luo avaient réussi à établir de petites associations dans toutes les localités ougandaises. Cette même année, on observait que les Teso et les Luyia prenaient de l'importance à Kampala même. Parmi les royaumes originels de ce pays, seul celui des Nyoro avait une association d'aide mutuelle, qui aurait fonctionné, en fait, plutôt comme un club social. Il existait en 1962 une sorte d'organisation générale pour les Tanganyikais, relativement peu nombreux, qui vivaient à Kampala, mais on ne connaît pas les détails de ce groupement.

87. Dans une région rurale de l'Ouganda, déserte et infestée de tsé-tsé, l'administration coloniale avait encouragé l'immigration des Luyia kényens en vue d'ouvrir et de coloniser cette zone défavorisée. Le Gouvernement ougandais indépendant a également stimulé ce mouvement. Il y a maintenant dans cette région un groupement apparemment rattaché à l'Association luyia, dont les subdivisions locales intérieures correspondent, de par leur composition et leur bureau, à l'organisation des 14 églises autonomes au moins qui ont suivi les colons émigrés 2/. D'autre part, certains Luyia ont formé une association autonome au sein d'une sucrerie située dans une autre zone rurale, comme l'ont fait d'ailleurs les Lugbara originaires du nord-ouest ougandais. Les réponses aux questionnaires distribués aux étudiants du Collège de Makerere donnent à penser que certaines associations d'aide mutuelle et entreprises représentant divers clans sont en voie d'établissement en d'autres secteurs ruraux de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie.

1/ Dahya, B.W., Characteristics of Tribal Associations in Kampala

2/ D'après une communication personnelle de Simon Charsley.

88. La première association créée au Tanganyika, celle des Manyema, avait encore en 1956 son propre cimetière à Dar es-Salam. Les Pogoro avaient participé, quatre ans seulement avant la création de leur société (1912), à la rébellion Maji-Maji contre les Allemands, ce qui laisse supposer que ce peuple avait l'habitude de réagir activement aux conditions défavorables. L'Association des Chagga, constituée après la première guerre mondiale, et l'Association des Pare, fondée un peu plus tard, réunissaient toutes deux des commis de la fonction publique, qui provenaient de régions relativement développées et qui avaient un emploi assuré. Ces deux groupes d'immigrants avaient conscience du fait qu'ils différaient, en tant que chrétiens d'éducation occidentale, de la majorité de la population musulmane de Dar es-Salam. On remarquait en 1956 que ces deux associations, largement consacrées aux activités sportives et sociales, ressemblaient aux clubs européens, leur bureau étant néanmoins composé de fonctionnaires. Par la suite, il est fait mention des associations nyakyusa, luguru, nyamwesi, fipa, nyiramba, mbaha et ngonyama, dont la plupart, sinon la totalité ont vu le jour après la seconde guerre mondiale. Tous ces groupements, sauf celui des Ngonyama, représentaient des peuples tanganyikais de l'intérieur. A tout le moins, les dirigeants de ces organismes, employés comme commis ou artisans qualifiés, savaient lire et écrire. D'autre part, plusieurs de ces organisations groupaient des peuples voisins. Ainsi, l'Association des Nyiramba englobait les Gogo, les Nyaturu et les Rangî; l'Association des Ngonyama représentait les Ngoni, les "Nyasa" et les Matengo, originaires de la frontière entre le Tanganyika et le Nyassaland; enfin, l'Association des Nyamwesi comprenait les quelques immigrants d'origine sukuma. Cette tendance à associer divers groupes peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par le fait que les divisions ethniques sont relativement floues au Tanganyika. Il est probable que cela tenait également au fait qu'il n'y avait qu'un petit nombre d'immigrants en provenance de chaque société. Ces associations se comparaient après 1950 aux anciennes unions tribales, qui mettaient l'accent sur les cérémonies traditionnelles 1/.

89. On observait en 1956, d'une manière générale, que les unions tribales de Dar es-Salam étaient déjà en décadence. En 1968, nous avons obtenu peu d'informations récentes sur les associations indigènes d'aide mutuelle dans cette ville. L'Union des Luo de Dar es-Salam, originellement organisée là comme ailleurs, après 1920, par les dockers et les employés de chemins de fer, a disparu voici quelques années. Cependant, selon des sources d'information dignes de foi, des associations localisées d'immigrants luo fonctionnent actuellement dans cette ville aussi bien qu'en d'autres endroits. D'autres organisations ont été créées, en 1968, par des groupes ruraux d'origine tanzanienne, notamment par les Fipa. A l'heure actuelle, la politique officielle insiste tout spécialement sur la nécessité de penser en termes non ethniques, la création de syndicats ouvriers et de sociétés de crédit étant vivement encouragée pour contrebalancer les associations de caractère ethnique.

---

1/ Leslie, J.K., Social Survey of Dar-es-Salaam.

90. Dans l'arrière-pays de la commune de Iwanza, on observe depuis 1945 une augmentation du nombre des associations rurales représentant les Sukuma, ce qui est probablement dû aux efforts entrepris pour commercialiser la culture du coton. Une fois que certains exploitants agricoles eurent agrandi leur domaine et commencé à pratiquer individuellement des cultures marchandes, il ne paraissait plus opportun pour les associations de jeunes groupés selon l'âge et le voisinage (page 3) (l'adhésion à ces associations, faisant l'objet de pressions sociales, était en réalité obligatoire) d'aider, contre rétribution en aliments seulement, des particuliers qui visaient essentiellement à réaliser des bénéfices en espèces. Par conséquent, ces organisations ont commencé à réclamer une rémunération pécuniaire aussi bien qu'alimentaire. Toutefois, les associations de danse autonomes, auxquelles on adhérait à titre individuel et volontaire, étaient en mesure de fournir gratuitement à leurs membres les services d'une équipe de travail, qui devaient au contraire être payés en argent par les bénéficiaires non associés à ces institutions. Comme ces associations se composaient de jeunes gens forts et bien disciplinés, les services qu'elles rendaient comme groupes de travail ont connu beaucoup de succès, tandis que leurs activités initiales ont décliné. En 1963, la plupart des sociétés de danse ont déclaré à l'auteur du présent document qu'elles faisaient également fonction d'associations d'aide mutuelle, mettant de côté une certaine fraction de leurs fonds afin d'accorder, en cas de besoin, des prêts à leurs membres. A cette époque, les associations de danse les plus populaires n'étaient plus les anciennes, mais les nouvelles qu'on avait commencé d'établir vers 1946. Parmi ces dernières, il convient de signaler l'importante société des Bagobogobo. Outre les sociétés de danse, il existait en 1963 diverses petites associations autonomes d'entraide.

91. Les indications disponibles donnent à penser que les associations de crédit renouvelable se sont formées en même temps que les associations d'aide mutuelle. Pour sa part, l'auteur trouve difficile de croire qu'il n'existait pas depuis plus longtemps de telles institutions de crédit dans les milieux commerciaux d'Ethiopie et les sociétés côtières d'Afrique orientale. On trouve maintenant des associations de crédit renouvelable dans toutes les grandes villes et même dans certains secteurs ruraux de la région. La structure des associations de crédit aussi bien que des associations d'aide mutuelle, est présentée ci-après en détail.

PORTÉE, ORGANISATION, METHODES DE TRAVAIL ET RELATIONS EXTERIEURES  
DES ORGANISMES D'EPARGNE INDIGENES

Afrique de l'est

A. Associations d'aide mutuelle

I. Associations tribales des Luo et des Luyia

92. Jusqu'à présent, les associations d'aide mutuelle les plus poussées et les plus utiles en Afrique orientale, sont les "Unions" ou "Associations tribales" (ainsi que leurs ramifications plus récentes : les associations localisées). Elles ont été créées par les populations Luo et Luyia, et sont

suivies par les organismes plus spécialisés des Kikuyu. Dans les sections "structure officielle" et "buts", figurent des renseignements réunis, auprès des organismes Luo 1/, par l'auteur du présent document, ainsi que par plusieurs autres personnes.

#### Buts des associations

93. Les associations tribales ont une constitution écrite, qui peut être rédigée à la fois en anglais et dans la langue des membres. Ces constitutions énoncent, entre autres, les buts suivants : aider les membres en cas d'urgence (décès et maladie); favoriser l'éducation et le bien-être des membres sur le plan social; aider les membres en cas de décès ou pour les enterrements; faciliter la formation des membres et créer chez eux, un certain esprit de communauté; aider les Luo en cas de décès ou de maladie et leur apprendre à devenir de bons citoyens; au début, nous avons formé une équipe de football, mais aujourd'hui nous aidons les membres en cas de décès ou de maladie. L'aide en cas de décès comprend la participation des membres au deuil, la contribution aux frais d'enterrement et l'aide aux personnes à charge. En tout cas, l'aide doit être fournie directement et publiquement par chaque membre, même si, au départ, on doit faire appel à des réserves bancaires. Souvent aussi, les membres doivent rapatrier le corps du décédé dans la zone rurale d'origine, pour l'enterrement. Par aide en cas de maladie, on entend essentiellement les visites de sympathie (à l'hôpital, par exemple), complétées, si besoin est, par une aide financière. L'assistance en cas d'urgence peut comprendre le paiement d'amendes et une aide à ceux qui se sont attirés des ennuis en ne payant pas leurs impôts.

#### Structure officielle

94. Les grandes associations tribales ont une hiérarchie de filiales qui constituent le collège électoral de l'organisme dirigeant. Ce sont les associations que l'on appelle en général "unions tribales". Mais les filiales de rang "supérieur" et de rang "inférieur" ont souvent des rapports quotidiens de nature assez libre et peu officielle; à bien des égards, ce sont des organismes semi-indépendants, liés par le système électoral et par des relations à caractère non officiel. Le siège est généralement installé dans la plus grande ville de la zone rurale d'origine de la collectivité intéressée. Quelques-unes des grandes unions ont dépensé sans compter pour la construction de leur siège qui est jugé avoir une importance primordiale. Dans toutes les grandes villes (Nairobi, Mombasa, Kampala et Dar es-Salam), vers lesquelles émigrent de nombreux éléments des collectivités intéressées, ces unions ont un siège secondaire (siège urbain). A l'intérieur de ces villes, il existe des subdivisions, établies en fonction du nombre des résidents dans une partie donnée de la ville (aux fins du présent document, ces subdivisions sont appelées "filiales urbaines"). Ces filiales n'ont pas en principe de siège officiel. Dans les villes plus petites, il n'y a qu'un siège secondaire.

1/ Les détails fournis dans les sections "buts", "structure officielle" et "élections", sont extraits, en grande partie, de "Tribal Associations in Kampala" - B.W. Dahya.

95. Ainsi se présente l'Union tribale proprement dite, qui coiffe un ensemble de ramifications. Historiquement, l'Union est le prolongement de l'association, à l'origine assez vague, des migrants d'une ville donnée; au départ, elle n'avait pas de siège principal en milieu rural. Les organismes urbains avaient alors des objectifs multiples : s'efforcer d'atteindre tous les buts énoncés plus haut, ou la plupart d'entre eux, et organiser des cérémonies traditionnelles. Le siège rural et ses filiales urbaines s'étant développés, l'Union a pu alors élaborer une politique coordonnée et s'organiser de manière à pouvoir faire des démarches auprès des pouvoirs publics, pour le compte de toute une collectivité. Cette évolution a aussi permis à l'Union de confier à ses filiales urbaines, certaines activités (enterrements, par exemple) qui exigent une intervention rapide. Au début, l'organisme était dirigé par les notables traditionnels qui voyageaient dans les zones urbaines de leur ressort pour se maintenir en contact avec les membres et ensuite faire rapport de leur visite au siège de la ville. Par la suite, il a fallu donner à l'Union tribale une constitution et un comité modernes, dirigés par des éléments instruits, les notables conservant néanmoins une place très respectée. L'Union moderne, telle qu'elle est apparue vers 1946, a beaucoup servi à l'administration coloniale pour rapatrier les indigents et les femmes célibataires. Ces organismes avaient même leur propre police.

Les Associations localisées, en tout cas à Kampala, qui semblent n'être apparues qu'en 1958-1959, ont proliféré après 1964. Ce sont des organismes à peu près indépendants qui, comparés à l'organisation principale, sont fondés sur des principes de recrutement tout à fait différents. Elles ont, en gros, le même genre de constitution, les mêmes buts et règlements que l'Union tribale proprement dite, mais ce sont elles qui, en fait, aujourd'hui s'acquittent des principales activités d'assistance mutuelle. On reviendra sur ces associations plus loin.

#### Elections, organisation des réunions et financement

96. Toutes les constitutions énoncent les règles à appliquer pour le déroulement des réunions, dont des règlements relatifs à la prise de parole, au comportement et à la procédure, en général; elles définissent les attributions afférentes aux divers postes, exposent la procédure de vote pour les élections, les règles à suivre pour amender la constitution et elles indiquent le rôle du comité, etc. Avant les réunions, l'ordre du jour, rédigé dans la langue pertinente, est envoyé aux membres. Le comité des filiales les plus importantes compte, entre autres, un président, un vice-président, un président des séances, un secrétaire, un vice-secrétaire, un trésorier, un vice-trésorier, un secrétaire d'organisation, un secrétaire des sports, un secrétaire des activités sociales, un secrétaire de publicité et un ou deux membres. Pour les filiales urbaines, les réunions ont lieu le dernier dimanche de chaque mois afin de faciliter le paiement des cotisations et des arriérés. A Kampala, les filiales tenaient généralement leurs réunions dans les centres communautaires auxquels elles étaient affiliées, mais depuis l'indépendance, cette coutume a changé. Les membres se réunissent le plus



souvent sous un arbre ou chez l'un d'entre eux. On croit savoir toutefois que maintenant, les membres de l'Union des Luo (filiale de Kampala) ne se réunissent que très rarement, généralement une fois par an pour leur assemblée générale ou, autrement, seulement pour une raison spéciale. A l'organisme central de Kisumu, les élections se font par une série de désignations et de votes : chaque filiale urbaine élit un candidat dont le nom est envoyé au siège urbain où a lieu un vote entre tous les candidats des filiales urbaines, et ainsi de suite jusqu'au sommet. Les réunions sont officielles.

97. Pour les sièges urbains, les cotisations sont annuelles, d'environ 10 shillings pour les hommes et de 5 pour les femmes. Les autres filiales appliquent un droit d'entrée allant de 2 à 10 shillings, auquel s'ajoute une cotisation mensuelle qui varie de 50 cents (1962) à 3 shillings (1968). Les sommes sont réunies et comptées en public, ce qui prend une grande partie du temps imparti à chaque réunion. Toutes les associations urbaines déposent leurs fonds sur des comptes d'épargne dans des banques commerciales. A Kampala, ces banques sont différentes pour les divers organismes tribaux. Il a été absolument impossible de connaître le montant global des fonds ainsi placés. On sait seulement que dans l'ensemble, l'Union tribale des Luo, par exemple, doit être extrêmement riche. Déjà en 1939, l'une des filiales de Mombasa avait obtenu une somme de 35.000 shillings pour la construction du bâtiment de l'Union à Kisumu. L'organisme de Kisumu a aussi sa propre imprimerie, ainsi qu'un certain nombre d'entreprises commerciales, dont certaines remontent à 20 ans.

#### Admission et membres

98. L'admission se fait sur demande officielle, après que l'association eut fait des recherches pour éviter d'accepter des indésirables. Pour devenir membre de l'Association africaine du Tanganyika, à Kampala (en 1962) les candidats devaient justifier leur présence à Kampala et prouver qu'ils n'étaient pas partis avec la femme d'un autre ou qu'ils ne figuraient pas sur la liste des suspects de la police. Les membres sont expulsés des associations, non seulement lorsqu'ils n'en respectent pas les règlements, mais aussi quand leur comportement n'est pas conforme aux normes reconnues. L'organisation des Luo expulse ainsi les voleurs invétérés et ceux qui sont partis avec la femme d'un autre. Certaines autres associations excluent aussi les pyromanes, les bagarreurs ou ceux qui utilisent un langage injurieux au cours des réunions. Les dirigeants, en particulier, doivent être dignes de confiance et avoir un comportement satisfaisant.

99. Les associations tribales de l'Afrique de l'est, sont essentiellement réservées aux hommes, mais actuellement une évolution semble se dessiner. Une association localisée, récemment créée à Kampala, admet les hommes avec leur femme, si le couple réside dans la ville. Les épouses ne sont pas encouragées à assister aux réunions, mais elles participent aux cérémonies funéraires. En 1962, l'Union tribale comptait, parmi les dirigeants du siège urbain, deux femmes, dont l'une était l'épouse du président de séance. La filiale de

Mombasa de l'Union des Luo admet, depuis longtemps, les hommes et les femmes, mais depuis 1963, ces dernières ont une association féminine dont le rôle essentiel est d'organiser des bals et d'obtenir des fonds.

100. Le nombre des membres des unions tribales n'est pas très important. A Kampala, en 1962, l'Association soudanaise comptait 200 membres, l'Association des Acholi en comptait 111 et l'Union des Luo, seulement 100 (la même année, il y avait, dans cette ville 10.000 à 15.000 Luo). Selon l'auteur du présent document, ce dernier chiffre est certainement en dessous de la réalité, même pour l'année visée. Si l'on considère que les associations localisées sont placées sous la protection générale de l'Union Luo, le nombre des membres, en 1968, passe à plusieurs centaines, au moins. Mais, si les unions tribales n'ont jamais compté beaucoup de membres, c'est probablement à cause des conditions rigoureuses d'admission. Ces unions constituent essentiellement des noyaux directeurs très restreints et en tant que tels, elles exercent une influence excessive sur le nombre des membres. D'autres que les membres peuvent assister aux réunions des associations localisées, à condition qu'ils y soient présentés par un membre. Ils peuvent aussi bénéficier d'une aide, s'ils sont connus pour avoir un comportement satisfaisant; en tout cas, il est très rare, dit-on, que des funérailles convenables soient refusées à un Luo, qu'il soit membre ou non. En fait, la qualité de membre honoraire caractérise de nombreux organismes bénévoles de l'Afrique de l'est, dont les clubs féminins. Il semble que parfois, la qualité de membre soit une question d'habitude et non vraiment de fait. Les nouveaux arrivés dans la ville, qui n'appartiennent pas à une association tribale, assistent souvent à des réunions privées de migrants, surtout de ceux qui viennent du même lieu (locations : plus petites unités de l'administration locale). Il est évident que de telles réunions peuvent être à l'origine d'une nouvelle filiale ou d'une association localisée.

101. En 1962, les membres des unions tribales de Kampala étaient presque tous des hommes de 20 à 40 ans, employés des ministères ou des organismes quasi gouvernementaux. Certains dirigeants étaient des syndicalistes actifs, quelques-uns étaient membres actifs de partis politiques alors que d'autres enfin appartenaient à des organismes importants d'aide bénévole (Croix rouge, Legion of Mary et Discharged Prisoners' Aid Society). Ils avaient généralement des idées arrêtées et jugeaient n'avoir pour ainsi dire rien à faire avec la masse de leurs compatriotes - travailleurs agricoles ou ouvriers demi-spécialisés <sup>1/</sup>. Les renseignements fournis dans le présent document concernent deux associations localisées de l'Union des Luo (1968). Dans ces deux associations, les membres avaient aussi de 20 à 40 ans (trois d'entre eux avaient plus de 50 ans); ils étaient mariés, et pour la plupart, illettrés : menuisiers, cuisiniers, gardiens, blanchisseurs, serveurs et quelques employés. Le secrétaire était un employé de la fonction publique, le trésorier, un employé de banque et le comptable, un fonctionnaire d'une résidence universitaire. Le président était un gardien illettré de l'East African Railways and Harbours; il avait été choisi pour rétablir l'équilibre, par rapport aux

1/ Tribal Associations in Kampala, B.W. Dahya

membres du comité qui étaient alphabètes, et aussi en raison de son âge et du respect dans lequel on le tenait. Dans la seconde association, le comité comptait parmi ses membres un chargé de cours à l'université, tandis que deux autres professeurs de l'université étaient membres de l'Union des Luo. A Mombasa, en 1968, le président du siège urbain de l'Union des Luo avait un poste important dans l'East African Railways and Harbours tandis que certains membres de l'Union avaient une situation solide dans l'United Africa Company, à la Chambre de commerce, au Conseil national du service social; d'autres enfin étaient membres du clergé <sup>1/</sup>. Rien ne prouve vraiment que les jeunes et les éléments les plus instruits commencent à quitter l'organisation, encore que peut-être, ils s'intéressent davantage aux associations localisées, où en pratique, ils peuvent davantage exercer leur talents d'organiseurs et de dirigeants. Mais les jeunes n'ont jamais cherché à devenir membres des associations de Luo. Ils attendent d'être mariés, ayant alors des responsabilités de chefs de famille.

#### Associations localisées de Luo

102. Bien que d'autres unions tribales, notamment celles des Luyia, aient des associations localisées, les renseignements qui suivent ne concernent que les associations créées par les Luo à Kampala.

Les membres d'une association localisée viennent tous de la même région, d'un lieu du pays Luo, où chacun a droit à la terre. L'endroit où ils résident dans la ville est indifférent. Parfois, l'association d'une ville englobe tous les originaires d'un même lieu, mais c'est assez rare. En général, le lieu est trop vaste si bien que, dans une même ville, les membres seraient trop nombreux. De ce fait, plusieurs associations localisées peuvent couvrir les différentes subdivisions d'un seul lieu ou au contraire, une seule association peut compter plusieurs sous-comités ayant des fonds de développement rural distincts, mais le même fonds de réserve qu'ils utilisent pour les funérailles; ces sous-comités sont coiffés par un comité général. Bien que tout résident d'un lieu d'origine donné puisse devenir membre de l'association, étant donné la façon dont la population se groupe pour vivre dans les divers lieux du pays Luo, la plupart des membres seront parents par leur ascendance paternelle ou maternelle, ou encore par le mariage. Ceux qui viennent de lieux limitrophes et qui, à cause de leur petit nombre, n'ont pas encore leur propre association localisée, peuvent parfois devenir membres temporaires, jusqu'à ce qu'ils se sentent suffisamment forts pour créer leur propre organisme. Les associations localisées de Luo sont connues des membres, sous le nom du groupe familial qui a depuis toujours, le droit de répartir la terre de la zone d'origine.

103. L'essor des associations localisées de Luo est, semble-t-il, lié au déclin du pouvoir de l'Union des Luo qui s'est produit après 1952, lorsque le Kenya a appliqué une législation répressive à la suite de la rébellion

---

<sup>1/</sup> Communication personnelle de Richard Stren

des Mau-Mau, et après 1958, quand, après un bref renouveau dû à sa participation au mouvement de l'Indépendance, l'Union a encore perdu de son influence. Mais, le facteur déterminant a été, semble-t-il, l'expansion de l'exode vers les villes des membres des collectivités intéressées. L'Union tribale est alors devenue un organisme peu maniable, car les membres étaient trop nombreux et les liens purement culturels s'étaient trop affaiblis pour que l'action entreprise soit efficace. Ceci vaut en particulier pour la tâche majeure de l'Union (les funérailles), mais aussi pour les entreprises économiques plus poussées auxquelles les membres s'intéressent. En même temps, l'expansion des services sociaux n'a pas été assez rapide pour concurrencer les associations tribales, dont ils auraient pu prendre la place <sup>1/</sup>. Etant donné que les services de transport urbains se sont améliorés et que la bicyclette se répand de plus en plus, il est plus facile pour les membres de se rencontrer, même s'ils sont éparpillés dans toute la ville de Kampala; de plus, l'habitude de se réunir tour à tour dans la maison des membres apaise les difficultés de déplacement. Enfin, il semble qu'à Kampala, à Addis-Abéba et à Nairobi, les immigrants aient tendance à se regrouper pour vivre dans le même endroit selon des affinités ethniques créant ainsi les "villages dans les villes", dont on a déjà parlé <sup>2/</sup>. Ainsi, évidemment, la communication entre les associations localisées est plus facile.

104. L'importance des associations localisées varie en fonction du nombre des membres éventuels qui viennent en ville, peut-être provisoirement, et repartent ensuite. Selon les renseignements actuels, le nombre des membres des associations localisées, une fois bien établies, se stabiliserait autour de 50. Certaines indications prouvent que le plus souvent, les associations d'aide mutuelle de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique de l'est comptent 50 à 100 membres <sup>3/</sup>, y compris les unions de crédit du Biafra qui n'ont pas un caractère officiel <sup>4/</sup>. Un facteur important joue peut-être ici, qui est lié au rôle des rapports en présence, particulièrement importants pour les conseillers des unions de crédit. Les associations localisées, même de différentes villes, qui représentent ensemble une grande zone rurale, peuvent se grouper pour devenir actionnaires d'une nouvelle entreprise rurale. La liaison est assurée par les représentants que chaque association envoie à une réunion commune qui se tient dans l'une des villes. Les membres d'une grande zone rurale se réunissent aussi, chaque année, dans cette zone, généralement vers Noël lorsque un certain nombre d'entre eux sont en vacances. Mais, selon l'auteur du présent document, il s'agit probablement de réunions de clan, à caractère non officiel, où les membres des associations localisées, peuvent former un centre de direction solide. A l'avenir, ce genre de réunions peut devenir quelque chose de mieux organisé, du côté rural.

<sup>1/</sup> Trade Unions and Ethnicity in Uganda, Roger Scott.

<sup>2/</sup> African City Life, Peter Marris (Nairobi); Social Survey of Addis Ababa ECA; communication personnelle de Regina Solzbacher (Kampala).

<sup>3/</sup> Communication personnelle de Joseph Gugler.

<sup>4/</sup> Credit Unions in Developing Countries, S. Van den Dries

105. Aujourd'hui, les associations localisées sont la base des équipes de football. Chaque association doit avoir son équipe, dont on prend certains éléments qui jouent dans les équipes des groupes d'associations, et ainsi de suite jusqu'à l'équipe de football Luo.

106. Les associations localisées prennent de plus en plus de place dans les activités d'aide mutuelle qui revenaient auparavant à l'Union des Luo, et en particulier aux filiales urbaines. Les associations localisées qui peuvent ou non être connues du siège secondaire de la ville doivent à l'Union une certaine loyauté morale qui varie, d'une association à l'autre, selon les sentiments des membres. Ces associations n'ont pas de rôle dans la hiérarchie électorale, seuls les membres qui appartiennent aussi aux filiales urbaines ayant le droit de vote. Mais l'Union bénéficie toujours d'un certain respect, car elle est très utile à ses membres, encore qu'ils lui reprochent souvent aujourd'hui la lenteur et l'inefficacité des dirigeants. L'Union s'occupe encore entièrement, sous l'effet de la pression sociale, de rapatrier les jeunes filles Luo qui viennent à la ville sans travail, mais cette pression, très rapidement, perd de sa force. Le siège urbain enverra au père de la jeune fille une lettre l'informant de la honte qui, par elle, rejaillit sur l'ensemble de la collectivité et lui offrant de la renvoyer chez elle aux frais de l'Union. Lorsqu'il s'agit d'un jeune homme qui s'attire sans cesse des ennuis, l'association localisée de la zone d'origine de l'intéressé se mettra en rapport avec les membres d'autres associations localisées qui lui sont étroitement liées et, si besoin est, s'adressera au siège urbain. Cette intervention combinée a été souvent très efficace, d'autant plus qu'elle s'accompagnait d'une lettre au père et du rapatriement gratuit de l'intéressé, mais aujourd'hui, elle l'est beaucoup moins. Le risque d'une intervention de ce genre incite les membres et les dirigeants à se bien conduire, en particulier dans le domaine financier. On m'a dit qu'il était très difficile pour un trésorier défaillant de rentrer chez lui : au moins vingt lettres seront envoyées dans son pays, pour tout raconter. S'il retourne chez lui, tout le monde sera surpris qu'il ait osé revenir et les notables lui tourneront le dos. Ce genre de pression est plus efficace; en fait, l'un des jeunes dirigeants a déclaré que l'application de règlements très stricts n'était pas nécessaire et qu'il connaissait une association qui, fonctionnant depuis plusieurs années avec succès, sans avoir jamais tenu de comptabilité, avait aujourd'hui 35.000 shillings en banque. Il y a lieu de faire remarquer d'ailleurs qu'un membre expulsé d'une association ne peut adhérer à aucune autre association de la même ville.

107. C'est le plus souvent, au cours des réunions annuelles des membres du siège urbain de l'Union des Luo que l'on crée les associations localisées. Les participants à la réunion comparent leurs généalogies et ceux qui se trouvent avoir la même ascendance et le même lieu d'origine, fixent l'endroit et la date d'une réunion générale. Par la suite, de nouveaux membres éventuels sont recrutés par leurs amis, en particulier ceux chez qui ils ont logé. Ils peuvent alors être invités à devenir membres, par lettre, car les associations insistent beaucoup sur cet aspect administratif et sur la nécessité de tout établir par écrit. L'Association n'incite pas à devenir

membres ceux qui le pourraient, mais qui n'ont pas d'argent, si un de leurs "frères" n'envisage pas de payer pour eux, le cas échéant, avec l'aide du fonds de secours qui ne leur sera pas refusée. Mais ils ne pourront emprunter auprès du fonds de crédit que moyennant le taux d'intérêt le plus élevé, parfois fixé pour de tels cas.

108. Un certain nombre d'associations localisées, à Kampala, offrent des moyens de crédit à leurs membres. Ceux qui s'y intéressent doivent acheter une part de 50 shillings. Les fonds recueillis sont placés en banque sur un compte de dépôt différent de celui qui sert aux activités bénévoles. Les prêts sont accordés à des fins privées, telles que l'achat d'une bicyclette ou parfois, le paiement de frais de scolarité. Ces prêts portent un intérêt de 12 ou même 20 pour 100 par mois, sauf en général pour les frais de scolarité, auquel cas le prêt est gratuit. On a expliqué que les associations essaient d'aider les gens et que seule une entreprise commerciale pouvait demander un intérêt sur les sommes prêtées pour payer des frais de scolarité. Si un membre quitte l'association, on lui rend la part qu'il a versée.

109. Un troisième compte bancaire sert aujourd'hui à placer les fonds servant aux projets d'amélioration dans les zones rurales. Mais on fait un appel de fonds distinct pour chaque projet autorisé, les membres payant selon leurs moyens, une somme se situant entre 5 et 50 shillings. Généralement lorsque la demande de fonds est présentée, l'association envoie un groupe de représentants dans la zone du projet pour examiner et étudier la question sur place. Si le rapport du groupe est satisfaisant, l'association fait alors un appel de fonds pour compléter les sommes déjà obtenues sur place. Le plus souvent, il s'agit de construire des logements pour le personnel enseignant des écoles harambee (autoconstruction assistée), de payer ce personnel, d'aider les organisations nationales féminines, de construire des barrages et des routes, et depuis peu, d'offrir des bourses d'études à l'étranger. Certains dirigeants des associations localisées se rendent compte que les efforts ne sont pas aussi coordonnés qu'ils le pourraient, en particulier lorsque plusieurs associations s'occupent d'un même groupe. Pour cette raison, on envisage de créer un organisme rural qui sera l'homologue de l'organisme urbain correspondant. Autrement, les pouvoirs publics risquent de ne pas avoir suffisamment de personnel à envoyer sur place pour superviser tous les projets achevés. Un dirigeant a suggéré de mettre en oeuvre un programme de formation pour que certains jeunes gens instruits des zones rurales puissent aider le personnel des services publics.

110. D'autres associations localisées se sont lancées dans des entreprises commerciales pour se procurer de l'argent, en particulier pour financer les prêts. A Mombasa, l'une de ces associations a ouvert une épicerie et un bar; elle possède en outre, plusieurs étals de marché. Neuf associations se sont groupées pour créer des organismes commerciaux dans leurs régions. Une autre exploite avec succès une coopérative de vente au détail. Pour certaines de ces entreprises, on annonce la vente des actions au cours des réunions annuelles de l'Union. Selon l'auteur du présent document, les bénéfices de ces entreprises sont parfois distribués entre les membres qui ont participé au capital, au lieu d'être conservés par l'Association.

111. On a constaté à Mombasa que les associations localisées les plus efficaces étaient celles qui avaient des contacts étroits avec au moins une autre d'entre elles, car ces contacts donnent un esprit d'émulation sur lequel les Luo insistent beaucoup. Cette émulation peut inciter les membres les plus aisés à faire preuve de plus de générosité et à faire des dons en espèces à leurs associations <sup>1/</sup>. Cette forme d'émulation correspond à une coutume autochtone, qui fait "l'orgueil" des Luo. Certaines associations peuvent dépenser de grosses sommes lorsqu'elles reçoivent des visiteurs importants; d'autres, toutefois, sont plus parcimonieuses dans leurs dépenses.

Vie et aspirations d'un membre d'une association localisée

112. Cet exposé est fondé sur les renseignements donnés par un membre d'une association localisée, que l'on appellera J. Ce sont pratiquement ses mots qui sont traduits ici.

J. a travaillé à Kampala pendant 12 ans, comme employé de bureau dans divers endroits. Agé de 38 ans, avec quatre enfants, il estime que le moment est venu pour lui de rentrer chez lui, à la ferme. Son père qui travaillait dans une plantation de sisal, est également retourné chez lui après la naissance de tous ses enfants; pendant trente ans, il exploite environ 60 hectares de terres. J. a dû quitter cette ferme dont il avait hérité, en y laissant les femmes qui ne peuvent pas s'en occuper, même partiellement, sans faire appel à une aide rémunérée. Sa femme et sa famille vivent maintenant à la ferme depuis quelque temps, pour plusieurs raisons : il n'a pas les moyens de les entretenir à Kampala; sa femme peut aider aux travaux de la ferme et les écoles kényennes sont mieux pour les enfants qui parlent le Swahili, car à Kampala, il leur faudrait apprendre le Ganda.

J. travaille maintenant dans l'une des résidences du collège universitaire, ce qu'il trouve très utile. Nombreux y sont ceux qui peuvent lui donner des renseignements sur la façon de mettre sur pied son projet : transformer sa ferme en appliquant les techniques les plus modernes. Son premier but est aujourd'hui de gagner assez d'argent pour pouvoir faire enregistrer correctement sa terre, la clôturer et acheter des bœufs et des charrues. Le Gouvernement kényen prête de l'argent à condition que l'on ait soi-même au départ une certaine somme (environ 2.000 shillings est-africains). Mais J., qui doit dépenser davantage pour se nourrir, au lieu de vivre sur la production de sa ferme, et qui doit payer les frais de scolarité de ses enfants, n'a pu économiser suffisamment pour emprunter. Aujourd'hui, les étudiants de la résidence où il travaille parlent avec lui et lui prêtent des livres sur l'agriculture. Il a pu aussi lire certaines revues de la bibliothèque universitaire et parler à des fonctionnaires du ministère de l'agriculture. Au collège, il a aussi rencontré un parent qui a une profession et qui lui a parlé de l'association localisée dont il était membre ainsi que de son intention de finalement se retirer dans sa ferme. Ils ont ensemble étudié la façon dont leurs deux associations, ou certains de leurs membres, pouvaient en collaborant, lancer une entreprise commerciale dans leur zone d'origine.

<sup>1/</sup> Communication personnelle de Richard Stren.

J. a indiqué également que, dans son pays, il existait une coopérative commerciale très rentable qui appartenait, en totalité, aux femmes mariées, mais dont les parents, hommes, formaient le comité. Cette coopérative fait le commerce du maïs. Les femmes ont acheté un camion de 19.000 shillings qu'elles payent à tempérament et elles envisagent actuellement d'en acheter un deuxième. Une parente de J., qui participe depuis peu à la coopérative, a déjà 1.575 shillings d'économies. L'initiative, a-t-il dit, a été prise en ville en 1961.

L'une des raisons pour lesquelles les associations sont si utiles est justement que leurs membres étudient maintenant ce genre de projets. Etant donné que tous sont originaires de la même zone et que bon nombre d'entre eux sont apparentés, il leur est facile non seulement d'étudier les divers problèmes, mais aussi de voir comment mettre les projets sur pied dans un cadre qu'ils connaissent tous, où ils possèdent quelque terre et où ils ont tous une certaine influence. Le problème, c'est de savoir où trouver de bons conseils. Les hauts fonctionnaires du gouvernement, a dit J., ne comprennent pas toujours ce que la population veut, ni qu'elle désire uniquement que tout soit fait comme on le lui a appris. En tout cas, ces fonctionnaires ne semblent pas très intéressés par les petites choses que sont les associations localisées ou les petites entreprises. Les fonctionnaires du gouvernement que J. a rencontrés à Kampala pour savoir comment créer son association et faire enregistrer une union de crédit, lui ont déclaré que ce n'était pas le moment à cause de l'affaire du Buganda. Aussi s'est-il procuré auprès d'un ami quelques brochures portant sur la création des unions de crédit. Actuellement, il traduit ces brochures en Luo pour pouvoir en donner des exemplaires à son association et les emporter quand il retournera chez lui. Une fois chez lui, il se mettra en rapport avec quelques professeurs qui, selon lui, pourront être de bons dirigeants locaux.

#### Fonctionnement d'une association localisée et organisation d'une cérémonie de funérailles

113. Ce qui suit a également été raconté par J.

"Notre association compte 42 membres. Chaque année, nous élisons notre bureau qui se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un comptable, ainsi que de quelques autres membres. Les élections ont lieu à main levée, ce qui est préférable à un vote secret car les candidats aux élections peuvent demander publiquement pourquoi un tel ou un tel ne vote pas pour eux, et obtenir des explications de la même façon. Si le vote est secret, l'élection devient suspecte et donne lieu à des querelles; mieux vaut la franchise.

Les réunions ont lieu une fois par mois, le dimanche qui est le plus proche du jour de paie. Ce jour-là, chacun peut payer sa cotisation. Cependant, le comité se réunit le 15 du mois pour établir l'ordre du jour que le secrétaire envoie aux membres en leur indiquant la maison où la réunion mensuelle aura lieu. Il en informera également l'hôte de la réunion, tous les membres jouant ce rôle chacun à leur tour. Sa femme préparera le thé pour tous les participants, la bière étant trop chère.



Tout d'abord, le secrétaire demande à chacun d'écrire son nom sur une feuille de papier ministre. D'autres que les membres assistent souvent à la réunion : nous acceptons volontiers ceux qui ne sont pas membres, faute d'argent. Les participants s'approchent du bureau et versent leur cotisation au secrétaire qui en inscrit le montant sur le livre de comptes. Il donne l'argent au trésorier qui établit un reçu en double exemplaire, l'un pour le membre et l'autre qu'il donne au secrétaire, aux fins de classement. Cette opération se déroule en public pour que chacun puisse voir qui paye et qui reçoit l'argent.

L'argent, que le trésorier place dans une boîte fermée à clef, doit être déposé à la banque le lundi suivant. Vingt-quatre heures plus tard, le comptable peut se rendre chez le trésorier, lui demander d'ouvrir la boîte et à voir le reçu de la banque. En cas de défaillance, le comptable écrit un rapport au secrétaire et au président. Il est vrai que certains trésoriers ont pris de l'argent, mais la faute en est aux membres qui n'ont pas pris soin de vérifier si les sommes avaient été rapidement déposées à la banque. Dans une petite ville, cette situation est rare, car tout le monde est très connu. Si quelqu'un prend de l'argent ou ne paye pas sa cotisation, l'association écrit à son père qui paiera pour que son fils "ne corrompe pas" le pays.

Une fois les cotisations perçues, nous étudions divers problèmes intéressant la collectivité, le comportement de nos membres et de leurs épouses, le cas de ceux de notre lieu, membres ou non, qui n'envoient pas leurs enfants à l'école ou des jeunes gens qui vivent comme des voleurs. Les anciens iront parler au mari de telle ou telle femme; si un jeune se conduit mal, on écrira à son père et on le rapatriera.

Un membre très connu de notre association est mort récemment. C'était un fonctionnaire des services de main-d'oeuvre. Son enterrement a occupé toutes nos heures de loisir pendant près d'une semaine. D'abord, nous avons pris de l'argent à la banque et envoyé un télégramme de 10 shillings chez lui pour informer ses parents. Nous avons également envoyé un télégramme aux services de la radiodiffusion du Kenya pour qu'ils puissent annoncer le décès dans tout le pays. Nous avons acheté au Ministère des travaux publics un cercueil de 450 shillings que nous avons apporté, comme nous le faisons toujours, à la maison du défunt pour avoir l'approbation de ses proches. Ensuite, nous avons loué un camion pour 600 shillings et nous avons donné 350 shillings à la veuve et à sa mère, en partie pour payer les frais de scolarité des enfants. Nous avons transporté le cercueil à l'hôpital pour ramener ensuite le corps chez lui, où il a été placé devant la porte.

Comme le défunt était très connu, l'Union avait fait prévenir toute la population (Luo et autres), qui s'est réunie en dehors de la maison. Ceux qui avaient apporté de l'argent l'ont déposé sur une assiette. Le secrétaire a pris les noms de ceux qui avaient donné, en indiquant le montant de la somme. A la fin de la journée, il a lu la liste qu'il avait établie devant toute l'assemblée. Une partie de la somme réunie a servi à acheter des denrées alimentaires pour la famille du défunt, tous les proches parents et les

membres de l'Association qui, suivant la coutume, doivent tenir compagnie aux parents pendant quatre nuits, si la personne morte est un homme et pendant trois nuits, si c'est une femme. Une autre partie de l'argent peut servir à payer les dettes du défunt et le loyer de sa maison jusqu'à ce que sa famille puisse la quitter. Le reste est donné à la veuve. Si, dans ce cas particulier, nous n'avions pas obtenu une somme suffisante, nous aurions convoqué une réunion spéciale au cours de laquelle chacun aurait versé une certaine somme pour que le solde du compte bancaire soit identique à ce qu'il était avant le décès.

Pendant tout ce temps, les autres membres se sont occupés du transport du corps, ce qui est très important car le convoi funéraire ne peut traverser le pays des Luo, la journée, si les récoltes sont encore sur pied, car elles seraient perdues. Il nous a fallu calculer avec soin la distance pour que, si le lieu d'origine se trouve assez loin (450 km), le camion puisse quitter vers 14 heures, encore que cette heure ne soit pas celle qui conviendrait puisque, selon la coutume, le corps devrait reposer pendant toute une journée à l'extérieur de la maison. Si le camion arrive dans le pays des Luo avant la tombée de la nuit, il faut l'arrêter, au bord de la route, à une certaine distance de la frontière jusqu'à ce que le soleil soit couché, pour qu'il arrive à la maison du défunt avant le lever du soleil.

Le comité choisit ceux qui doivent monter dans le camion, pour suivre le deuil avec la veuve et les enfants. Ils doivent être de la famille du père du défunt. Un certain nombre de femmes commencent à pleurer dès que le convoi approche le village, pour que tout le monde sache que le corps du défunt arrive. Un télégramme ayant été envoyé, tout est prêt. A l'arrivée, le camion entre directement dans la concession, par une ouverture taillée dans la bordure d'euphorbes. On donne un bélier à ceux qui ont préparé l'ouverture.

Un homme marié doit être enterré devant sa maison. S'il n'en a pas encore, il sera enterré dans une maison faite d'herbes que l'on aura préparée pour lui, mais à l'extérieur du village. Il est impossible qu'un adulte Luo soit enterré ailleurs que chez lui, mais le contraire arrive parfois, quand un homme meurt en ville et que l'on n'arrive pas à trouver ses parents à temps. Bien que les chrétiens soient nombreux, il n'y a pas de cimetières dans le pays des Luo.

Après l'enterrement, on tue un poulet pour ceux qui ont creusé la tombe et pour ceux qui ont suivi le deuil depuis la ville, dont le chauffeur (qui normalement est Ganda). Tous doivent manger un morceau du poulet. Ils peuvent ensuite rester un peu ou retourner à la ville, laissant sur place la veuve et les enfants.

Si l'homme était catholique, la famille sera aussi aidée par l'organisme catholique des enterrements qui procède de l'Action catholique. Chaque congrégation a un organisme de ce genre. Un secrétaire recueille l'argent (2 shillings à chaque fois), après le service, le prêtre étant le trésorier. L'argent permet de constituer un modeste fonds qui sert à acheter des linceuls, à faire

dire des messes et à distraire ceux qui sont en deuil. Ce sont surtout les femmes qui participent à ce fonds, car elles sont tristes plus facilement que les hommes. Les hommes n'aiment pas contribuer à ces fonds. Ainsi, parmi les catholiques du pays, ce sont les femmes chefs de famille qui sont chargées d'organiser la majeure partie des funérailles. Dans la ville, j'appartiens aussi à une société catholique qui fait dire des messes pour les défunts. Nous payons 15 shillings par mois à un prêtre qui est trésorier. Tous les Luo ont un fonds qui leur est propre, les Luyia en ont un autre, etc.

De retour à la ville, nous nous rendons à la banque pour avoir des renseignements sur le compte laissé par le défunt. Puis, nous allons à l'Union des Luo pour que le président et le secrétaire puissent emmener la famille du défunt voir le Directeur de la banque qui lui donnera des conseils sur la façon d'obtenir l'autorisation du gouvernement de retirer l'argent du compte. La famille doit aller chez le chef local (Ougandais) avec leurs reçus d'impôts. Celui-ci écrit aux pouvoirs publics et confirme que la famille doit recevoir l'argent".

## II. Associations kikuyu, tribales et localisées

114. Au cours de la révolte des Mau-Mau, la société kikuyu a subi de profonds bouleversements et a été en grande partie détruite, après avoir subi pendant des années un effritement plus progressif. Il faut attribuer leur cohésion actuelle en grande partie à des facteurs modernes : une opposition commune à un ennemi commun, à savoir les colons européens, combinée au sentiment très vif selon lequel c'est l'aptitude de ces colons à collaborer entre eux à des fins communes, y compris des fins commerciales, qui a fait leur force. Il faut citer également l'expérience pratique de l'opposition organisée pendant la révolte et la période d'activité du mouvement nationaliste, ainsi que la participation aux projets de réforme agraire depuis cette époque <sup>1/</sup>. Les hommes plus âgés, qui formaient le noyau de l'Association de logement dont il est question au paragraphe 142 et qui provenaient pour la plupart de Nyeri, le centre de la rébellion, doivent avoir été profondément affectés. Ainsi qu'on le verra à la même page, le sentiment de la terre, exacerbé par de nombreuses années de privation, est encore extrêmement fort.

115. Il existe chez les Kikuyu de Nairobi un certain nombre d'associations de bienfaisance, ainsi que de multiples organisations commerciales qui semblent attirer la plupart d'entre eux. Au moment où nous écrivons ces lignes, il n'est pas certain que les enterrements figurent dans leurs activités. On ignore également si ces Associations sont organisées selon un système hiérarchique ou non. On constate cependant qu'à Nairobi les organisations kikuyu tendent, comme à Kampala, à se transformer en associations

---

<sup>1/</sup> On trouvera dans les romans de James Ngugi, cités en référence, une description vivante de ces luttes.

plus restreintes fondées sur la résidence dans la zone rurale<sup>1/</sup>. Il est peu probable que les membres de ces associations aient des liens étroits de parenté, étant donné que les nouveaux groupements du moins ne se fondent pas sur les liens de parenté.

116. On n'ignore pas que les zones rurales du pays kikuyu regorgent de petites organisations commerciales de toutes sortes, l'adhésion étant fondée sur l'appartenance à un voisinage ou à une famille plus restreinte<sup>2/</sup>. On ignore à l'heure actuelle si le nombre des associations d'assistance mutuelle est élevé.

### III. Les associations tribales chez les Nyoro

117. La seule association tribale (par opposition aux clubs sociaux restreints) que j'ai pu jusqu'ici relever pour l'un des anciens royaumes ougandais serait formée par les Nyoro. Cependant, il est possible que cette Association ait disparu récemment. Le siège se trouve, ou se trouvait, dans la ville d'origine, et il existe des filiales dans les deux petites villes les plus importantes de la région d'origine, ainsi que l'une à Kampala, où se trouvent également des filiales urbaines. Cependant, il n'existe aucune association fondée sur le lieu de résidence, (association localisée), en raison peut-être du caractère limité de leurs fonctions, qui consistent dans l'organisation des sports, la mise sur pied des fêtes et la visite des malades. Ces associations ne s'occupent pas de l'organisation des funérailles, pour diverses raisons. On dit qu'il n'importe plus guère qu'une personne soit enterrée dans son lieu d'origine; en fait, certaines personnes précisent dans leur testament qu'elles désirent être inhumées dans un cimetière chrétien - et, de toute façon, le lieu d'origine n'est pas très éloigné de Kampala. Dans les zones urbaines, la responsabilité de l'enterrement incombe essentiellement à la famille du défunt, en premier lieu aux fils ou aux frères. Cependant, si une personne pauvre meurt en ville et que ses funérailles posent des problèmes, la filiale de l'Association tribale se trouvant dans la zone dans laquelle il résidait peut effectuer une collecte spéciale pour apporter une aide, mais aucun fonds spécial n'est prévu à cet effet.

Peut devenir membre tout Nyoro résidant dans la région. Le droit d'entrée est de 5 shillings et la cotisation annuelle de 3 shillings.

### IV. Associations d'assistance mutuelle dans le district de Mwanza, en Tanzanie

118. On constate qu'en Afrique de l'est, les sociétés fondées sur le voisinage ne donnent pas naissance à des associations tribales mais, lorsqu'ils se trouvent éloignés de leur lieu d'origine, leurs membres forment parfois de

<sup>1/</sup> D'après une lettre adressée à l' "East African Standard" et faisant état d'un fractionnement en groupes fondés sur une région d'origine dans la Province centrale.

<sup>2/</sup> "Small-scale Enterprise in Embu District", J. Wills.

petites associations indépendantes qui ne sont généralement pas très stables, semble-t-il. Les Sukuma et les Nyamwezi qui émigrent n'insistent pas pour que le corps d'un défunt soit inhumé dans son pays d'origine. De toute façon, toutes les grandes villes, sauf Mwanza, sont trop éloignées du lieu d'origine.

119. Les associations d'assistance mutuelle des Sukuma, dans la région de Mwanza, sont de deux types principaux : les associations de danseurs tels que les Bagobogobo, qui constituent une organisation moderne aux fondements traditionnels et des organisations indépendantes d'origine plus récente qui, néanmoins, sont fondées sur le lieu d'origine. Bien que l'on ne connaisse guère la situation financière des Bagobogobo, un bref aperçu de la structure d'une telle Association, donné à l'auteur en 1963 par les membres eux-mêmes, pourrait apporter de nombreux éclaircissements.

#### Associations de danseurs

120. Chaque association moderne de danseurs déclare avoir une organisation centralisée modelée sur l'ancien système des chefs, dont le plus élevé est le malamala, qui peut vivre n'importe où dans le pays Sukuma. Le malamala a un conseiller, appelé le mundeeba, et un certain nombre de messagers (bashilikile), chargés également de faire respecter l'ordre au cours des réunions. Sous les ordres du malamala se trouve le kingi (apparemment de l'anglais "king"), qui opère avec un groupe analogue de subalternes à un échelon correspondant plus ou moins au district; le ntemi (littéralement, "chef rituel") que l'on appelle parfois le docteur opère plus ou moins à l'échelon de l'ancienne chefferie, également avec une équipe analogue de subordonnés. Le ntwale et ses agents se trouvent au niveau de l'ancien gunguli (la zone couverte par un chef traditionnel). Selon les informations, tous ces responsables sont élus par les membres et ils convoquent des réunions à n'importe quel niveau pour discuter des affaires internes des associations se trouvant à l'intérieur de leur zone. Le malamala convoque des membres provenant de tout le pays Sukuma. Chaque malamala est en quelque sorte attaché au cercle intérieur des Bagika ou des Bagalu, qui sont les deux organisations responsables en dernier ressort de toutes les associations de danseurs (traditionnels ou modernes) dans le pays des Sukuma. En adhérant à une association de danses modernes, le membre devient un descendant par adoption de Gika ou de Ngalu. Le premier était un praticien éminent de la médecine traditionnelle et le second son disciple rebelle. Les Associations bagika rivalisent avec les Associations bagalu.

121. Le groupe chargé de l'exécution des danses constitue une petite association parmi les nombreuses autres associations se trouvant dans la zone dépendant d'un ntwale. Un individu peut adhérer à n'importe quel groupe dans sa zone de résidence. Les activités des associations de danseurs intéressent les jeunes : les hommes mariés plus âgés n'en font pas partie et les femmes doivent quitter lorsqu'elles se marient. Chaque groupe est dirigé par un meneur de chants, ou ningi, qui excelle tant en matière de chant que de danse. Il dispose d'un certain nombre de disciples qui forment la troupe de danseurs et qui lui servent d'assistants. L'importance et le

succès du groupe dépendent de l'habileté et de la personnalité du meneur. Des concours de danses sont organisés presque tous les soirs pendant la saison sèche, entre les diverses associations locales. Les chants et les danses des associations modernes sont des créations nouvelles comportant à la fois des éléments modernes et traditionnels. Les spectateurs font des dons au meneur pour le féliciter. Ces dons sont probablement redistribués ou utilisés pour festoyer, mais les dons sont peu importants, car c'est une insulte que d'offrir trop. Le public a pu assister aux répétitions des danses de ces associations en vue des réjouissances organisées à l'occasion de l'Indépendance en 1963. Elles ont eu lieu dans une salle de la ville de Mwanza, et ont révélé un haut degré d'organisation; l'entrée était payante (tickets).

122. Ces associations pratiquent l'assistance mutuelle, en ce sens qu'elles fournissent des équipes pour les travaux agricoles. Les champs des membres sont labourés gratuitement, mais ils organisent toujours une fête. D'autres personnes peuvent faire appel aux services d'une association contre paiement d'une somme d'environ 100 à 125 shillings, plus la nourriture, pour un ou deux hectares. Il arrive qu'une équipe nombreuse se présente, qui laboure en cadence au son du tambour, tout en chantant, sous la direction du ningi. Il se rendent fréquemment au travail en formation semi-militaire, en uniforme, portant leurs hoes et un drapeau sur lequel est brodé le nom de leur association, et en chantant.

123. En 1963, toutes ces associations de danses de type moderne ont déclaré avoir organisé un système de prêts auquel tout membre pouvait avoir recours en cas de besoin. Les fonds provenant des travaux agricoles et qui, auparavant, étaient consacrés uniquement aux réjouissances, étaient partiellement réservés à ce nouvel objectif. Ces fonds n'étaient certainement pas déposés dans une banque, et l'emprunteur ne devait payer aucun intérêt. Cependant, si quelqu'un tardait à rembourser, on lui adressait un rappel, et on fixait une date précise, après laquelle il pouvait être contraint à payer le double.

124. La cohésion sociale de ce genre d'association de danseurs résulte du système des groupes d'âge, combiné à l'appartenance à un groupe de voisinages bien définis, au respect pour l'autorité du meneur, et à la fierté de participer aux concours de danses et de chants et aux équipes de travail.

125. Le Département de l'agriculture n'est pas très favorable à ces associations de danseurs, car leurs méthodes de travail agricole - qui comportent une démonstration de vitesse dans l'exécution des tâches - ne correspondraient pas au soin requis pour préparer la terre en vue de la plantation du coton. Aussi le Département de l'agriculture s'est-il efforcé récemment de canaliser leurs intérêts et leurs énergies vers la formation de troupes de danses traditionnelles. La plus célèbre de ces associations, les Bagobogobo, a été créée en 1945 et elle existe encore en 1963.

### Organisations indépendantes d'assistance mutuelle

126. Il existe un grand nombre de petites organisations d'assistance mutuelle dans la région de Mwanza, ne comptant généralement qu'un nombre limité de membres, sans aucune organisation centrale, pas nécessairement liées aux groupes d'âge et parfois de courte durée. La plupart tirent leurs ressources financières des travaux agricoles collectifs, système envers lequel les membres plus âgés ne sont toutefois pas très favorables, et elles peuvent comporter un système élémentaire de prêts. Si elles s'occupent également de danses, il s'agit généralement d'une variété semi-moderne, telle que le "twist africain". L'une des plus intéressantes de ces associations, le Witoghwa wa Bukumbi (Fraternité bukumbi), a fait l'objet d'une étude par l'un des chargés de cours du Centre de formation sociale de Nyegezi près de Mwanza, ainsi que par d'autres 1/. L'exposé qui va suivre est fondé en grande partie sur le rapport du chargé de cours, mais il comprend des observations personnelles faites en 1963 et en 1968. Il montre comment une association formée essentiellement à des fins d'assistance mutuelle peut devenir une Union de crédit moderne, tout en conservant son rôle initial.

#### Witoghwa wa Bukumbi

##### i) L'association initiale d'assistance mutuelle

127. Cette Association est issue aux environs de 1947 du Mouvement d'action catholique, qui encourageait les paroissiens à s'intéresser aux problèmes pratiques et à signaler au prêtre tous les cas appelant une aide urgente. Cependant, il ressort des indications que le prêtre lui-même n'a encouragé ni découragé cette organisation. Un certain nombre de paroissiens décidèrent de créer une association d'assistance mutuelle qui fournirait une aide financière destinée à couvrir les frais d'hospitalisation, de transport et de soins médicaux pour les membres malades, et à payer également les messes célébrées à l'intention des membres défunts ou de leurs proches parents. On percevait une cotisation annuelle de 1 shilling 10, mais la majeure partie des fonds étaient acquis grâce à la méthode traditionnelle, c'est-à-dire les travaux des champs effectués en équipes à raison de 50 shillings par jour. Les membres pouvaient également demander à l'association de cultiver leurs champs gratuitement. Au début, l'association comptait 35 membres. Les fonds étaient confiés au prêtre de la paroisse, qui les gardait à son domicile.

##### ii) Développement des activités de crédit

128. En 1958, l'association a ouvert une ferme pour la culture du coton, économisant la plus grande partie des recettes. Malheureusement, en 1962, elle a dû abandonner la ferme, par suite de la pénurie locale de terres. (Dans ce district, le prêt temporaire de terres non utilisées à toute personne de bonne réputation qui en fait la demande est une coutume bien établie). En 1959, l'association avait un solde de 3.000 shillings. On décida alors de mettre

1/ Sukumaland Co-operative Institutions, par Lang & Roth, et étude sur les Witoghwa wa Bukumbi, par T. Bakilane.

sur pied un projet de crédit élémentaire, grâce auquel les membres pouvaient déposer leurs économies auprès de l'association, et emprunter à un intérêt de 10 pour 100 par an. Cependant, en 1960, le nouveau prêtre de la paroisse, craignant les vols, décida de ne pas garder une telle somme à son domicile; on décida alors de répartir les fonds et d'en garder la majeure partie au domicile du secrétaire, ne laissant au prêtre que 450 shillings pour les dépenses courantes. L'association prit alors le nom de "Ipelelo" ("le refuge des personnes ayant besoin d'aide"). On estima alors que le risque de vol était encore plus grand au domicile du secrétaire, et on encouragea les emprunts. Le taux d'intérêt fut alors porté à 12 pour 100 (taux conseillé par le mouvement en faveur des Unions de crédit - CUNA). En 1961, il fut porté à 18 pour 100, en raison d'une ruée sur les économies, due peut-être à la célébration toute proche de l'Indépendance. Au cours de la même année, un prêtre catholique leur conseilla de se faire enregistrer comme Union de crédit. On s'adressa au secrétaire des coopératives et à un conférencier de Nyegezi pour obtenir des explications et des conseils, et l'association fut dûment enregistrée en 1962 sous le nom de Nitoghwa wa Bukumbi Credit Union Ltd.

La double association :

i) Ipelelo

129. En 1965, lors de l'étude effectuée par le Centre de formation sociale de Nyegezi, l'association était devenue une organisation "double", au lieu d'être complètement transformée en Union de crédit. Une partie, l'Association Ipelelo, garda ses objectifs en matière de religion et de bienfaisance et resta le principal actionnaire et dépositaire en ce qui concerne l'Union de crédit. Les 61 membres de l'Association Ipelelo (tous catholiques) donnaient chaque année pour les messes et l'assistance médicale 12 shillings, versés à un compte distinct. Ils participaient encore aux travaux agricoles collectifs, demandant maintenant aux non membres 55 shillings par jour (mais apparemment sans demander la nourriture ou les boissons). Un membre de l'équipe de travail absent après avoir accepté d'en faire partie, devait payer une amende de 5 shillings. Les 55 shillings étaient répartis comme suit :

- 30 shillings à l'Union de crédit;
- 20 shillings pour la bière destinée aux travailleurs;
- 5 shillings pour les travailleurs ne buvant pas de bière.

Les membres qui avaient fait partie des équipes de travail pendant l'année pouvaient retirer 15 shillings pour le transport et les médicaments en cas de besoin; mais ceux qui ne participaient pas (probablement les membres plus âgés) recevaient 10 shillings. Si un membre ou un proche parent venait à mourir, on versait 15 shillings pour faire dire une messe. Une fois par an, on prélevait 15 shillings sur les fonds de l'Association pour faire dire une messe à l'intention de tous les membres défunts.

130. En 1965, l'Association Ipelelo avait déposé auprès de l'Union de crédit la somme de 2.259 shillings, provenant des bénéfices réalisés grâce aux équipes de travail. Cependant, cet argent n'était pas complètement incorporé dans



les fonds de l'Union de crédit. Bien que pouvant avoir des membres communs, ces groupes n'étaient pas identiques, étant donné que conformément aux recommandations de l'Union coopérative, l'Union acceptait un plus grand nombre de membres, les conditions d'adhésion n'étant fondées ni sur la religion ni sur le lieu de résidence, et la seule condition étant que les membres proviennent du district de Bukumbi, région très étendue. Manifestement, les membres Ipelelo ont voulu se réserver la haute-main sur ce qu'ils estimaient avoir gagné eux-mêmes. Ils utilisaient donc l'Union de crédit comme banque d'épargne. On ignore s'ils obtenaient un intérêt ou non. La même année, il fut question d'utiliser cet argent pour faire le commerce du manioc - entreprise très lucrative - mais on ne sait pas exactement si ce commerce devait se faire au nom des Ipelelo uniquement ou au nom des deux communautés. Toutefois, cette suggestion n'a jamais été mise à exécution, et l'argent semble être resté aux mains de l'Union de crédit.

131. Les fonds utilisés pour les messes et les frais médicaux étaient aux mains de l'Union de crédit (ou parfois aux mains du prêtre de la paroisse), mais on tenait des livres séparés, et l'Association Ipelelo avait ses propres agents, qui étaient tous des agriculteurs. Le Trésorier (4 années d'études primaires) était également Président de l'Union de crédit; il formait donc un lien entre les deux comités et, ainsi qu'on l'a déjà vu, il était responsable des fonds ipelelo destinés aux oeuvres de bienfaisance. Le Président (illettré) organisait les équipes chargées des travaux agricoles collectifs de la même manière que l'agent chargé de l'organisation du voisinage traditionnel pour les jeunes gens (Kisumba). Le secrétaire (3 années d'études primaires) tenait les registres et notait le nom des absents lors des travaux agricoles. L'Askari ("gardien" ou "policier") surveillait les travaux collectifs. Il y avait également 7 membres du Comité. Chaque membre du comité était chargé de prendre contact avec les membres lorsque l'association était appelée à entreprendre des travaux agricoles. Le comité et les membres se réunissaient pour prendre une décision concernant les demandes de paiement pour les messes et les traitements médicaux.

#### ii) L'Union de crédit

132. Cette association comptait 81 membres (on n'a pas signalé malheureusement le nombre des personnes étant également membres de l'Association Ipelelo). Depuis le début, on avait enregistré d'importants mouvements dans le nombre des membres par suite de démissions, de décès, de changement de résidence et d'expulsion due au non remboursement des prêts. Tous les membres, sauf 5, étaient catholiques, et la plupart étaient des agriculteurs n'ayant pas d'autre occupation. Cependant, sur les 81 membres, 30 avaient une occupation autre que celle d'agriculteur, et avaient donc un revenu plus régulier, encore que certaines de ces occupations fussent de caractère saisonnier. Parmi ces membres, 10 étaient occupés dans le bâtiment, 7 étaient pêcheurs et 2 charpentiers. Il y avait également 1 instituteur, 1 inspecteur d'Union coopérative (le trésorier), 2 garçons de bureau, un percepteur d'impôts (le secrétaire), un assistant de laboratoire et un préposé au pesage employé par la coopérative. Les travaux de ce comité étaient entièrement d'ordre financier. Le comité approuvait les demandes de prêt et exerçait un contrôle général sur

les avoirs de l'Union. Le secrétaire avait suivi un cours de comptabilité et était censé fournir des relevés mensuels, mais ne le faisait pas en réalité. Un inspecteur de coopérative faisait une inspection deux fois par an. Le trésorier s'occupait des livres de compte et de l'argent liquide. Celui-ci était versé à un compte d'épargne à la National Co-operative & Development Bank de Mwanza (43 km).

133. Chaque membre payait une cotisation de 5 shillings et achetait une part de 10 shillings, sur laquelle aucun intérêt n'était versé. Le reste du capital de roulement provenait des économies des membres (sur lesquelles on leur payait 6 pour 100 d'intérêt) et du bénéfice réalisé sur les prêts (12 pour 100 d'intérêt par an). En 1965, il fut décidé que tous les membres déposeraient des économies d'au moins 50 shillings par an. A la fin de 1966, l'actif total était de 6.200 shillings à la banque, les prêts non remboursés s'élevant pour cette année à 5.678 shillings. Toutefois, 15 membres n'avaient pas encore remboursé les sommes empruntées en 1965, ce qui signifie qu'il y avait environ 3.500 shillings de prêts non remboursés.

Pour obtenir un prêt, les membres devaient remplir les conditions ci-après :

- a) avoir versé au moins 50 shillings à l'Union;
- b) avoir remboursé tous les autres emprunts;
- c) indiquer la raison de l'emprunt et les garanties offertes;
- d) présenter deux témoins pour contresigner un billet à ordre;
- e) faire une demande par écrit.

En 1965, 53 membres sur 81 avaient contracté des emprunts, sur un montant total disponible, fixé à l'avance par le Comité. Les prêts étaient accordés une fois l'an, à l'époque des plantations (la saison de la faim). Ceux qui n'avaient pas contracté d'emprunt (sauf un) étaient soit de nouveaux membres, soit des membres qui n'avaient pas remboursé l'emprunt précédent. Tous les autres avaient contracté des emprunts "parce que les membres estiment qu'ils doivent emprunter à leur Union de crédit et ils déclarent que le but de cette société est d'emprunter et de prêter". Cela voulait donc dire que cette société n'avait pas de raison d'être si elle ne remplissait pas cette fonction.

134. L'enquêteur n'a pas pu trouver de rapport entre le niveau d'éducation de l'emprunteur et la raison invoquée pour contracter un emprunt. En fait, la plupart déclaraient qu'ils désiraient obtenir ce prêt pour payer les équipes de volontaires effectuant des travaux agricoles, mais certains ont demandé des prêts pour payer les droits d'inscription scolaire, et un pêcheur a emprunté pour acheter des filets. L'enquêteur a estimé qu'il était peu probable en fait que plus de la moitié des emprunts fussent consacrés aux travaux agricoles, et il est arrivé à la conclusion que rien n'indiquait que l'Union de crédit fût "une institution indispensable". Il ajoutait que les gens étaient très fiers d'avoir "mis sur pied une association solide", mais que leur fierté se mêlait d'un sentiment mal placé d'intérêt personnel.

135. Toutes les réunions des Ipelelo et, semble-t-il, de l'Union de crédit, commençaient par la prière et par une invocation du saint patron adopté lors de la création de l'association initiale quelque 20 années plus tôt, bien que les associations jumelles ne soient plus en aucune façon liées au Mouvement d'action catholique.

Le Witoghwa wa Bukumbi en 1968

136. J'ai rendu visite au Witoghwa wa Bukumbi un samedi du mois de février 1968, accompagnée d'un fonctionnaire des coopératives, qui regrettait que la société ne se réunît que très rarement. Nous trouvâmes un membre du comité, occupé à mélanger du ciment et du sable destinés à enduire les murs de terre d'un nouveau bâtiment de petites dimensions. Il déclare que les Witoghwa étaient las de dépendre des écoles et des missions pour leur lieu de réunion, et c'est pourquoi ils avaient décidé de construire un local qui serait bien à eux. Celui-ci ne reviendrait pas très cher, car tous les membres ayant quelque aptitude participaient tour à tour à la construction. Ce jour-là, c'était son tour. Il nous indiqua une armoire fermée à clé, dans laquelle ils avaient l'intention de conserver les livres de l'Association.

137. Le nombre total de membres de l'Union de crédit s'élevait maintenant à 105. A un moment donné, l'Union avait eu à sa disposition un instituteur qui avait été transféré (une autre personne me déclara que le fils de l'instituteur avait obtenu un prêt de 300 shillings, qu'il n'avait jamais remboursé). Tous les membres étaient alors des agriculteurs, au moins à temps partiel. Il y avait toujours eu régulièrement des réunions hebdomadaires, mais étant donné qu'elles avaient lieu le dimanche après la messe, elles ne permettaient que rarement de rencontrer des fonctionnaires du gouvernement. L'assistance variait très largement selon la demande de travaux saisonniers et les disponibilités saisonnières en argent liquide. Juste avant la récolte du coton, presque personne n'assistait aux réunions, car les membres avaient des dettes partout, y compris envers l'Union de crédit, et ils avaient honte de venir s'ils n'étaient pas en mesure de rembourser. Les membres étaient maintenant autorisés à contracter un emprunt à n'importe quelle époque de l'année, à condition qu'ils aient remboursé l'emprunt précédent, mais ils ne pouvaient pas emprunter des sommes supérieures au montant déposé. L'agent des coopératives me déclara que la politique du gouvernement était d'encourager un mouvement constant de prêts et de remboursements, afin d'accroître les économies grâce à l'intérêt et à aider le mouvement d'argent liquide. Le problème semblait résider dans le fait qu'en raison du caractère saisonnier des principaux revenus des membres il leur était difficile de rembourser le prêt assez rapidement pour ne pas s'enfoncer dans une dette croissante. Lorsqu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de rembourser, ils abandonnaient tout simplement. Comme dans toutes les sociétés rurales de ce genre, toute saisie ne peut qu'aggraver la situation de l'individu et de ses proches, mais également de tous ses voisins, sauf peut-être la saisie de son dépôt. Mais dans ce cas, il est perdu pour l'Union de crédit.

138. Le membre du comité déclara que la majeure partie des fonds étaient déposés à la banque de Mwanza, et que les fonds réunis récemment étaient gardés

à la mission. L'association préférerait les garder à la mission plutôt que dans le coffre-fort de la société coopérative locale.

V. Associations de logement

139. En ce qui concerne ce type d'association d'assistance mutuelle, les pionniers en Afrique de l'est sont les Kikuyu du Kenya, qui habitent Nairobi, et la communauté asiatique ismaïlienne, qui est fortement représentée dans les trois capitales. Les associations kikuyu sont généralement spontanées, bien que les règlements en matière d'enregistrement officiel les placent bientôt sous le contrôle du gouvernement.

140. Il existe à Nairobi trois associations africaines connues. La plus ancienne a été fondée en 1963 par 10 personnes qui avaient occupé illégalement des logements dans le quartier Gikomba de Nairobi, avec l'intention déclarée de fournir des logements à bas prix à leurs membres, qui sont des travailleurs indépendants ou à emploi intermittent, et elle a été enregistrée comme société coopérative en 1965, époque à laquelle elle comptait 50 membres. L'association reçut des lotissements dans le cadre du City Council's Site & Service Scheme, et jusqu'à présent elle a terminé la construction de trois maisons, tandis qu'environ six autres sont en construction. La première maison a coûté 14.800 shillings, la totalité de cette somme ayant été fournie par les membres. Elle a été louée à trois familles non membres à raison de 120 shillings par mois chacune. Grâce à ces recettes et aux nouvelles inscriptions, on a construit deux autres maisons, qui ont été louées dans les mêmes conditions, et on a pu ainsi acquérir des fonds pour de nouvelles constructions.

141. Une autre association a été fondée en 1964 par 400 "squatters" dans la Mathari Valley, que l'on a déjà citée comme exemple pour ses taudis et qui est néanmoins devenue une communauté originale grâce à l'esprit d'initiative des habitants. On constate que la plupart des membres proviennent de la Province centrale. Leur objectif était d'acheter le terrain qu'ils occupaient illégalement et éviter ainsi l'expulsion. En 1968, ils avaient acheté le terrain pour environ 25.000 shillings, dont ils avaient rassemblé eux-mêmes la totalité. A présent que l'on envisage la construction proprement dite, certains problèmes se posent : chaque membre de l'association, même s'il appartient à la même famille, désire une maison pour lui seul, alors que pour accroître leur capital de façon à pouvoir acheter le terrain, des membres ont été recrutés en dehors de la zone. Cependant, pour ces membres, on ne dispose pas actuellement de terrain.

142. Au début de 1968, j'ai assisté à une réunion de la troisième association, fondée en 1967. Elle comptait 150 membres, dont 40 environ assistaient à la réunion, pour la plupart des hommes âgés. Les quelques jeunes gens qui prirent la parole le firent plutôt à titre d'essai. La réunion était dirigée avec beaucoup d'assurance et on pouvait constater que les membres étaient très au courant des affaires. La quasi-totalité des membres provenait d'un endroit situé dans le district de Nyeri, l'un des districts agricoles les plus avancés du pays kikuyu, mais on m'affirma qu'aucun lien de parenté n'existait

entre eux (j'en conclus que, qu'ils fussent apparentés ou non, cela ne semblait d'aucune importance dans le cadre de cette Association). La langue utilisée était le kikuyu, mais il était évident que de nombreux membres connaissaient également l'anglais et le swahili. Certains des membres exploitaient encore une ferme à cet endroit, mais la plupart étaient des employés du conseil municipal ou de l'Etat, avec des traitements s'échelonnant entre 400 et 500 shillings par mois. Les membres du Comité exerçaient les métiers suivants : marchand de charbon de bois, cuisinier, camionneur, employé de laiterie, fripier; on comptait également un transporteur propriétaire de deux camions et quatre fermiers de Nyeri, assez aisés et qui, apparemment, étaient encore fixés dans leur région d'origine, à environ 145 kilomètres de là. L'Association avait déjà rassemblé 50.000 shillings et avait acheté une maison, qui était louée à des non membres de la même façon que les maisons construites par d'autres associations, et à la même fin, c'est-à-dire pour construire plus de logements et obtenir ainsi davantage de revenus grâce aux loyers. Lorsqu'on leur expliqua que les prêts publics n'étaient accordés que pour les maisons que l'on occupait soi-même, les membres déclarèrent qu'ils feraient en sorte qu'un membre occupe une partie de chaque maison. On nous déclara que l'on avait également l'intention d'ouvrir un bar, et réaliser ainsi des bénéfices. Finalement, un homme d'un certain âge se leva et déclara : "En fait, nous ne travaillons pas du tout pour nous-mêmes. Ce que nous voulons tous, c'est obtenir suffisamment d'argent pour acheter des terres en dehors de Nairobi, où nos enfants et nos petits-enfants puissent s'établir".

143. Ces exemples montrent qu'à l'heure actuelle les associations urbaines locales de logements comme les autres associations locales d'assistance mutuelle, auront tendance à se former sur la base de la résidence rurale, ou de la résidence à la fois urbaine et rurale, étant donné que ce système permet de constituer un groupe dont les membres ont suffisamment en commun pour rendre la compréhension mutuelle relativement facile. Cependant, il serait utile d'en savoir davantage sur les 400 "squatters" de Mathari Valley, qui ont acheté leurs propres terres. Peut-être alors verra-t-on que, contrairement aux autres, ils construisent principalement pour loger leurs propres familles dans un emplacement permanent d'un type nouveau.

144. Dans le cadre de son programme de logement, la communauté ismaïlienne, riche et très bien organisée (et dont le siège socio-religieux se trouve au Pakistan) a construit à Nairobi 350 habitations de dimensions moyennes au titre de trois projets de logements. Les fonds ont été fournis par une banque commerciale et peut-être garantis par le Diamond Jubilee Trust, qui dépend du chef de la communauté, l'Aga Khan. Les habitations sont louées selon un système de location-vente à raison de 12 à 16 livres par mois. On affirme que tous les membres de la communauté ismaïlienne qui désiraient acquérir l'une de ces maisons l'ont maintenant obtenue. En Afrique orientale, on compte au total 3.000 de ces habitations. Elles sont administrées par des gérants rétribués, qui se réunissent tous les quatre mois dans une des capitales à tour de rôle. Les Ismaïlis de Nairobi gèrent également une importante coopérative de consommateurs.

B. Associations de crédit par roulement

145. Une association de crédit par roulement est formée par un groupe de personnes qui acceptent chacune de contribuer régulièrement à un fonds qui est versé, entièrement ou en partie, à chaque participant à tour de rôle. Cette forme d'association, tout comme les associations d'assistance mutuelle, existe partout dans le monde. On ne la trouve pas nécessairement dans les économies monétaires uniquement, mais également dans les sociétés où les contributions se font généralement en nature. Dans certaines régions, les associations de crédit par roulement peuvent être hautement organisées, et comporter une organisation subsidiaire de crédit, des activités sociales et même un uniforme <sup>1/</sup>.

146. Toutefois, l'organisation des associations est-africaines de crédit par roulement est restée jusqu'ici simple et de caractère peu officiel. Les contributions sont fixes et égales, semblent toujours s'effectuer en espèces et sont généralement versées et retirées hebdomadairement ou mensuellement. Après que chaque personne a eu son tour, le groupe peut se reformer (avec peut-être quelques membres nouveaux et plus dignes de confiance) ou il peut disparaître. L'argent est perçu en public lors d'une réunion plénière, et la totalité est versée à un membre respecté qui remet le tout immédiatement à la personne dont le tour est venu de le recevoir.

147. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres parties du monde, le recours à une loterie pour déterminer le tour de rôle de chacun semble peu fréquent en Afrique de l'est, sauf pour désigner la personne qui commencera. Cette formule qu'ils ne connaissaient pas a paru choquer la plupart des personnes interrogées. Elles ont exprimé l'avis que c'était là une manière très impersonnelle de décider qui, parmi un groupe d'amis, avait le besoin le plus urgent d'une aide financière. Il valait mieux, à leur sens, établir le classement d'un commun accord, quitte à le modifier par la suite. L'idée de vendre sa part à un autre membre ne paraissait pas non plus acceptable. Cela montre probablement qu'il existe encore un sentiment très vif de la communauté, renforcé peut-être par les idéologies nationales.

148. Dans les trois pays, un certain nombre de personnes, qui avaient déclaré ne jamais avoir entendu parler d'associations de crédit par roulement, composées d'un certain nombre de membres, ont ajouté cependant qu'il arrive fréquemment que deux amis intimes décident d'augmenter à tour de rôle leur traitement réciproque, à peu près de la même manière. Il arrive que trois amis fassent de même. On a signalé ce type d'association également en Zambie et en Rhodésie, et on l'a constaté à Jinja, en Ouganda <sup>2/</sup>. Une ou deux autres personnes qui n'avaient pas entendu parler non plus des associations de ce genre, ont remarqué que ce principe ressemblait à celui des associations de pâturage par roulement connues dans toute l'Afrique de l'est et dont les membres sont chargés à tour de rôle de mener paître les troupeaux. On m'a

<sup>1/</sup> Rotating Credit Associations, S. Ardener

<sup>2/</sup> Ibid.

également signalé que dans la Province centrale du Kenya un riche commerçant donne régulièrement l'argent du ménage à l'épouse la plus ancienne, qui le donne ensuite à tour de rôle à chacune des jeunes épouses, qui prépare tous les repas pour toute la famille pendant une période déterminée. C'était là un système nouveau, totalement différent des traditions de cette région concernant la préparation des repas <sup>1/</sup>. Toutefois, dans les zones rurales de l'Afrique de l'est, bon nombre d'autres tâches sont effectuées à tour de rôle. Personnellement, je considère que ce type d'organisation a pu apparaître indépendamment dans des régions différentes. Elle est particulièrement utile pour les personnes qui disposent de moyens tellement limités qu'elles n'ont guère de chance d'obtenir autrement une somme d'argent importante ou, à l'autre bout de l'échelle, pour les commerçants qui désirent obtenir des capitaux pour des achats en gros.

149. Le grand danger qui menace ces organisations, surtout dans les zones urbaines, est le défaut de paiement, surtout de la part des quelques personnes qui ont été les premières à retirer la totalité de la somme. C'est pour quoi les membres doivent se connaître suffisamment pour être à même de juger de leur honnêteté en affaires. Il faut également que les membres aient des revenus réguliers en espèces d'un niveau assez semblable afin de réduire la tentation au minimum. La forme la plus populaire d'organisation en Afrique de l'est est donc celle qui existe entre les employés du gouvernement et des entreprises commerciales; les groupes d'employés appartenant à des catégories différentes en matière de traitement appartiennent également à des associations différentes. Selon les informations, à Nairobi ces associations sont très répandues. Parfois, les membres se rassemblent dans un bar le jour de la paie, mais dans de nombreux cas - du moins dans les firmes commerciales - les montants sont parfois déduits automatiquement des traitements par le caissier, qui remet la somme globale à la personne dont c'est le tour. Le but dans ce cas est d'obtenir des fonds pour l'achat de postes de radio, le remboursement de dettes ou le paiement de mensualités pour l'achat à tempérament d'une voiture. Je n'ai pas pu obtenir de preuve de l'existence de ce genre d'associations parmi les employés de bureau de Dar es-Salaam, bien qu'elles existent certainement. Les personnes interrogées ont peut-être craint qu'elles ne soient pas conformes à la Déclaration d'Arusha.

150. Parmi les travailleurs indépendants et les petits salariés, une discipline plus stricte s'impose. Dans ce cas également, les associations sont de caractère professionnel, mais elles sont parfois liées à l'origine ethnique. A Kampala, on les trouve parmi les commerçants ganda les plus aisés, l'objet étant le renouvellement des stocks et le paiement des dettes. Un homme qui ne règle pas ses dettes risque de se voir confisquer ses marchandises par les autres. Ici, c'est sans aucun doute le lien ethnique qui permet ce genre d'action disciplinaire. A Kampala, ce genre d'association existe également parmi les portiers et les infirmiers de deux hôpitaux, qui versent entre un quart et un tiers de leur salaire mensuel. Ici, celui qui manque à ses engagements risque d'être battu <sup>2/</sup>. Les cireurs de chaussures de Nairobi

<sup>1/</sup> Communication de J. Wills.

<sup>2/</sup> Townsmen in the Making, Southall & Gutkind.

forment des associations fondées sur un versement journalier, étant donné que leurs revenus sont limités et journaliers. On sait qu'il existe également des associations à Dodoma, dans le centre de la Tanzanie, et tout le long de la ligne du Central Railway, qui passe par cette ville 1/.

151. Les seules associations rurales dont j'ai vraiment la preuve sont formées par les femmes Zaramo, près de Dar es-Salaam. Cette région connaît l'usage des paiements en espèces depuis le milieu du dix-neuvième siècle, et elle connaissait d'autres formes de monnaie avant cette époque. Les femmes font le commerce de légumes, d'oeufs, de poisson séché et de gâteaux. Un groupe comprend environ 10 femmes, qui versent chacune 5 shillings par semaine. Elles vivent toutes dans le même voisinage et se connaissent très bien, mais elles ne sont pas nécessairement apparentées. Si une femme s'avère peu digne de confiance, elle est éliminée lorsque le groupe se reforme. On signale que dans deux associations se trouvaient également deux maris (dont l'un était commerçant), probablement afin d'assurer un certain contrôle sur l'utilisation des bénéfices. Les femmes déclarent utiliser la somme globale pour acheter des vêtements et des ustensiles de cuisine. Elles l'utilisent sans doute aussi pour acheter des actions et pour les nombreuses cérémonies traditionnelles, très nombreuses et coûteuses, à l'occasion desquelles l'échange des marchandises (que l'on ne peut aujourd'hui payer qu'en espèces) est l'un des principaux moyens grâce auxquels les membres de cette société du littoral renouvellent leurs liens sociaux. On affirme que ces associations existent depuis très longtemps. Je pense qu'elles sont probablement très répandues parmi les autres communautés islamiques, y compris celles qui se trouvent à l'intérieur du pays, aux environs de Mombasa, où les femmes font également du commerce.

152. On m'a également signalé que les instituteurs du district central de Nyanza, au Kenya, forment entre eux des associations de ce genre.

### C. Unions de crédit

153. J'ai beaucoup entendu parler des Unions de crédit ou des organisations de crédit créées à des fins d'aide mutuelle, parce que, sous des formes distinctes, le principe d'encouragement d'organisations combinant l'épargne et le crédit à des fins de consommation a été accepté par les trois gouvernements. Bien que les Unions de crédit du type officiellement encouragé ne soient pas "indigènes" au sens où je l'ai défini ici et dépassent donc en quelque sorte l'objet de ce rapport, on a montré que l'idée d'Union de crédit est déjà généralisée, si bien que toutes sortes d'organisations bénévoles s'occupent également de financement. J'ai découvert également une organisation indépendante de crédit qui n'est pas essentiellement le résultat d'un effet extérieur, et qui n'était rattachée à aucune association d'assistance mutuelle. Cette association est formée par les travailleurs Luyia d'une sucrerie ougandaise. Toutefois, ses principes n'étaient pas conformes aux pratiques reconnues, ainsi que je le montrerai par la suite.

1/ Rotating Credit Associations, S. Ardenet



154. Au Kenya et en Tanzanie, l'Union de crédit indépendante popularisée par la Credit Union National Association du Canada et des Etats-Unis, est le type officiellement reconnu. Ses organisateurs soulignent l'importance d'un esprit interne de fraternité dans chaque Union, et dès lors l'importance d'une base solide tant du point de vue social que financier. Ils soulignent l'importance de la profession et du lieu de résidence comme facteurs de cohésion. Les prêts ne doivent pas se limiter au montant des économies d'une personne, mais ils ne doivent être accordés qu'aux membres. Les taux d'intérêt pour les prêts doivent être de 12 pour 100 par an seulement (pour décourager ainsi le recours aux prêteurs) et l'aide extérieure sous forme d'un crédit supplémentaire doit venir des Ligues d'Unions de crédit établies par l'organisation elle-même. Dans les deux pays, la direction générale et le contrôle sont exercés par la Section coopérative qui, en Tanzanie, fournit actuellement des inspecteurs d'Unions de crédit spécialement formés, mais on a beaucoup recours à l'aide bénévole, tout particulièrement celle qui est accordée par l'Eglise catholique par l'intermédiaire des services du Secours catholique. En Ouganda, on a procédé avec plus de circonspection, et les autorités ont considéré moins favorablement les organisations indépendantes et l'assistance bénévole. Jusqu'ici elles ont préféré élargir les sociétés d'épargne et de crédit existantes pour les salariés et, dans les zones rurales, fournir des services de crédit et d'épargne par l'intermédiaire des coopératives commerciales existantes. On invoque comme raison le désir de mobiliser plus efficacement le mouvement d'épargne. L'Ouganda a dû s'efforcer tout particulièrement d'éviter toute formation de factions, quelles qu'elles soient.

155. En Tanzanie, les Unions de crédit organisées par les planteurs de café Chagga figurent parmi les plus efficaces. On peut citer brièvement certains des facteurs qui expliquent en grande partie ce succès. La plupart des membres savent lire et écrire et ils ont une longue expérience de la gestion coopérative; ils ont un intérêt économique commun dans la culture du café et il existe également un certain nombre de métiers et d'occupations subsidiaires qui contribuent à assurer des revenus en espèces plus réguliers; l'importance de la famille élargie diminue et celle des rapports de voisinage augmente; enfin, la population est assez dense pour permettre la création d'associations suffisamment vastes dans une zone restreinte. En outre, la plupart des Unions de crédit se trouvent dans la région catholique aux environs du Kilimandjaro et sont fondées sur les paroisses, de telle sorte que la plupart des membres fréquentent la même église et que le prêtre de la paroisse (qui connaît très bien les principes des Unions de crédit) est constamment à leur disposition pour leur donner des conseils. Il en résulte également que la plupart des membres de l'Union de crédit assistent aux mariages, aux baptêmes et aux enterrements dans les familles de la plupart des autres membres, et participent fréquemment aux frais, bien que cela ne se fasse pas en fait par l'intermédiaire de l'Union de crédit. On peut donc considérer l'Union comme une organisation supplémentaire qui se crée dans une communauté qui est en train de se transformer en société rurale moderne. Si ces Unions de crédit de la région du Kilimandjaro sont en fait aussi efficaces qu'elles le paraissent, leur succès contraste avec les difficultés rencontrées par l'Union witogha lorsque, animée sans doute des meilleures intentions, elle s'est efforcée de s'agrandir démesurément pour disposer d'une base financière plus large.

156. L'Union de crédit la plus prospère rencontrée par l'auteur est celle d'une petite ville de Tanzanie. Elle comptait 35 membres, soit la totalité des employés de deux entreprises dirigées par des frères asiatiques (une imprimerie et un magasin de journaux). L'un des frères s'intéressait beaucoup à l'Union et était lui-même membre, en ce sens qu'il contribuait régulièrement tout en laissant la gestion à ses employés qui, de toute évidence, l'estimaient et lui faisaient confiance. Les 35 membres se trouvaient à tous les échelons; leur Président, âgé d'environ 30 ans et originaire d'un autre district, était également président du syndicat local des imprimeurs. Malgré les différences de salaire, tous les membres avaient réussi à acheter une part de 20 shillings par mois et à payer 7 shillings comme droit d'inscription. Les paiements s'effectuaient très régulièrement, car les employés avaient tous accepté que l'argent fût déduit de leur traitement par un système de retrait à la source. Les remboursements des prêts s'effectuaient également de la même manière. Les prêts, qui étaient accordés pour les bicyclettes et les vélomoteurs nécessaires pour se rendre au travail, les droits d'inscription scolaire, les petites réparations à effectuer aux logements et les frais d'hospitalisation, étaient si possible donnés en nature. C'était le cas des véhicules, dont on me montra plusieurs spécimens.

157. La confiance fondée sur une bonne direction et une gestion financière efficace due largement au système du retrait automatique; les petites dimensions du groupe et ses rapports journaliers étroits résultant d'un travail commun, ainsi qu'une bonne entente entre les employeurs et les employés avaient constitué une base solide sur laquelle l'Union pouvait se fonder. Les prêts étaient limités à 500 shillings et le plus souvent ne dépassaient pas 250 shillings.

158. Cependant, les membres de l'Union commençaient à manifester des signes de mécontentement. Ils enviaient une Union de crédit existant dans la même ville et qui, tout en étant très importante, donnait des résultats désastreux; elle comptait 750 membres très dispersés, employés dans des secteurs de la même branche mais touchant des traitements très différents. Le Trésorier de cette Union recevait un traitement, disposait d'un bureau et on lui permettait de se consacrer aux affaires de l'Union de crédit pendant ses heures de travail. La petite Union aspirait maintenant à ces avantages, que leurs petits employeurs n'étaient pas en mesure de leur fournir, et elle souhaitait également avoir beaucoup plus de membres, de façon à obtenir des prêts plus importants et cela, malgré le désastre qui avait frappé récemment l'Union plus importante, pour avoir suivi précisément cette voie. Les membres avaient envisagé d'inviter les employés d'une autre imprimerie à se joindre à eux. Cependant, cette imprimerie était une firme concurrente de la leur, et il est clair que les membres se rendaient compte que leurs intérêts étaient en conflit avec la loyauté qu'ils devaient à leur employeur, qui était en outre un actionnaire. L'inspecteur de l'Union de crédit qui était présent à ce moment-là leur déclara que l'objet pour lequel ils recruterait de nouveaux membres ne devait pas être en conflit avec cette loyauté. Cependant, il est certain qu'un sentiment de malaise régnait parmi les membres à ce sujet. Quelqu'un a fait remarquer que s'ils continuaient de former une organisation distincte, leur employeur pourrait investir des fonds

plus importants. Les autres membres rejetèrent cette suggestion. L'Union était sur le point d'adhérer à la Credit Union League créée récemment en Tanzanie, et les membres décidèrent d'attendre un peu pour voir s'ils ne pourraient pas obtenir des crédits de cette organisation.

## Ethiopie

### I. Associations d'assistance mutuelle ou Idir

159. En Ethiopie, les associations d'assistance mutuelle du genre unions tribales ou associations tribales sont appelées Idir. On constate cependant que ces Idir ne sont pas nécessairement tous fondés sur l'appartenance à un groupe ethnique, comme c'est toujours le cas pour les associations d'assistance mutuelle en Afrique orientale.

160. Les organisations tribales les plus importantes sont celles des Gouragué, des Dorzé et des Wallaga. Toutes ces sociétés dépendaient traditionnellement d'une vaste coopération entre personnes apparentées, tout comme chez les Luo du Kenya. Les Gouragué en particulier forment depuis longtemps une population de commerçants; ils ont émigré en grand nombre à Addis-Abéba, et ils se distinguaient par une coopération très poussée en matière de construction de logements, d'aménagement de chemins ruraux et d'organisation de marchés très importants, bien avant l'évolution moderne qui a donné naissance aux associations tribales 1/. On ne dispose pas de renseignements sur la structure générale de ces associations, mais tout semble indiquer qu'elles ne disposent pas d'un siège rural et qu'elles sont organisées séparément pour chaque ville, grande ou petite, sans aucune subdivision à l'intérieur de la ville. L' "Idir communautaire" dont il sera question dans les paragraphes ci-après est donc une organisation indépendante. Toutefois, je ne serais pas surpris si des recherches plus poussées ne révélaient pas de différence essentielle entre leur organisation et celle de l'Union des Luo par exemple. Selon les indications, l' Idir tribal de la ville est créé par les anciens, qui élisent à leur tour un président, un secrétaire et un comité temporaires qui élaborent ensuite les règlements. Tout membre de la société en question peut adhérer à l' Idir, mais on commence par faire une enquête à son sujet. Lorsqu'un membre démissionne, il renonce à la totalité des fonds versés et aux avantages que confère la qualité de membre.

161. Les fonctions d'une association tribale (telles qu'elles ont été indiquées en 1958) 2/ sont les suivantes : assistance en cas de maladie ou de chômage et pour les mariages, les enterrements et les inscriptions scolaires. Il arrive également que l'on aide les membres à mettre sur pied une affaire. En 1968, je n'ai pu obtenir aucune confirmation du fait que des membres avaient reçu une aide en vue du paiement des inscriptions scolaires, ainsi qu'on l'avait déclaré en 1958.

---

1/ The Gurage, par W.A. Shack.

2/ Selfhelp in Ethiopia, par R. Pankhurst.

162. Les réunions se tiennent tous les mois ou tous les quinze jours, et les absents sont pénalisés. Chaque membre paie un droit d'inscription de 6,25 dollars éthiopiens (soit environ 12,5 francs français), dont 4 dollars sont destinés à la formation du capital, 2 dollars au fonds d'assistance et 0,25 dollar aux fournitures de bureau. Une fois inscrit, le membre verse une cotisation mensuelle de 2 dollars éthiopiens. Toutes les sommes sont versées au trésorier, qui délivre lui-même les reçus.

163. Selon les indications, toutefois, l'Idir communautaire est la forme la plus répandue d'association d'assistance mutuelle; il en a été créé dans tout le pays, dans les villages, les villes et les quartiers urbains, dans de nombreux cas depuis 1960. A Addis-Abéba, en 1960, 125 ménages sur 600 étaient membres d'un Idir <sup>1/</sup>. C'est là une proportion étonnante, sans égale en Afrique orientale, autant que je sache.

164. A l'origine, et généralement encore à l'heure actuelle, l'Idir communautaire urbain comprend tous les chefs de ménage, qu'ils soient riches ou pauvres, avec leur épouse comme membre distinct. "Si un homme n'adhérait pas à l'Idir", m'a-t-on dit, "lui-même et ses parents ne seraient jamais enterrés et personne n'assisterait aux funérailles". S'il en est ainsi, ces associations sont, à proprement parler, "non tribales", encore que la structure des zones de résidence à Addis-Abéba signifie souvent que la plupart des membres appartiennent à une société rurale. En revanche, un enquêteur local a signalé à l'auteur que l'on a relevé récemment des signes indiquant que les Idir communautaires comprennent maintenant un élément "tribal"; en effet, ils se regroupent selon un système essentiellement tribal dans certains quartiers et se désignent par le nom d'une ethnie. Dans ce cas, cela peut être dû en partie, comme en Afrique orientale, au besoin d'un contrôle plus étroit à mesure que les fonctions deviennent plus complexes et que l'immigration s'intensifie. Ce phénomène peut être dû également aux mouvements qui se produisent à l'intérieur de la ville, que l'on a déjà mentionnés, qui semblent liés au désir de réformer la famille élargie selon un nouveau système, et qui pourraient aboutir à une nouvelle communauté "rurale" de type essentiellement amhara (voir page 6). Comme en Afrique orientale, ce phénomène peut indiquer également que les services sociaux modernes n'ont pas réussi à faire face aux besoins urbains. Le problème de l'importance numérique est probablement l'un de ces problèmes, étant donné que les Idir communautaires ont paraît-il le plus souvent de 100 à 500 membres, et parfois jusqu'à 1.000. Un groupe aussi nombreux doit être particulièrement difficile à administrer, s'il doit être formé de personnes dont le seul lien commun est la résidence dans un district urbain déterminé.

165. Un Idir communautaire a un président, un trésorier, un secrétaire et un Comité de 12 membres. Le règlement est strict, et on n'hésite pas à avoir recours aux amendes et à l'expulsion. Un membre expulsé de deux Idir pourra très difficilement être admis dans un troisième. On perçoit une petite cotisation hebdomadaire ou mensuelle variant entre 10 et 75 cents (0,2 et 1,5 franc français). A l'heure actuelle, les Idir urbains de tout genre déposent généralement leurs avoirs en banque.

<sup>1/</sup> Social Survey of Addis Ababa, CEA et University College d'Addis-Abéba.

166. La fonction principale d'un Idir communautaire, que les membres soient pour la plupart amhara ou non, est l'organisation des funérailles, y compris la participation aux frais, et l'aide à la famille du défunt. Il semble que les corps soient toujours inhumés en ville. Pour les chrétiens, l'inhumation dans un cimetière est évidemment essentielle, de préférence dans un cimetière proche, et l'on m'a affirmé que l'idée de transporter les corps pour les enterrer dans une zone rurale déterminée était considérée par les Amhara comme étrange et déplaisante. Si les réserves déposées en banque sont insuffisantes pour payer le prix des funérailles, on demande une contribution supplémentaire, dont le montant est fixé selon que la personne défunte était l'épouse d'un membre (1 dollar éthiopien), son père (0,50 dollar éthiopien) ou son enfant (0,25 dollar éthiopien). On ne mentionne pas les autres membres de la famille sans quoi l'Association se trouverait bientôt dépourvue de fonds. Les femmes membres de l'Idir rendent également visite à la famille du défunt et apportent des vivres pendant 3 à 12 jours après les funérailles. Dans les zones rurales gouragué, la famille sera réconfortée par la communauté, dont les membres des deux sexes effectueront tous les travaux agricoles urgents, apporteront des vivres et du bois de chauffage, et répareront la maison s'il y a lieu. Dans ces zones rurales, l'Idir coïncidera presque certainement avec un voisinage et, probablement, dans le cas des Gouragué, avec une lignée résidant au même endroit.

167. Tous les membres d'un Idir doivent assister aux funérailles de tout autre membre ou d'un de ses parents. C'est là un point très important. Dans les villes, (et peut-être même dans les villages amhara) les Idir disposent de leur propre matériel pour creuser les tombes et de tout ce qui est nécessaire pour le deuil habituel. Les membres creusent souvent eux-mêmes la tombe, chacun creusant à tour de rôle. Il arrive qu'un membre très pauvre remplisse les fonctions de fossoyeur au lieu de payer une cotisation.

168. L'Idir peut également venir en aide aux membres qui sont malades ou sans travail, et il supprime les amendes lorsqu'il considère que la faute commise par le membre en question n'est pas très grave.

En 1958, il existait également des Idir dans diverses institutions, mais leurs fonctions n'ont pas été indiquées. En 1968, les chauffeurs de taxis m'ont déclaré qu'ils avaient également leurs propre Idir. Il existe des Idir distincts pour les chauffeurs des grands taxis dont les tarifs sont plus élevés et pour les chauffeurs des petits taxis à bas prix, la raison donnée étant que le taux de mortalité chez ces derniers est plus élevé. Outre les enterrements, ils semblent avoir le même rôle que les autres Idir. Il est probable que ces Idir ne sont pas fondés sur les groupes ethniques.

169. Le Centre social Ras Desta Sefer d'Addis-Abéba a créé son association des centres communautaires en réunissant 16 Idir du voisinage. Les membres de ces Idir résident en ville, et chaque Idir englobe une zone bien définie, de telle sorte qu'il n'y a pas chevauchement, mais on constate que la plupart des membres sont des Gouragué et des Dorzé. Le terrain a été octroyé par le Ras Desta, après quoi le Centre est entré en contact avec les Idir.

Entre eux, selon le système propre aux Idir, ils ont rassemblé la moitié des fonds nécessaires au Centre, le Gouvernement fournissant l'autre moitié. Chaque Idir élit trois membres qui représentent leur quartier au sein de l'association des centres communautaires, qui choisit alors parmi eux son propre président. Le président actuel est un chargé de cours de l'université qui réside dans cette zone et qui est membre d'un Idir. En 1963, lors de la création de l'association des centres communautaires, les Idir étaient des associations s'occupant uniquement des funérailles, et ils assument encore cette fonction. L'association des centres communautaires a cherché par l'intermédiaire des Idir à intéresser la population à d'autres projets, qui sont gérés par quatre comités de l'association des centres communautaires. Elle n'a pas cherché à empiéter sur les Idir ni à les remplacer.

170. Le vol constitue un problème dont s'occupe le sous-comité de la sécurité. Selon le système propre aux Idir, on choisit dans chaque quartier six hommes qui se relaient comme gardiens de nuit. Etant donné que l'appartenance à un quartier coïncide avec l'appartenance à un Idir, ces gardiens repèrent facilement les inconnus suspects, qu'ils conduisent au poste de police. Ils y amènent également les animaux égarés. On encourage également les Idir à discuter de problèmes communs tels que la salubrité publique et la pénurie d'écoles, et à présenter leurs doléances au sous-comité pour l'éducation et la santé. C'est ainsi que l'on a obtenu l'aide d'une association bénévole suédoise pour organiser un dispensaire pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. Le sous-comité des routes, de l'éclairage et de l'eau a réussi à faire construire une nouvelle route, pourvue de l'éclairage, grâce au même procédé. Le quatrième sous-comité est le comité de coordination, qui est très important. Il est responsable des rapports entre le comité central et la population, y compris celle des zones qui ne sont pas représentées au sein du comité principal par un Idir.

171. Bien qu'à de nombreux égards ils aient des fonctions analogues à celles des associations localisées de l'Afrique orientale, il est manifeste que les Idir communautaires ne jouent encore aucun rôle tendant à un progrès.

## II. Associations régionales<sup>1/</sup>

172. La création d'associations régionales, entreprise après 1950, s'est répandue après 1960. Ces groupements, appelés Mahaber, sont néanmoins tout à fait distincts des associations d'aide mutuelle de l'Eglise éthiopienne qui portent le même nom. Les initiateurs de ce mouvement seraient les Gouragué, qui patronnent encore aujourd'hui les plus importantes et les plus riches de ces associations. La mieux connue d'entre elles, organisée pour construire une route d'Alam Gana à Wallamo Soddo, comprenait à l'origine des Galla et des Wallamo aussi bien que des Gouragué. Avant 1965, elle avait terminé la construction d'un pont et accumulé une somme dépassant largement un million de dollars éthiopiens (soit près de 3 millions de shillings d'Afrique orientale). On indique que, depuis lors, cette association est devenue plus spécifiquement

<sup>1/</sup> Levine, Wax and Gold.

gouragué, et qu'elle s'est en outre divisée en sept groupes correspondant aux lieux de résidence de cette ethnie. Il s'agit probablement, là encore, d'un effort tendant à renforcer la société, d'autant plus que le siège des associations régionales, à Addis-Abéba, se trouve éloigné des zones rurales et non pas situé dans celles-ci comme en Afrique orientale. Dans la capitale, ces organisations tiennent des réunions hebdomadaires, généralement le dimanche, près d'une église, pour discuter de leurs projets et percevoir les contributions financières. On remarquait, en 1965, que ces organismes étaient financièrement prospères, mais que leurs réunions étaient parfois de caractère assez conventionnel, la majorité des membres acceptant avec une certaine passivité les décisions prises par leurs dirigeants. S'il en est ainsi, le mouvement "tribal" récemment apparu peut constituer en même temps une tentative de démocratisation.

### III. Associations reliées à l'Eglise

173. Il est un certain nombre d'associations traditionnelles reliées à l'Eglise éthiopienne qui procèdent occasionnellement à des collectes pour des oeuvres de charité ou aux fins d'aide mutuelle, mais ce ne sont certainement pas des sociétés d'épargne proprement dites, du fait qu'elles n'ont pas de compte en banque et ne mettent pas d'argent de côté pour s'en servir à l'avenir. Parmi ces sociétés, la plus connue est l'association Mahaber, composée de personnes qui se sentent spirituellement liées par leur dévotion commune à un saint particulier. Chaque mois lunaire du calendrier éthiopien, l'association se réunit le jour de la fête du saint en question à la résidence de l'un des membres, lesquels servent à tour de rôle un repas à cette occasion. Aujourd'hui cependant, il arrive souvent que les membres se cotisent pour payer les dépenses de cette fête. Toute dispute entre les membres est considérée comme un grand péché et la société offre, le cas échéant, des services de médiation. Tous les adhérents ont l'obligation de s'appuyer mutuellement en cas d'épreuve, par exemple aider à reconstruire une maison incendiée, s'occuper d'une veuve, etc.

174. Parmi les associations reliées à l'Eglise figure aussi le Sembete, dont les membres à tour de rôle apportent à l'église, tous les dimanches, des aliments et boissons. Après l'office religieux, on sert une collation aux voyageurs et aux pauvres. Les membres de cette association, qui se compose soit d'hommes soit de femmes, doivent également s'entraider en cas de nécessité. Une organisation qui ressemble quelque peu à celle-ci est le Serkehebest, formé à la fois d'hommes et de femmes, qu'on trouve au Gojjam et ailleurs. Les membres de ce groupement donnent, eux aussi à tour de rôle, une fête qui a lieu le dimanche au bord de la route, alors qu'on envoie des messagers inviter les voyageurs à y participer. Les aliments servis à cette occasion sont soigneusement contrôlés en qualité et en quantité.

#### IV. Autres associations indigènes d'aide mutuelle

175. Les Galla de la province de Harar, comme aussi des provinces d'Oromo, de Wallaga, d'Illubabor et de Kaffa ont établi des associations d'aide mutuelle qu'on appelle Gossa. Le bureau de ces groupements se compose de trois membres : un secrétaire, un trésorier et un chef qui porte le titre de Garada. L'adhésion à ces sociétés est purement volontaire, découlant "d'un sentiment de fraternité". Le gossa ne fonctionne que lorsqu'un de ses membres devient indigent. Les autres adhérents peuvent alors effectuer une contribution en argent ou en bétail, le nécessaire étant à nouveau pourvu de boeufs, de moutons et de chèvres. Au bénéfice de ce dernier, l'association peut également louer un champ pour deux ans. On lui donne au besoin de la nourriture, fournie en plus forte quantité par les riches que par les pauvres. Il reçoit aussi, le cas échéant, une aide pour les travaux d'agriculture ou le soin des troupeaux. D'autre part, ces associations peuvent fournir le paiement du prix demandé pour une future épouse. Elles joueraient un rôle majeur à Harar, où un tel paiement, jugé indispensable, dépasse souvent les moyens des gens pauvres. Le gossa, qui organise des funérailles analogues à celles qu'assure l'idir, constitue peut-être une forme élargie de cette dernière institution, particulière à certaines régions.

176. Dans la plus grande partie de l'Ethiopie, on recourt à des équipes improvisées pour les travaux de filage et de labourage. Le filage à faire pour toute une famille prend beaucoup de temps et gêne l'accomplissement d'autres tâches. En conséquence, les femmes organisent de petites coopératives, où l'on effectue un tirage au sort. La personne dont le nom est tiré en premier lieu prépare une collation pour les autres membres du groupe, qui doivent venir chez elle filer tout le coton qu'elle apprête à cet effet. Tous les membres se rendent ensuite à la maison de la personne dont le nom a été choisi en deuxième lieu, et ainsi de suite jusqu'au logis de la dernière femme désignée de cette façon.

#### V. Associations de crédit par roulement (Ikub)

177. Les associations éthiopiennes de crédit par roulement, beaucoup mieux organisées que celles d'Afrique orientale, sont aussi plus commerciales que ces dernières bien que leurs réunions fassent place à certaines activités sociales. Les règlements de ces organismes, établis par écrit, fixent la fréquence des cotisations ainsi que les lieux et dates des réunions. Parmi les membres les plus respectés du groupe, on élit un président ou un "juge" et un percepteur. Chacun des adhérents doit présenter deux personnes qui se portent garantes, en cas de défaut, du versement de sa contribution. Le jour de l'échéance des cotisations, le secrétaire de l'association fait l'appel des membres, dont chacun remet au président le montant spécifié. La somme ainsi constituée est ensuite tirée au sort. Plusieurs personnes ont déclaré que les membres vendent parfois leur part à des nécessiteux pour leur permettre de participer de nouveau à la loterie, ce qui introduit un élément supplémentaire de spéculation. Dans certains cas, on rémunère les directeurs des associations de crédit par roulement. Les amendes perçues en cas d'absence, mises de côté par le président, servent à payer les dépenses de la fête organisée lors de la liquidation de l'ikub.



178. A Addis-Abéba, une enquête effectuée en 1960 sur un échantillon de 600 ménages a révélé que 161 d'entre eux possédaient un compte d'épargne dans une telle société, économies qui atteignaient dans la plupart des cas 19 dollars éthiopiens <sup>1/</sup>. En 1965, la quasi-totalité des groupes à faible et à moyen revenu - commis, négociants, domestiques, policiers et paysans - avaient déjà formé leurs propres ikub.

#### VI. Unions de crédit, etc.

179. En Ethiopie, les principes relatifs aux Unions de crédit se rapprochent quelque peu de ceux de l'Ouganda. Dans les régions rurales, on encourage la création de sociétés coopératives à buts multiples, qui s'occupent notamment d'épargne et de crédit. Comme il est impossible d'en établir dans les villes, on y favorise la mise en place d'organismes du genre des CUNA. Deux associations de cet ordre, constituées à Addis-Abéba par des fonctionnaires, sont en attente d'immatriculation.

180. Les coopératives de commercialisation, encore peu développées, se trouvent en majeure partie dans les zones productrices de café du Sidamo et du Kaffa, encore qu'il existe dans une région occupée par les Amhara une société de commercialisation des céréales. Tant que ces associations ne sont pas fermement établies, elles ne seront vraisemblablement pas encouragées à fournir des crédits à des fins autres qu'agricoles.

Les Unions de crédit et les coopératives entrent dans le cadre général du développement communautaire et partagent le même centre de formation.

---

<sup>1/</sup> UNECA et University college of Addis Ababa. Social Survey of Addis Ababa.

LA SITUATION ACTUELLE ET LES PERSPECTIVES DU MOUVEMENT  
D'ÉPARGNE INDIGÈNE

181. En Ethiopie, depuis 1960, les associations indigènes d'aide mutuelle semblent favorablement considérées par le Gouvernement en tant qu'instruments possibles et utiles d'un développement pacifique. Ces organismes sont connus de la majorité des hauts fonctionnaires, dont un certain nombre appartiennent à un idir et à un ikub. D'autre part, on s'est efforcé de relier l'encouragement, le développement et le contrôle des institutions d'entraide au programme officiel de développement communautaire et d'organisation coopérative, notamment au Centre social du Ras Desta Sefer.

182. Les associations bénévoles agréées sont immatriculées par la Section de la défense sociale et de la coordination des institutions bénévoles, mais les petits idir et les associations tribales n'y sont pas enregistrés. En l'absence jusqu'à ces derniers temps de tout texte législatif sur les sociétés dites amicales, il a dû être très difficile, comme en Ouganda, d'entretenir des relations officielles avec ces associations. L'ordonnance éthiopienne sur l'immatriculation des sociétés (qui s'inspire de celle du Ghana) doit prendre effet en 1968. Elle prévoit la nomination d'administrateurs, exige le versement d'une caution par les trésoriers des associations d'aide mutuelle et permet aux comités respectifs de ces dernières de modifier leurs projets de règlement. De plus, cette ordonnance accorde au ministre compétent d'assez larges pouvoirs touchant la dissolution des sociétés.

183. En revanche, ces organisations n'ont fait l'objet que de recherches très peu approfondies. En dehors des membres des associations d'aide mutuelle, un grand nombre de personnes disposent au sujet de ces groupements des seuls renseignements provenant d'un petit nombre de documents de la bibliothèque de l'Université, dont le contenu est constamment reproduit (y compris une grande partie des informations données dans le présent rapport). Pourtant, on a rencontré plusieurs jeunes Ethiopiens diplômés qui souhaitent vivement entreprendre des recherches sur les problèmes des associations d'aide mutuelle, à condition toutefois de recevoir un appui moral et financier à cet effet. C'est l'Ecole de service social de l'Université qui paraît avoir éveillé l'intérêt des étudiants pour ces questions.

184. Il faudrait s'appliquer à mieux connaître les associations d'épargne et les organisations bénévoles de toutes sortes qui existent dans le pays afin de pouvoir en apprécier le degré d'utilité pratique pour le développement économique et social en général, la mobilisation de l'épargne ou le soutien des projets d'amélioration de l'habitat ne constituant qu'une partie du rôle qu'elles peuvent jouer à cet égard. L'auteur du présent rapport a nettement conscience du fait qu'une étude aussi brève, effectuée dans un pays qui ne lui est pas familier, lui permet tout au plus de suggérer quelques principes directeurs.

185. En premier lieu, il faudrait procéder à une enquête nationale pour identifier les différentes catégories d'associations d'aide mutuelle, examiner la répartition de celles-ci, recueillir des indications d'ordre général sur leur composition (nombre de membres; âge, sexe, occupation et origine ethnique), ainsi que des chiffres sur le montant de l'épargne accumulée à diverses fins par ces organismes. On pourrait employer des étudiants de l'Université et des élèves sortant de l'école secondaire pour rassembler les données de base nécessaires. Il serait indispensable d'assurer, au préalable, l'immatriculation effective des associations d'aide mutuelle conformément aux dispositions de la nouvelle ordonnance sur les sociétés. Si ce texte ne prévoit pas l'immatriculation des sociétés de crédit par roulement, ces dernières seront probablement difficiles à dépister.

186. En deuxième lieu, il conviendrait d'effectuer une étude, à partir d'échantillons prélevés sur les diverses catégories d'associations en différentes régions, pour déterminer le but, l'organisation et les méthodes de travail de ces organismes. Il faudrait accorder une attention particulière aux efforts déployés par ces associations en vue de répondre à des besoins d'ordre social ou économique, notamment par la création d'organes auxiliaires. La formation, la croissance et le déclin de certaines de ces associations seraient examinés en fonction de l'évolution des besoins auxquels elles pourvoient. A cet effet, il faudrait obtenir des renseignements détaillés auprès des membres et directeurs de chacune des sociétés considérées pour déceler les mobiles personnels des adhérents et connaître leurs propres vues sur le point de savoir si oui ou non ils ont tiré bénéfice de leur appartenance à ces groupes.

187. Si l'enquête nationale doit, logiquement parlant, intervenir en premier lieu, rien ne s'oppose toutefois à ce qu'on effectue tout d'abord les recherches proposées ci-dessus pour la deuxième phase des travaux. Ces études pourraient en fait servir à déterminer les questions qu'il y aurait lieu de poser au cours de l'enquête.

188. Enfin, il faudrait passer en revue tous les renseignements recueillis sur ces associations non seulement pour déterminer la place qu'elles occupent actuellement dans la société nationale, mais encore pour évaluer le coût, économique et social, de ces groupements par rapport au coût actuel et futur (probable), des services publics qui pourraient éventuellement les remplacer.

189. Ces recherches pourraient fort bien s'effectuer par l'intermédiaire de l'Université (et spécialement de l'Ecole de service social) avec le concours de certains organismes des Nations Unies, comme dans le cas des enquêtes urbaines exécutées jusqu'à présent. Il serait sans doute très utile de prendre des dispositions pour travailler en liaison avec l'Université de l'Afrique orientale, particulièrement en vue d'établir des plans communs de recherches portant sur l'ensemble de l'Afrique de l'est et d'obtenir une documentation comparative permettant d'éclairer la situation des sociétés en Ethiopie. Enfin, si ce pays venait à faire partie de la Communauté de

l'Afrique orientale, comme on peut s'y attendre, il aurait la possibilité d'entreprendre, de concert avec les gouvernements des autres pays membres, des projets fructueux dans ce domaine. Cette question sera examinée plus loin en détail.

190. Il est également nécessaire de procéder à des recherches analogues en Afrique orientale, bien qu'on dispose déjà d'une documentation pertinente plus abondante. Toutefois, dans les trois pays de l'Afrique orientale, aux échelons les plus élevés de la fonction publique, dont les conseillers étrangers, et dans le grand public, on ignore l'existence d'associations indigènes d'épargne et d'aide mutuelle de toute nature. Apparemment, cela tient en partie au fait que nombre de gens évoluent dans un cercle social étroit, sur les plans professionnel et culturel aussi bien qu'ethnique. D'autre part, il est difficile de se faire une idée générale des activités exercées par les associations d'aide mutuelle du genre des associations localisées, du fait que ces institutions ne sont pas coordonnées. Les bureaux s'intéressent rarement à ces organisations, qui sont difficiles à classer et dont les fonctions, dans bien des cas, ne sont pas clairement définies. Les conseils nationaux de service social évitent ces associations à cause de leur caractère "tribal". En réalité, le peu d'intérêt qu'on porte à ces groupements et, par voie de conséquence, le manque d'informations concrètes sur leurs buts et réalisations tiennent essentiellement au fait que les gouvernements des pays de l'Afrique orientale sont nécessairement absorbés à l'heure actuelle par la construction de l'unité nationale à l'intérieur de leurs frontières, où vivent un grand nombre de peuples différents. Par conséquent, les pouvoirs publics estiment préférable d'encourager les associations qui leur semblent capables de se développer sur une base non ethnique, ce qui explique en partie l'attention particulière accordée à la création de sociétés de crédit.

191. Ce manque d'informations sur les associations risque toutefois de susciter des méprises. Ainsi, j'ai constaté que certains gens pensent que les associations d'aide mutuelle se composent en général de vieillards qui procèdent, en des circonstances peu opportunes, à des cérémonies tribales et que les trésoriers de ces institutions sont plus sujets aux détournements de fonds que les trésoriers plus instruits qui exercent leurs fonctions sous la surveillance du gouvernement. Cette dernière opinion correspond à celle des hautes classes de Grande-Bretagne à l'égard de la viabilité des premières organisations ouvrières apparues dans ce pays; il n'y a pas lieu de supposer que cet avis se justifie mieux dans ce cas que dans l'autre.

192. Cette ignorance est encouragée par le système d'immatriculation des associations d'aide mutuelle. En Ouganda, où les sociétés dites amicales ne font l'objet d'aucune ordonnance, on exige, afin de protéger le public, que les associations recevant des contributions en argent s'inscrivent au bureau de police. Mais ces groupements eux-mêmes ne bénéficient d'aucune protection juridique en tant que corps constitués, à moins d'être agréés comme associations bénévoles par le Conseil national des services sociaux.

Or, à notre connaissance, aucune association d'aide mutuelle n'a reçu une telle approbation dans l'un quelconque des trois pays considérés.. Au Kenya et en Tanzanie, seul le Département des coopératives assume certaines responsabilités officielles à l'égard des organisations bénévoles exerçant des fonctions d'aide mutuelle; il s'agit en l'occurrence uniquement des groupements pouvant être immatriculés comme "coopératives" aux termes de la législation afférente à ces dernières, tels que sociétés d'épargne et de prêt, associations coopératives de logement et sociétés de crédit. En Ouganda, le Département du développement communautaire, qui encourageait naguère les associations d'aide mutuelle à s'affilier aux centres communautaires, ne favorise plus activement une telle union. Au Kenya et en Tanzanie, le Département du développement communautaire n'entretient apparemment aucune relation avec les associations d'aide mutuelle ou les unions de crédit, alléguant parfois que ces organisations ont un caractère "économique" plutôt que "social". On avance cet argument en dépit du fait que l'un des buts avoués des unions de crédit est "d'encourager l'esprit de fraternité"; d'autre part, un examen même superficiel des associations d'aide mutuelle permet de constater qu'elles reposent sur une ferme base sociale. Au Kenya, les associations d'aide mutuelle s'enregistrent au Bureau du Procureur général en tant qu'administrateur public, organisme qui n'est évidemment habilité qu'à leur donner des avis juridiques. En Tanzanie, ces associations relèvent de la compétence du Ministère des affaires intérieures, où elles sont inscrites au même registre que les indésirables revenus au pays et les indigents rapatriés. En ce qui concerne les associations de crédit par roulement dans ces trois pays, l'Etat ne semble tenir aucun compte de leur existence.

193. De toute évidence, l'avenir des associations indigènes d'aide mutuelle et autres en Afrique orientale ne peut être décidé que par les gouvernements et les peuples intéressés. Cependant, puisqu'on souhaite recevoir des suggestions à ce propos, il convient d'en formuler provisoirement un certain nombre. On résumera pour commencer les avantages et inconvénients que présentent, selon nos observations, les associations d'aide mutuelle, les associations de crédit par roulement et les sociétés de crédit. En ce qui concerne les organismes d'aide mutuelle, l'attention se concentrera sur les associations localisées, institutions modernes qui semblent promettre beaucoup plus, en tant qu'instruments du développement économique et social, que les associations traditionnelles d'entraide.

194. Les associations localisées attirent un grand nombre de personnes, instruites ou illettrées, de toutes classes sociales, qui ont besoin d'un service global de protection sociale urbaine, non encore assuré par les autorités publiques. En outre, la plupart des intéressés désirent rester en contact avec leur région d'origine, portant un vif intérêt à l'évolution économique et sociale de celle-ci. Le fait que ces organisations se composent d'émigrés de la campagne contribue certainement à maintenir jusqu'en milieu urbain les relations relevant de la famille élargie et même du clan, lorsque les collectivités rurales d'origine comportent encore de tels liens. Néanmoins, toute personne vivant dans le lieu considéré peut y adhérer. L'actuelle structure sociale des régions rurales dicte la composition sociale des associations urbaines, qui constitue un important facteur de la cohésion sociale et de la viabilité des groupements locaux, au niveau tant rural qu'urbain. D'autre part, les fonctions de progrès apparues récemment,

consistant par exemple à recueillir la collecte d'importantes sommes d'argent et à les investir dans des projets d'intérêt agricole, économique ou social entrepris dans les zones rurales d'origine, sont appelées automatiquement à encourager le développement rural. Ce dernier entraînera en définitive une modification du fondement actuellement ethnique de la société rurale et, partant, de la base également ethnique des associations localisées. Il est difficile d'imaginer comment on pourrait, dans l'immédiat, susciter assez d'enthousiasme et d'intérêt à l'égard des projets ruraux essentiels pour assurer à ces derniers une souscription volontaire suffisante dans les zones urbaines, si ce n'est par l'entremise d'un organisme fondé sur la résidence rurale des membres et capable de faire appel à leurs profonds sentiments d'engagement. Un grand nombre de ces observations s'appliquent également aux associations régionales d'Ethiopie.

195. Du fait qu'elles se fondent sur la résidence rurale, les associations localisées permettent de lever les barrières montantes entre classes sociales et d'encourager les personnes particulièrement douées à prêter leur concours en tant que directeurs ou conseillers de ces organismes. Ces associations se sont révélées utiles pour la formation préparatoire au travail des grandes organisations, telles que syndicats ouvriers et chambres de commerce 1/. Elles ont en outre démontré leur capacité à survivre dans des conditions décourageantes, en l'absence de tout soutien officiel d'ordre moral ou financier. Sur le plan économique, ces institutions permettent à leurs membres d'acquérir une précieuse formation pratique, qui ne coûte rien au gouvernement, à toutes sortes d'activités et notamment à l'épargne. Pour le moment, elles s'intéressent vivement à l'idée des sociétés de crédit, à savoir la création d'organes auxiliaires en vue d'élever le niveau d'épargne de leurs membres et d'accorder à ceux-ci des prêts à divers usages personnels. Toutefois, comme les associations localisées (en Afrique orientale tout au moins) sont effectivement coupées de toute source d'avis spécialisée dans ce domaine d'activité beaucoup plus technique que leur champ d'action habituel, les branches qu'on envisage de créer risqueraient de se transformer en établissements de prêt tendant à exploiter les personnes non affiliées à l'organisation. D'ailleurs, on enregistre une telle tendance même parmi les sociétés de crédit dépendant de l'Etat.

196. Par conséquent, les obstacles qui s'opposent à l'encouragement des associations indigènes d'aide mutuelle paraissent tenir uniquement à des considérations politiques. C'est là un problème que seuls peuvent résoudre les gouvernements des pays d'Afrique orientale agissant conjointement ou solidairement.

197. L'étude la plus détaillée parue à ce jour sur les associations de crédit par roulement dans le monde entier 2/ souligne les fonctions utiles exercées par ces organismes, lesquelles sont indiquées ci-après.

---

1/ Roger Scott, Trade Unions and Ethnicity in Uganda

2/ Shirley Ardener, Rotating Credit Associations

198. Les associations de crédit par roulement créent une forme d'épargne sans diminuer la masse monétaire en circulation et réduisent au minimum le risque de détournement de fonds. Même lorsqu'une partie des fonds est confiée à la garde d'un trésorier, les sanctions prévues sont généralement assez sévères pour atténuer passablement ce risque. Les membres de ces associations émettent souvent l'avis que les avantages à retirer de celles-ci sont supérieurs à ceux qu'offrent les caisses d'épargne, postales ou autres, du fait que l'argent confié à ces organismes ne risque pas d'être confisqué par l'Etat, notamment par le fisc. On préfère aussi les rapports plus personnels qui existent au sein des associations de crédit par roulement, même dans les pays où la procédure suivie par ces dernières est relativement complexe. Les services d'épargne postaux et bancaires sont parfois inaccessibles; cependant, même là où ils sont accessibles, la préférence va fréquemment aux associations de crédit par roulement. A ce propos, on a cité le cas d'une telle association fondée par un groupe d'employés de banque, dont l'un des membres aurait acquitté ses contributions par une série de chèques postdatés. Cet exemple illustre, fait observé par l'auteur, la grande popularité dont jouit l'épargne obligatoire.

199. Les associations de crédit par roulement accordent des prêts portant sur de faibles sommes, qu'on ne peut normalement obtenir des banques. Quelques associations perçoivent des intérêts sur les emprunts consentis, mais à un taux bien inférieur à celui des prêteurs d'argent. Ces organismes procurent en outre une certaine forme d'assurance lorsqu'ils prennent en considération les besoins personnels d'un membre pour modifier le calendrier des tirages qu'il peut effectuer à son tour. Dans une collectivité ibo, ces associations de crédit ont permis à des gens peu fortunés d'accumuler de l'argent liquide et d'entrer en compétition avec des personnes aisées. Enfin, ces organismes servent jusqu'à un certain point de marchés monétaires, en ce sens que les personnes ayant besoin d'argent peuvent occasionnellement obtenir un prêt d'un membre qui vient de recevoir le plein montant auquel il a droit.

200. En ce qui concerne les aspects sociaux des associations de crédit par roulement, bien qu'elles représentent en certaines parties de la Chine des groupes étroitement liés par la parenté, il n'en va pas de même en Afrique de l'ouest où les obligations découlant des liens de parenté sont jugées incompatibles avec celles qu'entraîne l'adhésion à de telles sociétés. Même en Chine, on a constaté qu'en période de dépression économique les rapports de parenté entre les membres de ces associations tendaient à se rompre. Dans les secteurs urbains de Java et d'Afrique du Sud, ces institutions jouent un rôle important dans le développement des nouveaux quartiers des agglomérations urbaines et leurs membres sont des premiers à être abordés lors des collectes effectuées en vue de couvrir les dépenses d'enterrement. En Afrique, l'appartenance à ces associations rehausse le prestige social des intéressés.

201. Les unions de crédit, en milieu urbain, comme les associations de crédit par roulement, peuvent dans certaines circonstances englober différentes ethnies. Mais comme les liens ethniques conservent toute leur vigueur en

maintes parties de l'Afrique de l'est, il semble que les conditions favorables à une telle union soient pour l'instant assez limitées, particulièrement dans les trois pays d'Afrique orientale. C'est peut-être pour cette raison qu'à l'heure actuelle les associations de crédit par roulement en Afrique orientale constituent en général de petits organismes peu complexes, qui tendent à disparaître et qui ne font aucun dépôt en banque.

202. Les unions urbaines de crédit fonctionnent au mieux, semble-t-il, dans le cadre des organes complexes du secteur moderne de l'administration, du commerce et de l'industrie, tels que la fonction publique, les syndicats ouvriers et le corps enseignant. Le succès de ces organismes en Afrique de l'est est apparemment attribuable à un système des retenues automatiques qui rend l'épargne obligatoire, assure la perception de l'argent par une personne formellement surveillée et prévoit des moyens de sécurité appropriés pour la garde des fonds. Dans ces conditions, les sociétés de crédit jouent évidemment un rôle utile, en ce sens qu'elles permettent à leurs membres d'apprécier la valeur de l'épargne investie, grâce à l'ouverture de comptes en banques à divers usages personnels, et de se rendre compte de l'intérêt qu'il y a de procéder à cet égard de façon strictement méthodique.

203. Les unions urbaines de crédit peuvent se dispenser de fonctionner sur une base ethnique. Mais à défaut de représenter des ethnies, elles doivent en l'état actuel des choses se fonder sur diverses professions et, très souvent, sur certaines classes économiques naissantes pour assurer un degré suffisant d'intérêt commun entre les membres d'un même groupement. En Afrique orientale, les nouvelles classes sociales et les syndicats ouvriers ont parfois nui, autant que les groupes ethniques, à la stabilité politique des pays. Les membres des quelques unions de crédit visitées aux fins de la présente étude paraissent ralliés principalement autour d'intérêts économiques particuliers. Etant donné le caractère autonome et la structure actuelle des unions de crédit, il n'est pas sûr qu'elles puissent "nouer des liens de fraternité" dans les conditions enregistrées aujourd'hui en Afrique orientale. Ces institutions, telles qu'elles se présentent maintenant, ont été conçues pour des conditions très différentes de celles qui existent en Europe et en Amérique. Les organisateurs de ces groupements admettent que leur succès dépend de l'emploi de personnel ayant une bonne instruction et une formation appropriée en matière de comptabilité, d'une surveillance attentive et régulière, ainsi que d'une législation effective. D'autre part, on ne voit pas très bien comment on pourrait utiliser les unions urbaines de crédit pour mobiliser l'épargne dans les agglomérations urbaines en vue de l'affecter au développement des secteurs ruraux.

204. Dans la plupart des zones rurales (non compris les secteurs de peuplement récent), les sociétés de crédit, comme toutes associations localisées ou associations de crédit par roulement dans les régions urbaines, reposent nécessairement sur des éléments ethniques, tout simplement parce que les diverses collectivités rurales sont encore, dans bien des cas, peuplées par les membres d'une même société. La seule différence entre groupes ruraux



et groupes urbains tient au fait que le problème ethnique ne prédomine pas en milieu rural, où les membres d'aucune association ne se heurtent, sur le plan ethnique, à l'hostilité de leurs voisins immédiats.

205. Il est généralement admis que les agglomérations rurales peu développées ne sont pas favorables aux unions de crédit. En pareil milieu, toute association de ce genre constitue manifestement une institution étrangère, conçue pour une économie monétaire pleinement développée qui se fonde sur l'hypothèse selon laquelle chacun des membres du groupe se comporte sur le plan économique en chef de famille absolument indépendant. Toutefois, on n'a pas encore trouvé en Afrique orientale une association ouvertement de bienfaisance établie selon les principes de l'aide mutuelle qui ait pu aller jusqu'à accorder à l'un quelconque de ses membres endeuillé un prêt remboursable, portant intérêt à 12 pour 100 par mois, pour lui permettre d'enterrer son parent. Par contraste, l'union de crédit autonome et non immatriculée d'une sucrerie ougandaise, dont il est question plus haut, fait don de la somme demandée en y ajoutant 12 pour 100. Là où les unions rurales de crédit fonctionnent avec succès, les membres semblent avoir entre eux d'autres liens découlant du progrès moderne, en particulier de leur adhésion à une organisation supra-économique, telle qu'une église catholique ou autonome qui a créé elle-même une organisation d'intervention commune en cas de deuil ou de toute autre affliction.

206. En définitive, la conclusion à laquelle j'ai abouti, c'est que, en Afrique orientale, les associations d'aide mutuelle sous leur forme "localisée", les associations de crédit par roulement et les unions de crédit offrent toutes de nombreux avantages. Le fait que les deux premières catégories d'institutions sont répandues dans le monde entier, en particulier dans les pays en voie de développement, montre qu'elles procurent des bienfaits durables. L'intérêt manifesté en Afrique orientale pour l'idée des unions de crédit est non moins significatif. Ce qui importe peut-être encore davantage, c'est la tendance des unions de crédit, lorsque leurs activités ne sont pas strictement contrôlées par l'Etat, à s'assimiler à un autre type d'organisation ou à se transformer en vue d'élargir leur champ d'action.

207. A mon avis, le meilleur moyen d'assurer l'"indigénation" intégrale de l'idée des unions de crédit est de réunir les dirigeants des trois catégories d'associations considérées dans le cadre d'un système permettant d'intensifier aussi bien le contrôle que la protection de ces organismes. Il pourrait en résulter une institution encore plus originale et plus satisfaisante que toute forme d'organisation existante. Le nouvel organisme pourrait être conçu et mis en place par les membres eux-mêmes qui, à cette fin, procéderaient à des expérimentations pratiques et prendraient l'avis de leur supérieurs.

208. L'organisation qui, en raison de son caractère supranational, paraît la mieux adaptée à cette tâche est la nouvelle Communauté de l'Afrique orientale, qui se compose actuellement des trois pays d'Afrique orientale, auxquels pourraient bientôt se joindre l'Ethiopie et la Zambie. Une fois

placés sous la protection générale de la Communauté, les membres des associations localisées en particulier, dont un grand nombre ont des attaches dans au moins trois pays, se sentiraient certainement plus en sécurité qu'à l'heure actuelle. La tenue en commun de réunions et de consultations au siège de la Communauté permettrait aux animateurs de ces divers organismes de formuler des recommandations tendant à l'adoption, dans tous les pays membres de la Communauté, de mesures législatives unifiées et appropriées aux trois catégories d'associations. Grâce à un tel patronage, la législation envisagée pourrait assumer un caractère plus facultatif et plus expérimental que celle actuellement en vigueur. On pourrait, par exemple, permettre à toutes les différentes associations bénévoles immatriculées qui tomberaient sous le coup de la nouvelle loi de tenter d'établir, en droit, des organes auxiliaires de crédit, sous réserve toutefois que ces derniers soient soumis au même contrôle que les unions de crédit homologuées. Le texte définitif d'un tel projet de loi aurait peut-être de meilleures chances d'être formulé de manière à exprimer en termes locaux des conceptions locales qu'une grande partie des propositions législatives élaborées jusqu'à présent dans ce domaine.

209. Se trouvant ainsi placés sur un pied d'égalité, les dirigeants des diverses associations pourraient élaborer des programmes concertés de formation (sous l'égide de la Communauté de l'Afrique orientale, mais dans un centre permanent approprié relevant d'un autre organisme), ce qui pourrait amplement favoriser la discussion des problèmes d'intérêt commun. En l'espèce, le but à long terme serait d'implanter un dispositif interassociations permanent à tous les échelons, depuis le niveau international jusqu'au niveau national, de façon à englober toutes les associations considérées.

210. Il est presque certain que l'administration de la loi et la fourniture au jour le jour de conseils devraient intervenir à l'échelle nationale dans le cas de toutes les différentes associations en cause. Mais il n'est pas exclu que la Communauté puisse fournir à cette fin (peut-être avec le concours des Nations Unies) les services d'un ou deux consultants. Au niveau des pays se poserait le problème de dispenser des avis bienveillants et adaptés aux besoins non seulement des associations "populaires" d'aide mutuelle et de crédit par roulement, mais encore à ceux des unions de crédit. Il est improbable que les organismes du genre des départements de coopératives puissent efficacement assurer, à eux seuls, de telles activités consultatives. Ces services, qui souffrent fréquemment d'une grave pénurie de personnel, se voient confier des responsabilités économiques de plus en plus lourdes dans le domaine vital de la production agricole, dont ils doivent encourager l'expansion. De surcroît, ils sont portés, ce qui est peut-être inévitable dans les circonstances, à adopter des règlements inadaptés aux activités spontanément entreprises par le peuple. Les organes officiels de développement communautaire semblent, eux aussi, s'orienter maintenant vers des activités plus spécialisées. Le meilleur moyen de résoudre le problème serait peut-être d'établir un organisme national d'Etat responsable devant le parlement, qui serait spécialement chargé de remplir ces fonctions. Il conviendrait que le Conseil national des services sociaux (dont il faudrait élargir notablement les attributions et la représentation), les départements responsables des

coopératives et du développement communautaire, les instituts universitaires pour l'éducation des adultes et l'Organisation CUNA là où elle existe, se fassent tous représenter auprès de l'organisme proposé. Pour surveiller les activités des associations "populaires", ce dernier emploierait un personnel formé à cette fin au centre patronné par la Communauté de l'Afrique orientale, déjà mentionné.

ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

ETHIOPIE

Ato Aberra Moltot, Assistant Minister, Ministry of National Community Development and Co-operatives.

Mr. S. Dyer, Conseiller des Nations Unies en coopératives et Unions de crédit, auprès du Ministry of National Community Development and Co-operatives.

Ato Getachew, General Manager, Imperial Savings and Home Ownership Public Association.

Ato Kassa Kebede, Chief of Social Defence and Voluntary Agencies Co-ordination Section, Ministry of National Community Development.

Ato Makonnen Tekle Georgis, Officer in Charge of the Ras Desta Sefer Centre, Addis-Abéba, et membres de son personnel.

Mr. B. Oliver, General Manager, Ethiopian Investment Corporation.

Dr. R. Pankhurst, Institute of Ethiopian Studies, Université d'Addis-Abéba.

Mr. O. Spencer, Conseiller du PNUD (Opex) en questions économiques et fiscales, Ministry of Finance.

Personnel du Kolfi Housing Estate, Addis-Abéba.

Members of the public.

Personnel de la CEA

M. Arthur Carney, Division de l'industrie et de l'habitat.

M. Peter Omari, Section du développement social.

M. L.M. Geirtz, Division de l'industrie et de l'habitat.

KENYA

Nairobi et Kampala

Mrs. E.M. Ankrah, Ministry of Co-operatives and Social Services.

Miss F. Carter, Research Worker, University College of Nairobi.

Father J. Van den Dries, Catholic Relief Services.

Nairobi et Kampala (suite)

Mr. A.P. d'Souza, Co-operative Savings and Credit Section, Department of Co-operative Development, et son personnel.

Mr. Niels O. Jorgensen, Housing Development and Research Unit, University College of Nairobi.

Mrs. Luseno, National Council of Social Service.

Mr. Gibson Maina, Ministry of Housing.

Mr. Mambo, Industrial Training Team, National Christian Council of Kenya.

Messrs J. Mbithi, J. Moris and J. Njuki, and Miss J. Wills, Department of Rural Economy and Extension, Faculty of Agriculture, Makerere University College, Kampala.

Mr. Mbogo, Public Relations Officer, Ministry of Labour.

Mr. Hans Mommen, Housing Development and Research Unit, University College of Nairobi.

Mr. Akbarali Nanji, Chairman of the Platinum Housing Society, Ismaili Community.

MR. J. Njenga, Director of Community Development, et son personnel Ministry of Co-operatives and Social Services.

Responsables et membres de la Gikombi Housing Association.

Mr. I.E.M. Musuva, étudiant de l'Université de Makerere.

Mombasa

Mrs. Maggie Gona, President of Maendeleo ya Wanawake.

Mr. Vance Jones, Municipal Housing Officer, Municipal Council.

Sister Rose, Couvent "Star of the Sea".

Mr. Richard Stren, Research Worker, University College of Nairobi.

Mr. Peter Wanyonyi, Provincial Co-operative Officer.

Kisumu

Mr. Gumbe, Housing Officer, and the Treasurer, Municipal Council.

Mr. Okot p'Bitek, Adult Education Centre.

Mr. J.P. Oleche, Government Statistician, Ministry of Planning.

Mr. M.G. Saini, Provincial Agriculture Office.

Nordic Adviser, Department of Co-operatives.

Provincial Schools Examinations Officer, Department of Education.

Directeur de la Jubilee Insurance Company.

Directeur de la Barclays Bank.

**TANZANIE**

Dar-es-Salaam

Mr. M. Altan, Research Manager, National Bank of Tanzania, et son personnel

Messrs A. Hamersley and M. Collinson, National Co-operative and Development Bank.

Messrs V.E. Komba, E.P. Mwashu and A.S. Walker of the Co-operative Development Division.

Mr. E.E. Lyimo, Ministry of Home Affairs.

Mr. F.J. Mohauru, Permanent Secretary, Ministry of Local Government and Rural Development.

Mrs. M. Swantz, Sociological Research Worker, et personnel enseignant de l'Université Collège de Dar es-Salaam.

Director, National Housing Corporation, et son personnel.

Membres du secrétariat catholique.

Mr. Mbaga, Programme d'études africaines(Makerere)

Mr. M.A.C. Musikira, étudiant de l'Université à Makerere.

Mwanza

MM. J.V. Lwabati, Kamara and F.M. Walubela, Department of Co-operatives.

Father J. Lavoie and Father Moroney, Social Training Centre, Nyegezi.

Le prêtre de la paroisse de Bukumbi.

Le professeur du Centre d'études extra-scolaires.

Un membre du Comité de la Witoghwa wa Bukumbi Credit Union Ltd.

Responsables de la Victoria Nyanza Credit Union, et d'une autre union de crédit urbaine.

UGANDA

Kampala

MM. C. Campbell, Principal Co-operative Officer, and W. Slotter, USAID, Department of CO-operative Development, et leur personnel.

Father Kibirige, Catholic Secretariat, Rubaga.

Mr. S.R. Kibuka-Musoke, Uganda Building Society.

Mrs. H. Kibuka-Musoke, Organizing Secretary, National Council of Voluntary Services, et de nombreux membres de son organisation en dehors de Kampala.

Miss R. Solzbacher, Department of Sociology, Makerere University College.

Miss M. Senkatuka, Ministry of Community Development.

Makerere Institute of Social Research :

Misses D. Hunt, C. Hutton, A. Sharman, and R. Yeld; Mrs. Frances Taylor; Messrs S. Charsley and E. Charle.

Etudiants . MM. W. Wanyama (Lugazi), A.W. Nyangan-Ulama (West Nile), J.A. Biretwa (Bunyoro) , J.B. Othieno (Bukedi), D.E. Nsabimana (Kigezi), F.T. Batumbya- Kwebiha (Bunyoro), S.P.M. Mukama (Iganga).  
Miss A.M. Namazzi-Bajjabayira (Masaka).

Responsables des Location Associations de Kampala (qui désirent garder l'anonymat).

DIVERS

Professeur R. Apthorpe, Department of Sociology, Makerere University  
College.

Mr. J. Gugler, Department of Sociology, Makerere University College.

Mr. O. Okereke, Department of Economics, Makerere University College.



ANNEXE II

BIBLIOGRAPHIE

ETHIOPIE

1. "State of the Ethiopian Economy", Assefa Bequele and Eshetu Chole, Decalogue, Addis-Abéba, octobre 1967.
2. "Iqub", Asfaw Damte. Ethnological Society Bulletin, Addis-Abéba, juillet 1958.
3. "Information Paper on the Mobilization of Local Savings in Ethiopia", Ato Abose Demessa. Ministry of Finance, Ethiopie.
4. "Wax and Gold", D.N. Levine. University of Chicago Press, 1966.
5. "Selfhelp in Ethiopia", Dr. R. Pankhurst and Endreas Eshete. Ethiopian Observer, Vol. II., No. 11, 1958.
6. "The Gurage", W.A. Shack. International African Institute, Oxford, 1966.
7. "Social Survey of Addis Ababa", CEA et Université d'Addis-Abéba, 1960.
8. "Possibilities of the Application of Community Development Methods to the Town of Addis Ababa", CEA et Université d'Addis-Abéba, 1962.
9. Negarit Gazeta, Addis-Abéba, 8/9/61.
10. The Societies Registration Order of 1966, Ethiopie.

KENYA

11. "The Case for Co-operative Loans Associations in Kenya", Nils O. Jorgensen. East African Institute of Social Research, 1963.
12. "Housing Co-operative Societies as a Source of Finance for Lowcost Housing", Nils O. Jorgensen. University College, Nairobi.
13. "Draft for Overall Programme for the Housing Research and Development Unit, H. Mammen. University College, Nairobi, 1967.
14. "African City Life", Peter Marris. Nkanga No.1., Transition Ltd., Kampala, 1968.

KENYA (suite)

15. "Weep Not, Child", 1964. )
16. "The River Between", 1965. ) James Ngugi. Heinemann.
17. "A Grain of Wheat", 1967. )
18. "Not Yet Uhuru", Oginga Odinga. Heinemann, 1968.
19. "Mathari Valley", Marc H. Ross and Andrew Hake. Paper for a Seminar on Social Problems of Urbanization, Nairobi, 1967.
20. "Co-operative Mobilization of Local Savings in Kenya", A. d'Souza. Co-operative Savings and Credit Section, Co-operative Department, Kenya, 1968.
21. "Small-scale Enterprises in Embu District (kenya)", J. Wills. Department of Rural Economy and Extension, Makerere University College.
22. Registration of Societies Ordinances, 1952 and 1958. Government Printer, Nairobi.
23. National Council of Social Service, 1st Annual Report. Nairobi 1964/65.
24. Divers articles et coupures de journaux.

TANZANIE

25. "Social Change in Singida", M.R. Jellicoe. M.A. Thesis 1967. University of East Africa.
26. "Voluntary Associations in Mwanza District", M.R. Jellicoe. Department of Sociology, Makerere University College, Kampala.
27. "Social Survey of Dar-es-Salaam", J.K. Leslie, 1956.
28. "Sukumaland Co-operative Institutions as Mechanisms for Change", G.O. Lang and W.J. Roth. University of Colorado, 1962.
29. Monographie sur le Case study of the Witoghwa wa Bukumbi, T. Bakirane, 1966. Nyegezi Social Training Centre, Mwanza.
30. Registration of Societies Ordinance. Government Printer, Dar-es-Salaam, 1952.

UGANDA

31. "Lecture on Agricultural and Co-operative Credit in Uganda", C.F. Campbell. Co-operative Department, 1967.
32. "Some Characteristics of Tribal Associations in Kampala", B.W. Dahya, Makerere Institute of Social Research, 1962.
33. "The King's Men : Leadership and Status in Buganda on the Eve of Independance", L.A. Fallers. Oxford University Press, 1964.
34. "Trade Unions and Ethnicity in Uganda", Roger Scott. Mawazo, Vol. I., No.3., June 1968. Makerere University College.
35. "Townsmen in the Making", Southall and Gutkind. East African Institute of Social Research, 1956.
36. "Patterns of Housing Demand in Uganda", M.A. Tribe. Department of Economics, Makerere University College, 1968.
37. Uganda Statistical Abstracts, 1967, Government Printer, Entebbe.
38. Uganda Quarterly Digest of Statistics, 1967. Government Printer, Entebbe.
39. Background to the Budget, 1965/66. Uganda Government Statistics Division of Ministry of Finance.
40. Bylaws of the Co-operative Thrift and Loans Societies, 1963. (Also various lists and other information kindly provided by the Department of Co-operation).
41. Divers articles et coupures de journaux.

OUVRAGES GENERAUX

42. "East African Slave Trade", E.A. Alpers. Historical Association of Tanzania, 1967.
43. "Comparative Survey of Rotating Credit Associations", Shirley Ardener. Journal of the Royal Anthropological Institute, Vol. 94, Part II, juillet-décembre 1964.
44. "History of East Africa", Harlow and Chilver. Vol.II. Oxford, 1965.
45. "Credit Unions in Developing Countries", J. Van den Dries. Catholic Relief Services, Nairobi.

46. "Monetary System in East Africa to 1964", J. Loxley. Ph.D. Thesis, University of East Africa.
47. "Ethnicity as an Enduring Factor in Urban Politics", Marc H. Ross. East African Institute of Social Research, 1968.
48. "Enquiry with Regard to Friendly and Mutual Benefit Groups in the Gold Coast". Government Printer, Accra. 1954.